

L'Affaire Roberts

Il vient de se dérouler à la Législature, en moins d'une semaine, des faits extraordinaires que ne prévoyait pas le discours du trône. Ce fut d'abord l'étrange article d'un journaliste de Montréal qui eut pour résultat l'arrestation de J.-H. Roberts, cité simultanément à la Barre de l'Assemblée législative et devant la Cour de police pour la même offense. Ceci est déjà dérogatoire à la pratique courante. La seconde sensation fut la loi exceptionnelle imaginée par M. Taschereau pour punir Roberts d'abord, et par la suite, pareillement tous ceux par qui la Législature se prétendait offensée. En troisième lieu, la décision abrupte par le cabinet Taschereau d'une enquête royale pour justifier le gouvernement de l'initiative prise relativement à la tragédie dont fut victime Blanche Garneau. Ce sont là trois événements qui ont défrayé la chronique parlementaire, et qui restent soumis à l'appréciation du public.

C'est en effet le public qui devra juger en dernier ressort sur tout ceci; il n'est donc pas sans à propos de résumer brièvement la situation. On reproche à Roberts d'avoir porté atteinte à l'honneur de la Législature. Nous n'avons pas à juger de ce point. Au surplus, Roberts, personnellement, ne nous intéresse pas plus que cela. Dans un article publié dans son journal "The Axe", Roberts aurait prétendu que la rumeur publique impliquait deux membres de la Législature dans l'assassinat Garneau. La Législature, à l'unanimité, vient de se déclarer offensée de cette insinuation. Là où la Chambre n'est plus unanime toutefois, c'est dans la fixation de la peine à imposer à Roberts.

Une disposition spéciale de la loi accordée à la Chambre la défense de l'honneur de ses membres. Toutes voies de faits, injures, diffamations contre un député ou un conseiller législatif durant la session, ou pendant les vingt jours qui précèdent et suivent la session, tombent sous la juridiction directe de la Chambre. Celle-ci, sur preuve de culpabilité, punit le délinquant par un emprisonnement qui ne peut dépasser la période de la session alors tenant. Ceci au terme de la loi actuellement en cours.

Or M. Taschereau n'ayant pas trouvé que la loi actuelle punissait suffisamment l'offense imputée à Roberts, vient de faire adopter une loi extraordinaire par laquelle la Chambre pourra infliger un emprisonnement de douze mois. C'est comme on le voit, étendre considérablement la durée de détention prévue par la loi actuelle. Cette loi en cours, et qui n'est pas encore pratiquement abrogée, stipule que la détention doit se terminer avec la fin de la session. Lorsque Roberts a commis l'offense qu'on lui reproche, la peine prévue était celle qui existe présentement dans la loi, et rien d'autre.

Pendant le débat intéressant qui eut lieu lors de la présentation de la loi spéciale de M. Taschereau, le chef de l'opposition s'insurgea contre ce désir du premier ministre d'exagérer la peine à imposer à Roberts. M. Sauvé estimait que l'accusé relevait de la loi en cours, et qu'il ne pouvait être passible d'une détention plus longue que celle prévue par la loi actuelle.

La réponse donnée par M. Taschereau à cette objection n'a pas satisfait le chef de l'opposition. Nous croyons pour notre part qu'elle n'est pas non plus satisfaisante. Le premier ministre dit que l'écrit reproché à Roberts est diffamatoire. Une offense a été commise, et la loi par l'article 136, dit que le coupable est passible d'un emprisonnement pour toute la durée de la session alors tenant. Et M. Taschereau déclare: "C'est nous qui avons mis cela dans le Statut provincial; nous avons droit de rappeler cette loi." Et le chef de l'opposition crie alors au premier ministre qu'il n'a pas ce droit.

Le premier ministre s'explique formellement ainsi: "Nous ne présentons pas cette loi seulement pour Roberts. Ce n'est pas une loi faite spécialement pour Roberts; c'est une loi générale, et à l'avenir celui qui sera coupable pour offense envers les privilèges de la Chambre, celui qui sera trouvé coupable d'avoir violé la dignité et l'honneur de l'Assemblée législative sera passible d'un emprisonnement dont la durée n'excédera pas un an. Cette loi est sage. Si Roberts avait commis cette offense à la veille de la prorogation des Chambres, nous ne pourrions le condamner qu'à une journée de détention."

C'est l'argument du premier ministre. Nous croyons cependant devoir considérer le cas d'un autre point de vue. Il est sans doute loisible à la Chambre d'étendre la durée de la peine pour ce genre d'infraction. Actuellement, cette loi amendée dans ce sens n'est approuvée que par l'Assemblée; elle ne l'est pas encore par le Conseil législatif. Elle devra de plus être sanctionnée par le Lieutenant gouverneur. Quand tout cela aura été fait, l'amendement aura force de loi, mais pas avant. Dire que Roberts déjà jugé coupable, subira la peine édictée par un amendement à la loi qui n'a pas actuellement force légale, nous paraît extraordinaire. C'est donner à une loi pénale un effet rétroactif qui n'a jamais eu lieu jusqu'à présent. Et nous croyons que la rétroactivité en fait de droit pénal ne peut être admissible ni en justice ni en équité.

Lorsque une infraction est commise, le délinquant est punissable du châtiment édicté par les lois du pays. En commentant la faute il sait d'avance ce à quoi il s'expose; ce peut être selon le cas, à la prison, au pénitencier ou à la potence. Nous ne croyons pas toutefois qu'entre la perpétration du crime et le châtiment, le coupable puisse voir sa peine aggravée par le seul fait d'une loi passée à la dernière heure. La rétroactivité des lois est exceptionnelle en droit civil, et n'existe pratiquement pas en droit pénal. Et nous croyons que dans l'intérêt de la justice il est préférable qu'il en soit ainsi. Comme nous croyons que Roberts, coupable d'avoir attenté à l'honneur de la Chambre, devrait être puni sous les termes de la loi existante lors du délit, et non sous les termes d'une loi nouvelle. L'emprisonnement d'un an vaudrait pour les délits futurs, non pour les délits passés.

Au reste, le chef de l'opposition a reproché à la Chambre de n'avoir pas accédé à la demande de Roberts qui voulait s'expliquer devant un comité. Il a déclaré de plus que, d'après des avocats sérieux, la Chambre sachant que l'accusé avait à répondre à une accusation criminelle devant les tribunaux sur les mêmes faits, n'avait pas le droit d'autoriser le premier ministre à faire poser par l'orateur les questions qui ont été posées à Roberts. Le chef de l'opposition déclare: "Roberts, dit-on, est accusé; comme tel, personne ne pouvait le forcer à être témoin. C'est un principe fondamental de nos lois que l'accusé ne peut être appelé comme témoin par la poursuite. La Couronne, Sa Majesté le Roi, n'a pas ce droit, n'a pas ce pouvoir. L'accusé ne peut être forcé à témoigner; la Chambre avait-elle ce droit que le Roi n'aurait pas."

Evidemment, ceci est la manière de voir de M. Sauvé. Le premier ministre voit les choses autrement, et la Chambre, par une forte majorité, vote avec le premier ministre. Il n'empêche que le public n'est pas tenu de voir les choses comme le premier ministre et la Chambre voudraient qu'elles soient vues, et la critique du chef de l'opposition peut paraître fort juste après de beaucoup de gens. Le public, au reste, demeure le juge de ses mandataires, et saura départir en temps et lieu le mérite d'un chacun.

Le meurtre de Blanche Garneau aura occupé les esprits fort longtemps, et il ne semble pas que ce crime impuni soit prêt d'être oublié. La décision du gouvernement d'inviter tous ceux qui ont quelque chose à dire à ce sujet, à se présenter devant la Commission royale qu'il vient de nommer pourra avoir pour effet de dévoiler l'horrible mystère, ou de le reléguer dans l'ombre à tout jamais. Ce sera du moins, pour ceux qui prétendent savoir quelque chose, le temps de tout dire. Si les prétendus bien informés se dérobent, le public comprendra que la tragédie du Parc Victoria est de celles dont on pense toujours mais dont il vaut mieux ne pas parler. Quoiqu'il en soit du résultat, nous pensons que cette décision du gouvernement de tenir une enquête royale à ce sujet sera bien vue de tout le monde. Ce peut être le moyen de découvrir les coupables; ce sera sûrement le moyen de mettre fin aux racontars.

Joseph Barnard.

LES TABLEAUX DE CE PEINTRE QUEBECQUOIS

Les paysages et les scènes de chez nous d'Edmond LeMoine exposés au Séminaire de Québec.

Ce n'est pas souvent qu'il se produit à Québec un événement de la nature de celui qui se déroulera cette semaine et la semaine prochaine et qui n'est autre que l'exposition d'œuvres témoignage de la valeur artistique d'un homme de chez nous dont la carrière malheureusement trop courte, eut comme objectif une fidèle reproduction de paysages et de scènes de chez-nous. C'est donc un événement exceptionnel qui se produit, grâce à l'initiative de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec et grâce aussi à la courtoisie des autorités du Séminaire de Québec.

Les œuvres d'Edmond LeMoine, ce peintre du terroir, sont nombreuses puisque après en avoir fait l'inventaire, on compte pas moins de 372 tableaux. Edmond LeMoine, artiste, avait bien de l'étoffe du pays et c'était donc un vrai peintre du terroir. Il avait fait ses études à l'École Normale et avait suivi des leçons de peinture de Charles Huot qui lui conseilla d'aller étudier en Europe. A l'âge de 19 ans, il se rendit à Anvers où il suivit des cours de dessin et de peinture à l'École des Beaux Arts, puis entra à l'Académie Royale sous le professeur Albert de Vriendt. Il remporta un premier prix d'anatomie et après cinq années de séjour à Anvers il revint à Québec pour y pratiquer son art jusqu'en 1912. En 1913 il fit un second voyage en Europe, visitant les principales villes de France et d'Italie, à Paris, particulièrement, il travailla à l'atelier Colorasi sous le professeur Julian. De retour parmi nous, il se livra surtout à l'enseignement tant à son atelier qu'à l'École des Arts et travailla le portrait ainsi que le paysage. Le 27 décembre 1921, il épousa Mademoiselle Hortense Charlebois et moins de quinze jours plus tard, au retour de son voyage de nocce, il mourait.

Lorsque la Société des Arts, Sciences et Lettres fut fondée, au mois de décembre 1917, il s'empressa de répondre à l'invitation d'en faire partie et fut l'un des plus assidus aux délibérations de cette société naissante, dont il eut la confiance l'existence parce qu'il en reconnaissait la nécessité; et maintenant cette florissante société du terroir se fait un devoir d'entreprendre l'exposition des œuvres de celui qui fut un de ses pionniers parmi les nouveaux sociétaires et à titre d'hommage à sa mémoire, à ses talents, à ses œuvres et à son patriotisme puisqu'il s'appliquait surtout par la valeur artistique de son travail, à faire aimer la terre canadienne.

Tout le public québécois particulièrement applaudira sans doute à cette initiative de la part de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec pour honorer la mémoire d'un homme de chez-nous qui, par son art, contribua à faire aimer les scènes et les paysages aimés de chez nous par les gens de chez nous.

Cette exposition est tenue dans le nouvel édifice du Séminaire de Québec, 25, Sainte-Famille. De nombreuses invitations ont été lancées pour l'ouverture qui eut lieu, hier soir, lundi le 13. Cette exposition durera jusqu'au 25 de ce mois.

Le plus grand homme d'Etat qu'elle connaisse

Elle lui confectionna, aux primes temps de sa jeunesse, sa première culotte. Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 11. — Les admirateurs et amis canadiens de Bonar Law, le nouveau premier ministre britannique, seront peut-être heureux d'apprendre que celle qui eut l'honneur de lui faire aux primes temps de sa jeunesse sa première culotte fut Mme Margaret Wood. Cette dernière ne peut évoquer ce touchant souvenir sans le plus grand attendrissement. Il paraît que le jeune Bonar fut toujours un petit garçon bien tranquille et que son père n'eut jamais, chose rare, l'occasion de lui donner la fessée. Inutile d'ajouter que Mme Wood considère Bonar Law comme le plus grand homme d'Etat qu'elle connaisse.

PRESIDENT DU JEUNE BARREAU

Québec, 10. — Me Joachim Grenier fut, ce jour, élu président de l'Association du Jeune Barreau, à l'assemblée annuelle, tenue dans la salle de la Cour du Banc du Roi, au Palais de Justice.

FIANCES

Lui — Pour accompagner ton cadeau de fiançailles, je veux t'offrir un beau bouquet de roses. Elle — J'apprécie bien cette délicate attention, merci; mais, je préférerais des rentes des Prévoyants du Canada.

Hommages des Belges

Bruxelles, 11. — Un "soldat inconnu" de la Belgique sera mis aujourd'hui dans un tombeau, à Bruxelles, et les hommages de la nation reconnaissante lui seront rendus.

LE ROTARY CLUB A ATTEINT \$3,000

Telles sont les dernières nouvelles. Le personnel des employés de l'International Paper" y est allé jusqu'au joli montant de \$432. Les Marchands ont contribué jusqu'à ce jour pour la somme de \$800 à ce grand mouvement de charité. Notre prochaine édition contiendra les noms nouveaux à la liste des généreux donateurs que nous publions jeudi dernier.

LE SILENCE RECUEILLI DE DEUX MINUTES

TRIBUTS FLORAUX AU PIED DES MONUMENTS

Dans tout le pays, samedi, fut honorée la mémoire des soldats tombés sur les champs de bataille de 1914 à 1918. Le silence complet fut observé, deux minutes durant, de onze heures à onze heures et deux minutes, avant-midi. Les compagnies ferroviaires, télégraphiques et téléphoniques ont interrompu leurs services pendant deux minutes. Sa Majesté, Notre Souverain, a approuvé la récitation mentale des paroles suivantes: "En souvenir de ceux qui ont fait le suprême sacrifice, ô mon Dieu, rendez-nous meilleurs et donnez-nous la paix." A Montréal, il y eut inauguration de deux cénophages et d'un monument. Les recettes de la vente des coquelicots sont allées aux soldats invalides et à leurs familles. L'Amiral Sims, des Etats-Unis figurait dans ces cérémonies commémoratives. Le maire Martin, au nom de la ville, déposa une couronne devant le cénophage du square Dominion.

Dans la Capitale fédérale, un cénophage magnifique fut dressé sur la colline parlementaire. Plus de deux cents couronnes furent déposées au pied de la colonne tronquée qui surmontait le mausolée. Au cimetière catholique Notre-Dame, M. l'abbé Desjardins, capitaine, ex-aumônier du 22e Bataillon-Canadien-Français officia à une cérémonie commémorative, cependant qu'une autre semblable cérémonie avait lieu au cimetière résident de Beechwood, sous la direction

CHANGEMENT ECCLESIASTIQUE

SEANCE AU SEMINAIRE

Dimanche dernier, avait lieu au Séminaire Saint-Joseph, la séance solennelle de l'Académie Saint-Thomas d'Aquin. A cette occasion un bien intéressant programme fut rendu. M. l'abbé Gillas, Prêtre des Etudes, parla de Pierre Boucher, de l'illustre Evêque Trillivien, Mgr Lafèche et de feu M. le Chevalier Gédéon Désilets.

du capitaine, révérend Horsey. Son Excellence, le Gouverneur-Général assistait à la cérémonie, en civil, mais ses aides-de-camp étaient revêtus de l'uniforme militaire. Les employés civils entrèrent en congé à dix heures, afin de pouvoir assister à la cérémonie, sur la colline du parlement. Les cérémonies à Québec furent aussi diverses et entourées d'un respect religieux. Aux Trois-Rivières, à neuf heures, avant-midi, les représentants de la Cité allèrent, au pied du monument des braves, déposer une couronne, aux côtés de laquelle gisent ensuite les couronnes de la Chambre de Commerce, de l'Auto Club, des Chevaliers de Colomb, de la Loge de Shawinigan. A onze heures, le travail fut suspendu deux minutes, dans toutes les usines de la ville.

Tout Le Monde S'y Intéresse



Et au train où vont les choses le concours du BIEN PUBLIC aura tôt fait de lui faire tripler la circulation de tous ses concurrents, même en ville.

TOUT LE MONDE S'Y INTÉRESSE

VIENT DE PARAITRE LA POLOGNE ET LES NOTRES

Nous signalons à tous ceux qui lisent le livraison d'octobre de l'Action Française. Sa contribution à l'enquête sur notre avenir politique est fournie cette fois par Joseph Bouchard, qui nous donne sur Le Canada français et les étrangers, un article des plus vivants et des plus propres à faire réfléchir. Le Père Bissonnette, O. P., nous entretient de la Semaine sociale d'Ottawa; il fait en observateur qui ne se contente point d'un aride compte rendu, mais qui analyse les idées et les tendances de l'œuvre. Un nouveau collaborateur, André Lacroix, nous apporte sur le problème industriel quelques-unes des pages les plus synthétiques qu'on ait lues jusqu'ici. Charles Dillard, le chroniqueur franco-américain devise autour d'un sujet de grande actualité: Les services que peuvent échanger les gens du Québec et le groupe français des Etats-Unis. Peut-être quelques-uns seront-ils curieux de connaître sur l'Appel de la Race le sentiment des Franco-ontariens. Le Père Simard, O. M. I., nous dit, en une solide analyse, quel "épaulement moral" le roman d'Alonzi de Lestres est pour nos frères d'ici-bas. On lit encore dans l'Action Française d'octobre, une vibrante chronique de Pierre Homier, une Vie de l'Action Française de Jacques Brassier, une partie documentaire du plus haut intérêt, et un mot d'ordre pour le respect du dimanche, la plus sacrée de nos traditions religieuses. L'Action Française est la revue

POUR QU'UNE LOI MOINS DURE RÉ-GISSE "LA QUATRIÈME PUISSANCE"

Les délits de presse et la législation demandée au Gouvernement à ce sujet. -- Les récentes déclarations de Sir François Lemieux.

Nous avons récemment publié le texte des déclarations faites par Sir François Lemieux, juge-en-chef de la Cour Supérieure de la Province, dans le procès de l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre et procureur général, contre la Compagnie de publication du "Chronicle". On lira avec intérêt les commentaires que fait à ce sujet notre confrère, M. Jules Dorion, directeur de "l'Action Catholique québécois", dans le numéro du 7 novembre. Le mardi, 7 novembre 1922.

Tous récemment Sir François Lemieux, juge en chef de Québec, a fait du haut du tribunal, à propos des délits de presse, des remarques d'une grande portée. La Presse est un des organismes de la société moderne, un organisme d'une telle importance qu'on s'est vu à l'appeler la quatrième puissance. Depuis que le pouvoir absolu n'existe plus, et que les gouvernements de toutes sortes prétendent réfléchir dans leurs actes l'opinion publique, la Presse est devenue le grand levier dont ils usent pour former et diriger cette opinion dans le sens de leur volonté.

Les princes de la finance qui tirent souvent de leur pouvoir de gros revenus, ont de plus en plus tendance à vouloir obtenir des pouvoirs publics certaines faveurs, de travailler l'opinion afin de donner à leurs demandes couleur d'intérêt public. C'est ainsi que les journaux, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, que les journalistes, depuis les débutants jusqu'aux vieux routiers, sont exposés aux influences qui toutes tendent à diriger leur plume.

Et il arrive cette chose étrange que ceux-là, même qui ont le plus besoin de connaître ce que le public pense d'un acte ou d'un événement sont gouvernés par ceux qui appliquent le plus énergiquement à baillonner les journaux et à en faire les échos de leur propre pensée. Ils s'exposent à être ainsi les premières victimes de cette ignorance voulue des réalités, puisque, la presse ne réfléchit que leurs propres paroles et leurs propres opinions, ils marchent en aveugles et risquent de monter sur la Roche Tarpeienne croyant de monter au Capitole.

Dans les affaires publiques, pas plus qu'à la barre d'un navire ou au volant d'une automobile, il ne faut de bandeau sur les yeux ou de coton dans les oreilles.

Or, dans la province de Québec, la loi qui régit tout et jusqu'à la vitesse des véhicules sur les chemins, ne connaît pas la Presse. On n'a pas encore légalisé pour la "quatrième puissance", qui continue de ressortir au droit commun comme le dernier des individus. Et il arrive ceci: lorsque la presse est entraînée devant les tribunaux, qu'elle soit coupable du délit dont on l'accuse, ou la victime d'une clique employée pour la réduire au silence, les magistrats n'ont d'autre alternative que de la traiter comme un individu quelconque.

C'est ainsi que nous en sommes restés au temps où un ancêtre de notre premier ministre actuel fut traîné en prison pour un délit de presse et où les ateliers des journaux de Québec furent étirés saccagés par des gouvernants qui voulaient asservir notre peuple et n'en-

SUR THEOPHILE GAUTHIER

Le 26 octobre dernier on célébrait, à Paris, le cinquantenaire de la mort de Théophile Gauthier. Du "Figaro" nous reproduisons une partie d'un article très intéressant dû à la plume de Fernand Gregh: "Il y a, chez Gauthier, à côté du romantisme excessif qui jeta sa gourme dans les premières années, à côté du grand plastique des poésies, il y a le précurseur du symbolisme lui-même.

"Pourquoi Théophile Gauthier peut-il être considéré comme le Père du Parnasse et de ce qui reste de parnassiens dans le symbolisme? Parce qu'il est peintre plus que musicien, objectif plus que subjectif. Le romantisme a commencé par être à poésie la plus personnelle qui eut jamais été et il l'est demeuré. En 1847 encore, Lamar-tine vieillit, après Jocelyn et la Chute d'un Ange ne dédiait-il pas un poème à une jeune fille qui lui avait demandé de ses cheveux."

"Voilà où en arrive la littérature personnelle quand elle n'est pas contrôlée par le sens du ridicule qui manœuvre au grand archaïsme. Or, c'est avec Gauthier que le romantisme commença à devenir impersonnel: il annonçait Leconte de Lisle et Heredia. Et tant que le symbolisme a été impersonnel, lui aussi, avec Mallarmé et Henri de Regnier des Episodes. Gauthier y a sa part d'influence. Cette impersonnalité, d'ailleurs, il n'en faut pas exagérer la nécessité pour ce poète."

"Si Gauthier ne s'est pas davantage "confessé" en vers, c'est qu'il était plus un œil qu'une âme. Pour reprendre sa définition par lui-même, il était un homme "pour qui le monde extérieur existe", mais pour qui, en revanche, existait peu le monde intérieur."

tendant pas que les plaintes de leurs victimes eussent de l'écho. C'est ainsi qu'après chaque campagne électorale un peu vive il surgit des nuées de procès, qui se résolvent comme des nuées lorsque les esprits refroidis se rendent mieux compte de l'inanité ou de l'odieuse du procédé.

La magistrature, ainsi que Sir François Lemieux le constate avec raison, n'y gagne rien, et l'intérêt public non plus. Il nous faut donc une loi de Presse, puisque nous en avons de toutes sortes, excepté celle-là: il nous faut une loi qui prévienne les excès auxquels la Presse peut se livrer, — car elle est faillible elle aussi, et comme la langue dont parlait Socrate, peut être la meilleure ou la pire des choses; — mais il nous faut aussi une loi qui protège la Presse contre ceux qui voudraient l'asservir ou la faire chanter.

Nos législateurs, qui sont actuellement en session, nous la donneront-ils? En attendant qu'ils parlent, nous reproduisons ici les paroles de l'honorable juge en chef:

"De toutes les institutions libérales dont nous jouissons, la Presse est sans contredit l'une des plus précieuses. Elle est la sauvegarde de nos libertés les plus chères. Son droit, sa mission de critiquer agissent comme un tonifiant sur la santé morale de la nation. Elle reflète la conscience populaire, ou, si l'on veut, l'opinion publique qu'elle doit en même temps guider et éclairer. Il est indispensable, pour réaliser la fin qu'elle se propose, que la Presse jouisse de la plus grande somme possible de liberté."

"La Presse est, pour l'administration de la justice, un auxiliaire précieux, et il n'entre certes pas dans les vues du pouvoir judiciaire de la baillonner ou de la réduire au silence."

"Il serait vraiment déplorable que, à raison des pertes coûteuses que comportent forcément les condamnations pour libelles, sous le système actuel, la Presse fut forcée de jouer un rôle inférieur à celui auquel elle est appelée. C'est pourtant ce qui ne manquera pas d'arriver si les délits de presse continuent à ressortir aux tribunaux civils ordinaires, si nos journaux restent justiciables de la législation rigoriste qui régit les injures verbales..."

"Enfin, il serait relativement facile, crovons-nous, d'imaginer quelque système pour mettre fin aux poursuites coûteuses et donner à la victime une justice prompte et efficace, à l'encontre du mode actuel qui a l'effet d'envenimer le ressentiment et d'éterniser des altercations passagères en rancunes interminables."

"Une législation qui enlèverait aux tribunaux ces litiges facilement acrimonieux rendrait surtout un réel service à l'administration de la justice."

"La Presse a tout intérêt à proposer pareille réforme, et nous avons raison de croire que nos législateurs y feraient bon accueil."

Pour notre part, nous avons déjà demandé cette réforme. Nous souhaitons que la même demande, formulée par une bouche plus autorisée que la nôtre, soit mieux accueillie.

Jules Dorion.

REUNION DU CHAPITRE DIOCESAIN

Ce matin avait lieu à l'évêché la réunion du Chapitre diocésain sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Cloutier. La messe conventuelle fut dite par M. le chanoine François Boulay, curé de Louiseville.

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le président général des Prévoyants de l'Avenir M. Georges Guiard, vient d'être promu Chevalier de la Légion d'Honneur par le gouvernement français. C'est un insigne honneur qui rejaillit sur la société dont les Prévoyants du Canada sont les émules dans ce pays.

de vue générale, il "rendait compte" simplement avec fidélité et bonté."

Docteur Louis-Georges Godin
SPECIALISTE
POUR LES MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.
8A RUE HART
En face du "Bien Public"
HEURES DE BUREAU: Tous les jours
1 1/2 heure à 5
Lundi, Mercredi, Vendredi à 7.30 hres p. m.
Et sur rendez-vous. Téléphone Bell 919
Résidence 606

Ne souffrez pas plus longtemps.
En 10 minutes grâce au procédé le plus sûr,
L'ACAINE
Nous pouvons enlever les nerfs les plus vigoureux, faire le plombage et cela sans la plus petite douleur.
Nous sommes les seuls à employer ce traitement aux Trois-Rivières.
Massicotte & Massicotte
Chirurgiens-Dentistes
Téléphone : Bureau 264 1, rue Des Forges
Résidence 1035 En haut de la Pharmacie Normand.

TELEPHONE BELL 390 TELEPHONE PRIVE 1028
L. T. LAFLAMME
SUCCESSEUR DE NAP. LAMY
HORLOGER ET BIJOUTIER
Notre assortiment de bijouterie est au complet. Attention spéciale aux réparations de tous genres.
N. B.—Nous recevons tous les midis, par fil spécial l'heure de l'observatoire McGill de Montréal.
40 Rue DES FORGES, Les Trois-Rivières.

Consultations : 56, Avenue Laviolette, Les Trois-Rivières
de 2 à 4 et de 7 à 8 p. m.
Dr C. A. BOUCHARD
CHIRURGIE GENERALE
Maladies des femmes. Maladies des voies urinaires.
Consultations à domicile sur rendez-vous.

SATISFACTION
Tous nos efforts tendent vers ce but: donner la plus grande satisfaction à notre clientèle.
Nous n'épargnons rien pour arriver à ce but et chaque jour nous améliorons si possible notre service déjà si efficace.
CYRILLE LABELLE & CIE.
Ferronnerie et quincaillerie
10, rue Des Forges, Les Trois-Rivières.

DEPOSEZ VOS ECONOMIES A
La Banque Molsons
Déposez à cette Banque d'Épargne, toutes les semaines, une partie de votre salaire.
Déposez là les rentes mensuelles de vos loyers.
Déposez aussi le produit de vos transactions.
Tous les membres de vos familles sont cordialement invités à venir ouvrir un compte d'Épargne avec cette puissante institution
UNE VISITE D'UN CHACUN EST ATTENDUE.
LA BANQUE MOLSONS
Capital et fonds de réserve...\$38,800,000 Son actif...\$60,000,000
Succursale aux Trois-Rivières 151 Notre-Dame. **Benjamin Panneton, Gérant**

Tel. Bureau: 1505 Heures de Bureau: a. m. à 5 p. m. et 7 à 8 p. m.
" Résidence: 837
Nouveaux Bureaux Dentaires
Dr PAUL FRESCYNET, L. C. D.
Gradué à l'Université de Montréal.
Ex-interne de l'Hôpital Dentaire de Rochester, N.-Y.
Extraction sans douleur. Méthode d'anesthésie conductive.
Spécialité: Travaux en Or et Porcelaine.
Coin des rues St-Maurice et Ste-Julie, LES TROIS-RIVIERES.

LOUISEVILLE
Beau voyage. — Jeudi, le 9 novembre Mlle Léonide Frigon accompagnée de M. et Mme Antoine Lupin de Madame Alexis Guinard de Maskinongé sont allés en voyage au Cap de la Madeleine et aux Trois-Rivières.
En revenant du Cap ils passeront l'après-midi aux Trois-Rivières pour voir la Révérende Sr Frigon, et M. Jos. Edouard, étudiant au Séminaire. Ils sont tous revenus enchantés de leur voyage.
—Mlle Irène Gagner de St-Aimé Co. de Richelieu était de passage ces jours derniers chez M. Clovis Caron, registraire.
—Mlle May Lindsay de Québec en promenade chez sa tante Madame H. Cadieux.
—Madame Albert Dugas était à Montréal la semaine dernière.
—MM. les docteurs L. O. Côté, MM. Albert Rouleau, et Alfred Côté étaient la semaine dernière chez M. Michel Côté.

H. J. GUIGNARD
Horloger-Bijoutier
Réparations de toutes sortes.
Nous avons toujours en magasin: Bagues et anneaux, montres pour Dames et Messieurs, Bijouterie et Argenterie des meilleures marques.
CADEAUX POUR LES FETES
35a Champflour, Tél. 845 TROIS-RIVIERES

Dr. EDMOND BUISSON
DENTISTE
20, Rue des Forges, Tél 569.
SPECIALITE: Ouvrages en or.

O. Carignan & Fils
EPIGIERS
24, Rue Des Forges, 24
Téléphone 16
Placez vos commandes par téléphone ici et vous serez bien servis.
Notre service de livraison couvre toute la ville et vous assure une satisfaction complète en vous servant rapidement. Téléphonnez aujourd'hui.

LES VITRES DE QUALITÉ
Les vitres de qualité, marque "Pilkington", que nous vendons représentent absolument ce qu'il y a de mieux sur le marché; ce produit d'importation anglaise est fabriqué avec soin et nous le vendons avec une confiance absolue et aimons à le recommander hautement.
Une Nouvelle Agence
Nous venons de terminer des arrangements très avantageux avec une importante maison qui s'occupe exclusivement de verre pour tous les usages; ceci nous permettra d'offrir des prix intéressants sur vitrines de magasins (plate glass) ordinaires ou bombées. En plus, cette maison offre par notre entremise, les verres peints, vitraux d'église, verres dans le plomb, verre spécial pour vitrine de montre (show-case), etc., à des prix auxquels vous n'êtes pas habitués. Demandez-nous des détails.
Henri Nobert, 38, rue Des Forges, Les Trois-Rivières.

La "Sun Trust Company" et la Cité devant la Cour d'Appel demain
Une inscription en Droit.—La Cité plaide que l'acte de fiducie invoqué par la demanderesse étant subordonné aux conditions et à la mise en vigueur d'un règlement municipal, adopté le 31 janvier 1918.

Le terme de la Cour d'Appel s'ouvre, mercredi, à Montréal, et la plus importante cause sur le rôle est celle de la "Sun Trust Company" et la Corporation de la cité des Trois-Rivières et la "Page Wire Fence, Company".
La "Sun Trust" en appelle d'une décision de la Cour supérieure des Trois-Rivières qui a renvoyé une inscription en droit à l'encontre d'une partie de la défense de la ville à l'action de la "Sun Trust" concernant les débiteurs de la "Page Wire Fence".
L'action de la "Sun Trust" date du 7 août 1920 et est en réclamation d'une somme de \$6,136.26 contre la cité des Trois-Rivières. Par acte authentique, passé le 2 mars 1918, la "Page Wire Fence Co." a émis des débiteurs au montant de \$200,000 portant intérêt à trois pour cent l'an. La ville, prétend la demanderesse, a garanti le paiement des débiteurs émis par la "Page Wire Fence" ainsi que les intérêts sur icelles. Cette garantie serait sans condition et aurait le même effet que si la dette de la "Page Wire" était la dette personnelle de la défenderesse.
La "Sun Trust" a été nommée fiduciaire à l'émission des débiteurs. En vertu de l'acte, lorsque la compagnie Page faisait défaut de débours, deux jours avant l'échéance, les montants nécessaires pour payer les coupons d'intérêt à venir échus, la "Sun Trust" devait aviser la ville de ce défaut, et celle-ci était obligée sur réception de tel avis de payer immédiatement le montant des coupons devenus échus. Si la défenderesse faisait défaut de payer après avis, la demanderesse, "est toujours là la version de la demanderesse, avait alors le droit de poursuivre la défenderesse en recouvrement des coupons.
Le 1er mars 1920, 299 coupons de \$15, chacun et 498 coupons de \$3 chacun, représentant des intérêts dus le 1er mars 1920 sur les débiteurs sont devenus échus et payables au bureau chef de la Banque Canadienne du Commerce, à Montréal, Québec et Trois-Rivières, au choix du porteur.
La compagnie Page a négligé de déposer au bureau-chef de la Banque du Commerce à Montréal, ou les coupons ont été présentés, les fonds nécessaires pour effectuer le paiement des coupons.
Vue le défaut de la compagnie Page, la "Sun Trust" a, le 12 avril 1920 donné à la ville l'avis requis. Le 15 avril, la ville aurait reconnu avoir reçu l'avis, et elle aurait négligé de payer les coupons. Le montant dû sur les coupons serait de \$5,979, et les intérêts accrus sur cette somme depuis son échéance s'élevaient à \$156.26, que la ville devrait à la demanderesse.

C'est pourquoi la demanderesse, la "Sun Trust" demande jugement contre la ville pour la somme de \$6,136.26 avec intérêts et dépens.
La défense de la ville
En défense, la cité des Trois-Rivières plaide spécialement que l'acte de fiducie invoqué par la "Sun Trust" était subordonné aux conditions et à la mise en vigueur d'un certain règlement portant le No 349 des règlements de la ville, règlement adopté le 31 janvier 1918.
Ce règlement avant d'entrer en vigueur devait, dit la défenderesse, être approuvé par les électeurs municipaux propriétaires-fonciers des Trois-Rivières, et cette approbation n'a jamais été obtenue. Le règlement, en plus, n'aurait jamais été approuvé, autorisé ni attesté par le lieutenant-gouverneur en conseil avant ou depuis le 14 mars 1918.
La défenderesse continue en disant qu'elle n'a jamais eu le pouvoir de garantir ni endosser sans condition les débiteurs d'aucune compagnie, et les garanties données par elle au paiement des débiteurs de la "Page Wire Fence" ne seraient que conditionnelles, en vertu du règlement.
D'après les termes de ce règlement, le contrat, si contrat il pouvait y avoir, ne devait être complété par la garantie de la ville qu'après que la "Page Wire Fence" eût consenti un premier hypothèque de \$200,000 sur des immeubles dont elle est propriétaire à ce moment. Les approbations assumées par la ville, par l'acte du 2 mars 1918, ne pouvaient l'être qu'après l'entrée en vigueur du règlement 349.
Or, la "Page Wire" n'aurait jamais, à la connaissance de la ville, accompli son engagement de donner une première hypothèque de \$200,000 à la ville, et elle ne serait plus dans le cas de remplir cet engagement.
La ville, ajouta la défense, ne pouvait déléguer ses pouvoirs à la "Sun Trust" qui n'aurait détenus les préten-

des débiteurs qu'à titre de dépositaire en attendant que la ville, le cas échéant, voit elle-même au placement des deniers provenant de la vente des débiteurs.
Les débiteurs exécutés après le 2 mars 1918 n'auraient jamais, et cela à la connaissance de la "Sun Trust", reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.
D'après le règlement No 349 et l'acte du 2 mars 1918, les bons, avant d'être négociables, devaient être certifiés par la demanderesse qui ne l'aurait jamais fait par ses officiers autorisés.
En outre d'après les dispositions du règlement 349 et de l'acte de fiducie, deux émissions d'obligations pour un montant n'excédant pas \$200,000 devaient être émises concurrentement l'une remboursable à cinq ans, et l'autre à 20 ans. La "Sun Trust" ne pouvait pas certifier l'émission à cinq ans ni s'en déposséder avant d'avoir eu en sa possession l'émission à vingt ans.
Or, la "Page Wire Fence" n'aurait jamais procédé à émettre les débiteurs à 20 ans, et ce à la connaissance de la "Sun Trust".
Les garanties données par la ville sur l'émission de cinq ans ne pouvaient être qu'une mesure préliminaire n'ayant pas pour effet, de compléter le contrat.
La "Sun Trust" aurait permis, en toute connaissance de cause, que la "Page Wire" émette des obligations à cinq ans et cela sans avoir aucune partie de son capital-actif souscrit et payé, participé à effectuer à même le produit de ces débiteurs le paiement d'argent pour des fins autres que celles mentionnées au règlement 349 et à l'acte du 2 mars 1918.
La demanderesse se serait déchargée des \$200,000 des débiteurs, sachant que son acte avait pour effet de rendre la "Page Wire" insolvable, et de fait aurait rendu cette compagnie insolvable.
Personnellement la "Sun Trust" n'aurait aucun droit d'action contre la ville.
Pour toutes les raisons, la ville prétend que le règlement 349 n'a jamais été légalement en vigueur et que l'acte de fiducie du 2 mars 1918 est nul et de nul effet entre elle et la "Sun Trust".
D'ailleurs, dit-elle, d'après l'acte de fiducie même la garantie qu'elle a donnée ne devait prendre que sous forme de bons signés et le secrétaire provincial ou le lieutenant-gouverneur, signataires qui n'auraient jamais été données.
Enfin, la ville, dans sa défense ajoute et c'est peut-être la sa plus importante déclaration, que la "Sun Trust" était tenue par le règlement 349 et l'acte de fiducie dont ce règlement fait partie de contrôler l'emploi des deniers des débiteurs, de façon à ce que tels deniers fussent dépensés pour les fins stipulées dans le règlement, mais qu'au lieu de faire, elle les a collusoirement, avec le Crédit Canadien, de Montréal, et Chs-Edouard Arpin, gérant, et Jos. Chs Grant, tous deux de Montréal, ses officiers et ceux du Crédit Canadien, et Wm.-C. Héron, du même lieu, et Robert Ryan, industriel des Trois-Rivières, payé à ces personnes sans cause, ni considération, ainsi qu'à d'autres personnes, notamment le "Montréal Trust", pour des fins ignorées de la ville et sans profit pour elle, non plus que pour la compagnie Page.

Après toutes ces considérations, la ville, conclut, au renvoi de l'action, à ce que le règlement 349 soit déclaré n'avoir jamais été en vigueur à ce que l'acte de fiducie soit déclaré nul et de nul effet, et à ce que les bons qui font la base de l'action et les obligations principales, c'est-à-dire les débiteurs dont ces bons ont été détachés soient déclarés nuls et de nul effet.

L'inscription en droit
Contre défense de la défenderesse, la "Sun Trust" s'est pourvu par une inscription en droit. C'est cette inscription qui a été renvoyée par la Cour supérieure ici, et qui est portée en appel.
La demanderesse, prétend que les raisons de la défenderesse sont étrangères au litige et ne donnent pas ouverture aux conclusions de la défense, et que, quand bien même les faits invoqués seraient vrais, ils ne justifieraient pas la défense.
Quand à la collusion que la défenderesse prétend avoir existé entre la "Sun Trust" et divers individus, comme Robert Ryan, etc., la demanderesse prétend que la ville ne peut faire valoir aucun des motifs allégués sous ce rapport à l'encontre de la "Sun Trust" et qu'elle en est empêchée tant par sa conduite que par les termes de l'acte de fiducie. La demanderesse, dit-il, a agi en tous points conformément à cet acte, et la défenderesse, par ses

LE BIEN PUBLIC est imprimé et publié au No. 3 rue Hart, par la Cie Le Bien Public Limitée dont M. l'Abbé D. Gélinas est le gérant-général.

POUR VOS ASSURANCES

En même temps que le commerce de valeurs immobilières (obligations, etc.), nous pratiquons le courtage en assurances de toute sorte: Incendie, Accidents et Maladies, Risques d'Automobiles, Responsabilité patronale, Détournements, Bris de Glaces, Vol avec effraction, etc.
Nous représentons dans la Province de Québec la GUARDIAN INSURANCE CO. COMPANY OF CANADA — Polices garanties par la GUARDIAN ASSURANCE COMPANY, LIMITED, de Londres, fondée en 1921. Les placements dépassent le chiffre de \$45,000,000.
On demande de cette dernière compagnie des agents pour la ville et la campagne.
VERSAILLES - VIDRAICRIE - BOULAIS (limitée) — Montréal, rue S.-Jacques, 90. — Québec, Immeuble de la Banque Nationale, — Ottawa, rue Guigues, 224.

La Bourse

Ces chiffres nous sont gracieusement fournis par la Firme Keating & McRae, Agents de change, No. 6, rue Hart, Les Trois-Rivières.

Mardi, 13 Novembre 1922
Plus haut Plus bas Fermé

Am. Loc.	123 7/8	122 3/4	122 3/4
Am. Cop.	49 3/4	48 3/4	48 3/4
Allis Cop.	41 3/4	40 3/4	41 3/4
Achison	102 1/2	101 3/8	102 7/8
Bald. Loc.	126 3/4	124 1/2	125
Beth. Steel	68 5/8	66 7/8	67 1/2
Can. Pac.	143 7/8	141 5/8	141 5/8
Ch. Mot.	60 3/8	59 1/2	60 3/8
Cr. Steel	74 3/4	71 1/4	71 3/4
Erie	12 1/2	12	12 1/2
Erie Ist. P.	18 1/2	18 1/8	18 1/8
Gen. Mot.	14 5/8	14 1/8	14 1/2
Gen. Asph.	47 1/2	44 1/8	44 1/2
I. M. C.	13	11 1/4	11 1/4
I. M. P.	52 7/8	48	48 1/4
Insp. Cop.	34 1/2	33 1/4	34 1/8
Intern. P.	55 1/8	53 1/4	53 1/4
Kenn. Cop.	32 5/8	32 1/8	32 1/4
Mex. Pet.	220 1/4	218	218
Nor. Pac.	82 1/2	82	82 1/8
P.-A. Pet.	87 1/2	86	86 1/4
Rep. Steel	47 5/8	47	47
Reading	80 3/8	78 3/8	79 3/8
Sou. Pac.	91 1/2	90 5/8	91
Sou. Rail.	23 7/8	23 1/2	23 1/2
Studebaker	124 1/2	121 7/8	122 1/4
Texas Oil	47 3/8	47	47
U. Pac.	143 3/8	142 1/4	142 1/4
U. S. Steel	106	104 1/2	104 7/8
U. S. R.	51	50 1/2	50 1/4
U. S. R. St.	76 7/8	74 1/8	74 1/2
Van. Steel	36 3/4	35	35 1/2
W. Over.	57 1/8	54 1/2	54 1/2
Midv. Steel	31	30 1/8	30 1/8
Keyst. Tire	6 5/8	5 1/2	5 1/2
Sinc. C. Oil	32 1/4	31 5/8	32 1/8
Max. "B"	14 1/8	14	14
Dav. Ch.	28 1/2	26	26 1/4
G. St. Steel	83	81	81
Abitibi	60 1/2	60 1/4	60 1/4
Al. Sug.	22	21 1/2	21 1/2
Brompton	34	33 1/2	33 1/2
B. E. S. C.	10 1/4	10	10 1/2
B. E. S. P.	30	29 1/2	29 1/2
Br. Tr.	41	40 1/4	40 5/8
C. M. & S.	27 1/4	26 1/4	26 1/4
Can. Cem.	75 1/2	75 1/4	75 1/4
C. St. C.	20 1/8	19 1/2	19 1/2
C. St. Pfd.	56 1/2	55 1/4	55 1/4
Can. Pac. Pfd.	29	28 1/2	28 1/2
D. U. R.	68 1/2	68 1/4	68 1/4
Dom. Tex.	192	192	192
Laurentide	91 1/2	91 1/2	91 1/2
Lyall Cons.	44	44	44
Mont. P.	98 1/2	98	98 1/2
MacDon.	12	12	12 1/4
Nat. Br.	53	52 1/2	52 1/2
Price Bros.	44 1/8	44 1/4	44 1/4
Que. Rail.	24 1/2	24 1/4	24 1/4
R. P. & P.	5 1/2	5 1/4	5 1/4
Sh. W. & P.	110 1/2	110 1/4	110 1/4
Steel of C.	61	61 1/8	61 1/8
Sp. R. C.	91	90 3/4	90 3/4
Sp. R. Pfd.	101	100	100 1/4
Wayag.	58	58	58 1/2
Arg. Gold.	52	50	52 1/2
Holl. Gold	11 7/5	11 7/10	11 7/10
Dryden P.	15	14 1/2	14 1/2
Sag. P. C.	14 1/2	14 1/4	14 1/4
Sag. P. P.	14 1/2	14 1/4	14 1/4

ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS; Formation de compagnie; Liquidation; Assurance générales; SPECIALITE: REGLEMENT DE DETTES des marchands, cultivateurs, industriels et commerçants. Renseignements gratuits et confidentiels. Représentant à Trois-Rivières: G. R. Vincent, courtier, 35 rue Champflour, Trois-Rivières. M et J j.n.o.

COTTAGE A VENDRE.—Résidence d'été sur le chemin de la Pointe du Lac, 6 pièces, grande véranda, garage—tennis—327x200 pds de terrain. Conditions faciles. S'adresser à J. A. D. Ghagnon, 49 rue Alexandre, Les Trois-Rivières. m.etj.—J. N.O.

TERRE A VENDRE.—Bonne terre de 80 arpents, bien bâtie avec bon roulant, située à un mille et quart du village d'Yamachiche, à trois arpents de l'école, conditions faciles. S'adresser à Mme Vve Adrien Côté, Yamachiche, P. Q. 7 déc. M et J

TERRE A VENDRE.—Belle terre de 2 arpents et demi de large par 52 de longueur près de la ville, bois de chauffage et de construction, maison grande et écuries etc., roulant, sucre. Conditions faciles. S'adresser à Donat Janvier, Ste-Marguerite, Les Trois-Rivières. 14-21-28-5

ON DEMANDE.—Un jeune homme pour le bureau, bonne position pour personne qualifiée. S'adresser à S. L. Irving, 79a rue Volontaire. 14-16-21

LA LOI DE FAILLITE

AVIS DE VENTE
Dans l'affaire de: Emile Hamel, Grand'Mère, Qué. Cédant-Autorisé.

BIBLIOGRAPHIE

Sulte: Mélanges Historiques.—Le Xe volume des Mélanges est tellement riche en choses trébuchantes que c'est un plaisir de le présenter aux lecteurs de notre région.
La première étude est consacrée à la Rivière-du-Loup (en haut) et comprend soixante-cinq pages. C'est une monographie bien fournie, bien nourrie d'actes de la tenue seigneuriale.
Les historiens de Louiseville, qui voudraient doter sa petite patrie d'une histoire complète, n'ont qu'à ajouter l'histoire des cinquante dernières années. M. Sulte lui aura singulièrement abrégé la tâche. Prenez et lisez, amis lecteurs; instruisez-vous des faits et gestes d'un Mannereuil, d'un Perrot et saluez les Trottier de Beaubien et assistez ensuite au développement de la paroisse sous les Ursulines devenues seigneures.

MELANGE DE RACES

Un Américain a voulu savoir par qui étaient faits les drapeaux de son pays. Il est allé dans une manufacture de drapeaux et a constaté que l'étoffe de laine californienne avait été coupée par un Italien, après avoir été tissée par un Anglais. Une Écossaise l'avait cousue. La lampe était taillée par un Belge, polie par un Français; les clous avaient été posés par un Arménien. Le drapeau enfin, avait été mis en paquet par un Albanais, porté à la gare par un Turc et livré à un marchand irlandais. A part cela, c'était un flag américain.

VOULEZ-VOUS DEVENIR EXPERT EN TENUE DES LIVRES ?

Prenez les leçons d'un spécialiste du genre. Les méthodes modernes employées dans les meilleurs bureaux font l'unique préoccupation de notre enseignement. Occasion exceptionnelle de perfectionner votre anglais. Cours spéciaux. Prix très raisonnables.
M. S. L. IRVING, 79a, rue Volontaire.

En 1919 l'univers entier a produit 17,664,507 onces d'or d'une valeur de \$365,127,751; pendant la même année la production d'argent a été de 174,032,937 onces d'une valeur de \$195,844,020.

La ville de Montréal possède 2,375 manufactures ayant un capital de \$68,401,480, un personnel de 157,278 employés et donnant en salaire la somme de \$110,196,219 à ses employés.

Abonnements par Année
Canada - \$2.00
Etats-Unis - \$3.00
PAYABLE D'AVANCE.

LE BIEN PUBLIC

BI-HEBDOMADAIRE
Publié le mardi et le jeudi
3-RUE HART-3
Les Trois-Rivières, - P. Q.
Tél. 640. - Casier Postal 180

LE BIEN PUBLIC, LE MARDI, 14 NOVEMBRE 1922

PAGE TROIS

Une délégation va cette semaine rencontrer le Cabinet Provincial

Le Conseil veut faire revivre les taux de péage sur les ponts du Saint-Maurice.

Séances hier soir de la Commission Scolaire et du Comité d'Etude

Les contracteurs re : annexe de l'école Saint-Philippe (no2).--Soumissions pour la fourniture de pupitres.--Réparations ou améliorations d'un caractère nouveau par les rues et boulevards de la Cité. Les négociations interrompues avec le Grand Tronc seront reprises avec la nouvelle Commission des chemins de fer nationaux.

Le Conseil siège, vendredi soir dernier, en Comité d'étude. Des soumissionnaires pour l'impression du règlement des viandes, lesquels étaient M. F. R. Dupont, le Nouvelliste et le Bien Public, la soumission du Bien Public fut acceptée, étant la plus basse. Trois copies du règlement devront être imprimées par ce dernier au prix de six dollars vingt centimes.

Cette séance, il fut décidé d'envoyer une délégation de membres du Conseil auprès du gouvernement de Québec relativement à des taux de péage abolis, en 1915, sur les ponts du Saint-Maurice et que le Conseil désire faire revivre, non pas pour les citoyens du district, mais pour les étrangers, dans la vue de réaliser, par ce moyen, les montants nécessaires à l'entretien et au besoin, à la reconstruction de ces ponts, lesquels déjà présentent des dangers devant nécessiter, pour y remédier, l'application de montants considérables. Le Conseil ne croit pas actuellement pouvoir solder ces dépenses à même le trésor municipal. En rétablissant les taux de péage, il compte obtenir une somme suffisante pour les dépenses nécessaires aux réparations à faire.

Les délégués de la Cité devront s'aboucher avec M. le député Mercier pour obtenir audience du Cabinet, cette semaine.

Le Conseil et particulièrement l'échevin Robichon veut rappeler au gouvernement la loi pourvoyant à la construction du pont de Batican pour démontrer l'opportunité de l'existence d'une pareille loi relativement aux ponts du Saint-Maurice. La loi régissant le pont de Batican pourvoit au prélevement de taux de péage, et, effectivement, ces taux sont en vigueur. Nos délégués auront affaire principalement aux honorables Galipeault, ministre des travaux publics, et Perron, ministre de la voirie.

Ces taux de péage rapporteraient environ trente mille dollars à la Cité, annuellement.

ASSEMBLEE DE LUNDI SOIR

Hier soir, une assemblée régulière de la Commission Scolaire eut lieu, les Commissaires étant tous présents, sous la présidence de l'honorable docteur Normand.

Lecture fut faite de deux rapports du trésorier l'un au sujet de la créance de MM. Arsenault & Ahern Ltée pour construction de l'annexe de l'école Saint-Philippe (No. 2) et l'autre au sujet de la créance de M. C.-H. Hamelin pour la construction de l'annexe de l'école Saint-Philippe (No. 2).

Nous les reproduisons textuellement:

A M. le Président et à messieurs les Commissaires d'Ecoles, Messieurs,

re: certifié en faveur de Arsenault & Ahern Ltée.

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint estimés de \$5,000 par Asselin & Denoncourt, architectes, en faveur de MM. Arsenault & Ahern Ltée re: contrat de construction de l'annexe de l'école Saint-Philippe (No. 2) pour considération et autorisation de paiement, s'il y a lieu.

Les paiements effectués à date en compte sur le dit contrat se chiffrent à la somme de \$17,360, inclus retenue de \$500 comme balance due sur avis de privilège par MM. Anselme Dubé Ltée.

Instruction n'a été transmise par le Secrétaire de la Commission Scolaire d'un avis de privilège au montant de \$900 signifié par la Commission Scolaire par la Montreal Architectural Iron Works Limited pour fourniture et pose d'escaliers de sauvetage en fer à la susdite école, suivant contrat avec MM. Arsenault & Ahern Ltée dont réserve devant être faite sur le susdit estimé, laquelle réserve ne devant être payée aux intéressés qu'avec autorisation de la banque d'Hotelaga, laquelle a un privilège pour montant global du contrat.

(signé) Le Trésorier.
A M. le Greffier,
Cher monsieur,
Veuillez trouver sous pli certifié de MM. Asselin & Denoncourt en faveur de M. C.-E. Hamelin au montant de \$3,400 re: contrat annexe de l'école Saint-Philippe (No. 2) lequel je vous prie de vouloir soumettre à MM. les Commissaires pour considération et autorisation de paiement, s'il y a lieu.

Pour l'information des dits Commissaires, j'ajouterai qu'il n'y a aucun avis de privilège enregistré sur ce contrat.

(signé) Le Trésorier.
Monsieur le Surintendant des écoles a avisé la Commission de la défektivité de deux moteurs activant la circulation de l'eau, celui de l'école No. 6 et celui de l'école No. 12. L'un est complètement brûlé et l'autre est presque aussi délabré. Ce dernier chauffe beaucoup et cette anomalie fait appréhender d'autres troubles plus considérables. M. le Surintendant, prié de venir devant la Commission pour donner de plus amples explications à ce sujet, dit que deux moteurs neufs coûteraient chacun environ deux cents-vingt-cinq

L'Université de Montréal est ravagé de nouveau par l'incendie.

LE FEU COMMENÇA A HUIT HEURES, CE MATIN, ET LES DEGATS SONT CONSIDERABLES

Il est rumeur que l'Université de Montréal fut encore visitée par l'incendie, à 8 heures, ce matin. Le feu aurait attaqué l'annexe, deux étages seraient consumés et les dégâts par l'eau considérables.

NAISSANCE

Dimanche, le douze, naissait un fils à Monsieur et Madame Georges Gouin, avocat. La cérémonie du baptême eut lieu à la Cathédrale hier après-midi. Le père officiant était M. l'abbé Philippe Normand de l'Évêché, récemment revenu de Rome et oncle de l'enfant. Celui-ci fut baptisé, sous les noms de Joseph-Georges Charles. Sont Parrain et marraine: l'honorable Louis-Philippe Normand, M. D. et Madame Normand, grands-parents de l'enfant.

AFFLUENCE DE PERSONNES A CE JOLI WHIST

Un autre succès à l'acquis du Cercle d'études "Marie de l'Incarnation."

Une assistance si nombreuse que la grande salle de la C. O. N. C. fut complètement remplie, jeudi soir, constitué à l'abord encourageant d'éléments de succès pour les dévouées et charmantes organisatrices de cette fête dont les abondantes recettes étaient dévolues à l'achat de vêtements et l'édification d'un bel arbre de Noël pour les petits enfants pauvres. En outre sur cette réunion l'orchestre répandait ses harmonies, l'entrain était réjouissant, la soirée devait passer vite. M. l'abbé Deschênes présidait. Après les parties de Whist, eut lieu l'encre des séduisants objets (gâteaux) étalés là, devant les regards. Les enchérisseurs furent enthousiastes et nombreux. Chacun et chacune s'en retourna à son foyer, qui avec un trophée, tous le cœur content. Les demoielles organisatrices assurent de leurs cordiaux remerciements les directeurs de la C. O. N. C., l'orchestre et les membres de l'A. C. J. C. et le public dont la réponse à leur appel fut si spontanée et si belle.

FLOTTANT SUR LA BOITE D'UN "QUATRE ROUES"

BIEN EXTRAORDINAIRE AVENTURE

Shawinigan Falls, 13.—Un cultivateur de Saint-Mathieu, venu au marché, ici, jeudi dernier, garda fidèlement le souvenir de la nuit qui suivit. Ses affaires terminées, notre homme décida de s'attarder quelque peu en ville. Il conduisit cheval et voiture, chez M. Arthur Lessard, charretier de la 1ère rue, et s'amusa ici et là jusqu'à une heure assez avancée dans la soirée. Vers onze heures et demie, M. Albéric Beaubien et un voisin, M. L. Perrault, demeurant à l'extrémité de la rue Tamarac, près de la rivière Saint-Maurice, entendirent des cris désespérés. Ils sortirent précipitamment et constatèrent que ces cris venaient de la rivière. Ils se dirigèrent de ce côté et aperçurent sur "un boom" à environ vingt-cinq pieds du rivage, un homme qui appelait au secours de toute la force de ses poumons. Sautant dans une embarcation, à proximité d'eux, MM. Beaubien et Perrault se hâtèrent vers le sinistré qui fut conduit au Poste No. 1 où lui furent prodigués les secours nécessaires. Au matin, le mystère fut éclairci. Notre homme raconta au Chef Longval que, la veille, n'ayant pas les idées bien nettes, il alla chercher son équipement chez M. Lessard, et, au lieu de remonter l'avenue Tamarac, il fit descendre son cheval du côté de la rivière et se trouva tout à coup sur le "boom". La voiture était ce qu'on appelle communément "un quatre roues", sur laquelle les cultivateurs placent une boîte pour le transport des légumes ou du bois. Lorsque le cheval et la voiture furent en eau profonde, cette boîte, que rien ne retenait à la voiture, s'est mise à flotter. Au moyen de cette embarcation, nouveau genre, notre homme a pu se rendre jusqu'au "boom", croyant sans doute attendre le rivage, après une longue et périlleuse traversée. La boîte fut retrouvée, mais ni le cheval, ni la voiture. A environ une quinzaine de pieds du rivage, la rivière est très profonde et la voiture a sans doute entraîné le cheval au fond.

La construction d'un quai à eau profonde de l'autre côté permettrait de mettre le terminus du Grand Tronc aux Trois-Rivières de traverser leurs chars aux Trois-Rivières et de faire les traversées en toute saison de l'année. Le Greffier est autorisé en conséquence à reprendre avec la nouvelle Commission les négociations interrompues avec le Grand Tronc.

La Zizanie au sujet du Proche Orient est moins que jamais permise aux Alliés

Les Turcs, comptant là-dessus, veulent presser l'ouverture de la Conférence de Lausanne.

LA SITUATION S'AGGRAVE A CONSTANTINOPLÉ

Londres, Nov. 13.—(Préambule).—Bien que la conférence pour assouvir le pays dans le Proche Orient soit retardée d'une semaine, c'est-à-dire au 20 novembre, on répète dans le monde officiel de Londres qu'il faudra la retarder encore davantage si la Grande-Bretagne ne peut gagner son point, savoir: la convocation d'une conférence préliminaire entre l'Angleterre, la France et l'Italie.

Le gouvernement britannique veut à tout prix une consultation préalable des Alliés, soit par entretiens personnels soit par échange de notes diplomatiques, afin de préciser l'attitude d'un chacun avant l'ouverture de la conférence.

Lausanne, 13.—Les plénipotentiaires turcs sont arrivés à Lausanne en triomphateurs, et leur allure est tout à fait différente de celle des représentants humiliés du Sultan qui implorèrent pitié il y a trois ans, lorsque fut rédigé le traité de Sévres. Leur chef, Ismet Pacha, se vante d'avoir l'appui des soviets Russes, et ne se gêne point de signaler à quel point les nouveaux gouvernements de France et d'Italie laissent planer l'incertitude sur la solidarité de l'entente. Moustapha Kemal Pacha paraît avoir aujourd'hui une certaine confiance sur les Turcs. Ses délégués au congrès de Lausanne espèrent débarrasser la Turquie des capitulations ou droits d'extraterritorialité accordés aux étrangers en territoire ottoman. Ils ont aussi la ferme confiance que la conférence de paix va augmenter les pouvoirs souverains de leur gouvernement.

Avant vaincu les Grecs par les armes, les Turcs semblent résolus à négocier pratiquement tous les territoires européens qu'on leur a arrachés pendant la guerre universelle.

La délégation turque ne veut pas entendre parler de retard à la conférence. Apparemment désireux d'empêcher les Anglais et les Français d'en venir à une entente quelconque avant d'affronter les représentants Kemalists, le groupe turc insiste pour que la discussion commence le plus tôt possible. Les délibérations auraient dû commencer aujourd'hui même selon les premiers arrangements.

Londres, 13.—Maintenant que la conférence de Lausanne a été remise au 20 novembre la question que l'on se pose avec le plus d'intérêt est de savoir s'il sera possible de maintenir la paix à Constantinople dans l'intermédiaire. La restauration des communications a révélé une situation si horrible qu'il est évident que le plus grand tact et le plus grand habileté s'imposent pour empêcher de violentes explosions du sentiment populaire.

Toutes les dépêches arrivées à Londres, affirment que les extrémistes ont la haute main à Angora, et que leurs agents à Constantinople font preuve d'arrogance à l'égard des Alliés et sèment la terreur parmi la population. Sans cette entière coopération, on prétend qu'il vaudrait mieux ne pas tenir la conférence.

Les critiques à Londres insistent en général fortement sur la nécessité pour les représentants alliés de se tenir ensemble avant de parler aux Turcs à Lausanne, afin d'arrêter une politique commune. A moins de cela disent quelques observateurs, il sera Grande-Bretagne d'être représentée à Lausanne.

DES SECOURS AUX VICTIMES DE L'ONTARIO

Les Canadiens de New-York aident leurs compatriotes en détresse.

UN SUCCES ATTENDU

New-York, 11.—Demain soir, sous les auspices du "New York Globe", un concert sera donné dans la salle de bal de l'hôtel Ritz-Carlton pour aider les victimes des désastres feux de forêts de l'Ontario. Les organisateurs de ce concert ont fait preuve du plus beau dévouement pour assurer le succès du concert et fournir à tous les Canadiens de New-York l'occasion d'aider leurs compatriotes en détresse. Le "Canadian Club" a grandement contribué à l'organisation du concert, qui promet un magnifique résultat. Le "Globe" a reçu maints messages de félicitations. Un Canadien enthousiaste de New-York a parlé ainsi: "Je crois qu'il faut aider les affamés de la Russie et des autres pays; mais avant tout, notre devoir est de secourir nos compatriotes qui sont dans le dénuement."

Parmi les artistes qui ont offert leur concours on compte Mlle Evelyn MacLevin, contralto, fille du docteur Malcolm MacLevin, et un chanteur né Chatham, dans la province d'Ontario.

Le commissaire canadien du commerce assistera au concert. Tout l'argent obtenu par la vente des billets sera pour les victimes des feux de forêts; car le "Globe" a pris les mesures nécessaires pour payer les dépenses.

Les patrons du concert sont: M. Alfred-E. Smith, le nouveau gouverneur de l'état de New-York, James Forbes, Reginald Barker, Louis B. Mayer, J.-R. Rubin, Marcus Loew, E.-F. Albee, B.-S. Moss, S.-J. Kaufman et Will-H. Hays. Les patronne sont: Mme Jérôme Napoléon Bonaparte, Mme Charles-H. Sabin, Mlle Elizabeth Marbury, Mlle Mary Garrett Hay, Mme Arthur Livermore, Mme E.-L. Doheny, Mme Henry Anderson Gomah, Mlle Emily Smith, Mme Walter-J. Salmon, Mme Henry Moscovitz et Mlle Helen Varick Roswell.

RECEPTION

Dimanche soir dernier, grande réception chez M. Albert Carbonneau, à l'occasion de son anniversaire de naissance. Des cadeaux nombreux et magnifiques et une adresse, lue par sa fille, furent présentés au Jubilaire. A dix heures, les invités entourèrent un goûter délicieux. Assistaient à cette assemblée joyeuse: M. et Madame Narcisse Villemure, d'Yamaché; grands-parents de M. et Madame Albert Carbonneau; M. et Madame Alphonse Villemure; M. et Madame Victor Lemaire; M. et Madame Arsène Villemure; M. Alcide Boucher; Mlle Yvonne Carbonneau; M. Onésime Lavigne; Mlle Maria McCarthy; M. Bruno; Mlle Delianne Carbonneau; Georges et Richard Carbonneau; Gaston Lemaire; Fernand Villemure.

CONSTRUCTION D'UN POUVOIR ÉLECTRIQUE À ST-ETIENNE DES GRÈS

Le printemps dernier la compagnie "Shawinigan Water & Power" achetait à "La Gabelle" le terrain de M. M. Boisvert dans le but de construire là un pouvoir électrique, elle vient de mettre ce projet à exécution. Une forte équipe d'hommes en commence aujourd'hui même les travaux préparatoires: construction des bureaux, placement du "compresseur", creusage, etc.

Nous nous réjouissons, car la dépense de plusieurs millions que se propose de faire la compagnie pour cet entreprise est une bonne aubaine pour la paroisse... et en avant le progrès!

LES PIEDS BROYÉS

Dimanche soir, au Moulin de la Saint-Leung (New Mill) de cette ville, un ouvrier eut les jambes prises dans un rouleau à papier. Il eut les pieds affreusement broyés. Le blessé a nom Flavien Fontaine. A l'hôpital où il fut immédiatement transporté le Dr Normand lui donna les premiers soins. On ne croit pas que l'amputation soit nécessaire.

WHIST A LA POINTE DU LAC

La partie de cartes annoncée pour aujourd'hui a été remise au 28 novembre. A cette date toutes les salles seront terminées et chauffées. Une gaité récréation vous attend et vous fournira en même temps l'occasion de faire la charité. De beaux prix seront distribués aux gagnants. Qu'on se le dise et qu'on vienne en foule. Tout le monde voudra y être parce que c'est la première partie!

LE TIGRE EN ROUTE POUR L'AMÉRIQUE

Paris, 11.—M. Georges Clémenceau s'embarque aujourd'hui pour l'Amérique.

Remerciements à St-Antoine de Padoue pour faveur obtenue avec promesse de publier.

MANIFESTE DE M. CRERAR

Il fut dit-il, associé toujours à la société des "Grain Growers", depuis sa fondation, en 1906. Je n'ai été dans le gouvernement d'union, en 1917 que pour la poursuite de la guerre avec entente qu'après la victoire il reprendrait sa tâche de président de la société. La naissance et la croissance du parti progressiste, lequel eut ses représentants au Parlement, ont amené ses partisans à l'engager à demeurer dans la vie publique et il y est demeuré avec l'approbation de ses co-associés à l'administration de cette société. Je n'ai, dit-il, accepté la direction du parti progressiste, seulement pour la durée d'une session. Pour raisons personnelles et raisons d'affaires, dit-il, je laissai entendre au cours d'une réunion du parti à Ottawa à la fin de la session, qu'il serait peut-être temps que je donnasse ma démission comme chef et probablement comme député. Depuis ma démission parti prise. Les affaires de notre société ont suivi la crise de ces dernières années et mon absence, due aux travaux politiques, a fait peser lourdement leur tâche sur les épaules de mes associés. Et puis il y a aussi les raisons de famille. C'est pourquoi je vous offre ma démission de chef du parti progressiste.

Mais même sans ces raisons d'affaires et de famille, je n'aurais pas gardé la direction du parti progressiste, à moins que n'intervint une entente claire, définie et une déclaration sans équivoque du programme progressiste. Il y a la question vitale de savoir si le mouvement progressiste doit rester ou non descendre à un mouvement de groupe fermé ("a purely class movement or not"). Le plus grand obstacle que nous ayons eu à combattre jusqu'ici, ce fut la crainte que notre groupe devint seulement de classe. L'attitude de H.-W. Woods, dans l'Alberta, et de J.-J. Morrison, dans l'Ontario, et je ne mets pas en doute leur sincérité à chacun, — à quelque peu justifié cette crainte.

Selon M. Woods, les abus de notre régime politique viennent du système des parties. Pour y remédier, il propose que chacun des différents groupes d'hommes: professionnels, gens de métier, etc., élisent leur quote-part de députés. Un haut dignitaire des United Farmers de l'Alberta exposait récemment cette opinion et affirmait que ce sont les cercles locaux des United Farmers de l'Alberta qui, dans un comité donné, doivent guider et diriger le travail de leur député à Ottawa. Cela démontre que l'on n'a absolument aucune idée de ce que sont les responsabilités et les devoirs d'un député. Il y aurait ainsi 235 députés, chacun encadré et guidé par ses électeurs, dont quelques-uns sont à des milliers de milles d'Ottawa, et qui tenteraient sérieusement d'administrer de cette façon le pays! L'absurdité du projet n'exige pas qu'on s'y attarde davantage.

On ne peut accomplir un travail suivi et systématique, sans qu'il existe une organisation nécessaire et adéquate, sans qu'il faille l'argent nécessaire pour y parvenir. Ceux qui, chez les progressistes, nient le besoin d'une organisation de parti et disent que les partis sont responsables des vices de notre vie publique font fausse route. Les neuf dixièmes des vices de notre régime de partis, dans le passé, — et ils ont été nombreux, — viennent de ce que les organisations du parti ont détenu le patronage du gouvernement, de ce que les organisateurs et les hommes du parti heureux ont obtenu des récompenses politiques sous forme de contrats ou de places accordés par le gouvernement. Au Canada, on sait maintenant à quoi s'en tenir là-dessus.

Le mouvement progressiste a originaire parmi les canadiens des campagnes. Sa politique et son programme, à venir à ce temps-ci, découlent d'une déclaration de principes politiques posés par le "Canadian Council of Agriculture, en 1916, déclaration de principes qui s'appliquent en partie seulement aux affaires fédérales. Ces principes, de façon générale, durent, mais certains détails ont besoin, à mon avis, d'être remis au point. Je crois qu'un programme politique devrait porter sur les principes plutôt que sur les détails ainsi par exemple, sur la grande et vitale question du tarif, ce programme devrait exposer des principes définis, plutôt que tenter de formuler les détails d'un nouveau tarif.

Dans les huit dernières années, le Canada est devenu "nation dans l'empire". Le Parlement canadien a le devoir de définir clairement les relations entre le Canada et l'Empire. Personnellement, je ne suis pas d'avis que, lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre. Il se peut qu'au regard des règlements subits de Droit International, telle soit la position légale; mais le Canada, à l'avenir, ne devrait pas être obligé à de nouvelles guerres sans que les représentants du peuple se soient prononcés tout d'abord sur le sujet, au Parlement, et aient approuvé son entrée dans cette guerre, à moins que le Canada ne soit directement attaqué. Selon moi, il faudrait définir clairement et de façon constitutionnelle la position du Canada, à rendre claire à tout le monde, en ayant un souverain commun comme lien entre la Métropole et nous tous.

Le Canada doit accorder un constant appui à la Ligue des Nations. Là-dessus, les députés progressistes aux Communes devraient prendre une attitude claire et nette.

Le fardeau des intérêts sur la dette du Canada et le besoin de recettes significatif que, d'ici bien des années, les recettes devront venir des douanes.

Notre tarif devrait avoir pour base, non pas le principe de la protection, mais les besoins du trésor. L'agriculture est, de ce temps-ci, mal en point au Canada. La situation ne s'améliorera que si nous diminuons le coût de la production et de la distribution. A cause des circonstances présentes, des agriculteurs, en grand nombre, quittent leurs fermes de l'Ouest canadien, cette année. Les manufacturiers et les hommes d'affaires de l'Est ne devraient pas perdre de vue les conséquences de tout cela sur leurs propres affaires.

La garantie la plus sûre de notre prospérité future, c'est le développement raisonnable de nos ressources agricoles. Mises à ses besoins du Trésor nécessitent l'imposition de taxes sur les marchandises importées au Canada, il faudrait accorder aux instruments et aux machines nécessaires à la production agricole et à l'exploitation de nos ressources naturelles un tarif particulièrement bas, et même devrait-on les porter à la liste des objets admis en franchise.

Il faut pratiquer l'économie dans tous les services où l'on dépense de l'argent, à Ottawa ou ailleurs.

J'ai longtemps préconisé que l'on évalue à nouveau le réseau des chemins de fer d'Etat et qu'on remanie le montant fixé pour le capital, ce qui

En quittant la direction de son Parti le Chef Progressiste laisse un manifeste politique fortement pensé

"Ce que les Canadiens veulent, c'est une politique sensée, une administration du pays honnête, efficace et économique, et ils se soucient peu de savoir d'où cela viendra, du moment qu'ils l'obtiennent."

M. CRERAR

Nous donnons un résumé du manifeste politique de l'honorable M. Crerar, manifeste adressé au président du congrès progressiste, à Winnipeg, M. T.-W. Caldwell, vendredi dernier, alors qu'il lui remettait sa démission comme chef pour progressiste aux affaires commerciales de la "Grain Growers Company".

Il fut dit-il, associé toujours à la société des "Grain Growers", depuis sa fondation, en 1906. Je n'ai été dans le gouvernement d'union, en 1917 que pour la poursuite de la guerre avec entente qu'après la victoire il reprendrait sa tâche de président de la société. La naissance et la croissance du parti progressiste, lequel eut ses représentants au Parlement, ont amené ses partisans à l'engager à demeurer dans la vie publique et il y est demeuré avec l'approbation de ses co-associés à l'administration de cette société. Je n'ai, dit-il, accepté la direction du parti progressiste, seulement pour la durée d'une session. Pour raisons personnelles et raisons d'affaires, dit-il, je laissai entendre au cours d'une réunion du parti à Ottawa à la fin de la session, qu'il serait peut-être temps que je donnasse ma démission comme chef et probablement comme député. Depuis ma démission parti prise. Les affaires de notre société ont suivi la crise de ces dernières années et mon absence, due aux travaux politiques, a fait peser lourdement leur tâche sur les épaules de mes associés. Et puis il y a aussi les raisons de famille. C'est pourquoi je vous offre ma démission de chef du parti progressiste.

Mais même sans ces raisons d'affaires et de famille, je n'aurais pas gardé la direction du parti progressiste, à moins que n'intervint une entente claire, définie et une déclaration sans équivoque du programme progressiste. Il y a la question vitale de savoir si le mouvement progressiste doit rester ou non descendre à un mouvement de groupe fermé ("a purely class movement or not"). Le plus grand obstacle que nous ayons eu à combattre jusqu'ici, ce fut la crainte que notre groupe devint seulement de classe. L'attitude de H.-W. Woods, dans l'Alberta, et de J.-J. Morrison, dans l'Ontario, et je ne mets pas en doute leur sincérité à chacun, — à quelque peu justifié cette crainte.

Selon M. Woods, les abus de notre régime politique viennent du système des parties. Pour y remédier, il propose que chacun des différents groupes d'hommes: professionnels, gens de métier, etc., élisent leur quote-part de députés. Un haut dignitaire des United Farmers de l'Alberta exposait récemment cette opinion et affirmait que ce sont les cercles locaux des United Farmers de l'Alberta qui, dans un comité donné, doivent guider et diriger le travail de leur député à Ottawa. Cela démontre que l'on n'a absolument aucune idée de ce que sont les responsabilités et les devoirs d'un député. Il y aurait ainsi 235 députés, chacun encadré et guidé par ses électeurs, dont quelques-uns sont à des milliers de milles d'Ottawa, et qui tenteraient sérieusement d'administrer de cette façon le pays! L'absurdité du projet n'exige pas qu'on s'y attarde davantage.

On ne peut accomplir un travail suivi et systématique, sans qu'il existe une organisation nécessaire et adéquate, sans qu'il faille l'argent nécessaire pour y parvenir. Ceux qui, chez les progressistes, nient le besoin d'une organisation de parti et disent que les partis sont responsables des vices de notre vie publique font fausse route. Les neuf dixièmes des vices de notre régime de partis, dans le passé, — et ils ont été nombreux, — viennent de ce que les organisations du parti ont détenu le patronage du gouvernement, de ce que les organisateurs et les hommes du parti heureux ont obtenu des récompenses politiques sous forme de contrats ou de places accordés par le gouvernement. Au Canada, on sait maintenant à quoi s'en tenir là-dessus.

Le mouvement progressiste a originaire parmi les canadiens des campagnes. Sa politique et son programme, à venir à ce temps-ci, découlent d'une déclaration de principes politiques posés par le "Canadian Council of Agriculture, en 1916, déclaration de principes qui s'appliquent en partie seulement aux affaires fédérales. Ces principes, de façon générale, durent, mais certains détails ont besoin, à mon avis, d'être remis au point. Je crois qu'un programme politique devrait porter sur les principes plutôt que sur les détails ainsi par exemple, sur la grande et vitale question du tarif, ce programme devrait exposer des principes définis, plutôt que tenter de formuler les détails d'un nouveau tarif.

Dans les huit dernières années, le Canada est devenu "nation dans l'empire". Le Parlement canadien a le devoir de définir clairement les relations entre le Canada et l'Empire. Personnellement, je ne suis pas d'avis que, lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre. Il se peut qu'au regard des règlements subits de Droit International, telle soit la position légale; mais le Canada, à l'avenir, ne devrait pas être obligé à de nouvelles guerres sans que les représentants du peuple se soient prononcés tout d'abord sur le sujet, au Parlement, et aient approuvé son entrée dans cette guerre, à moins que le Canada ne soit directement attaqué. Selon moi, il faudrait définir clairement et de façon constitutionnelle la position du Canada, à rendre claire à tout le monde, en ayant un souverain commun comme lien entre la Métropole et nous tous.

Le Canada doit accorder un constant appui à la Ligue des Nations. Là-dessus, les députés progressistes aux Communes devraient prendre une attitude claire et nette.

Le fardeau des intérêts sur la dette du Canada et le besoin de recettes significatif que, d'ici bien des années, les recettes devront venir des douanes.

Notre tarif devrait avoir pour base, non pas le principe de la protection, mais les besoins du trésor. L'agriculture est, de ce temps-ci, mal en point au Canada. La situation ne s'améliorera que si nous diminuons le coût de la production et de la distribution. A cause des circonstances présentes, des agriculteurs, en grand nombre, quittent leurs fermes de l'Ouest canadien, cette année. Les manufacturiers et les hommes d'affaires de l'Est ne devraient pas perdre de vue les conséquences de tout cela sur leurs propres affaires.

La garantie la plus sûre de notre prospérité future, c'est le développement raisonnable de nos ressources agricoles. Mises à ses besoins du Trésor nécessitent l'imposition de taxes sur les marchandises importées au Canada, il faudrait accorder aux instruments et aux machines nécessaires à la production agricole et à l'exploitation de nos ressources naturelles un tarif particulièrement bas, et même devrait-on les porter à la liste des objets admis en franchise.

Il faut pratiquer l'économie dans tous les services où l'on dépense de l'argent, à Ottawa ou ailleurs.

J'ai longtemps préconisé que l'on évalue à nouveau le réseau des chemins de fer d'Etat et qu'on remanie le montant fixé pour le capital, ce qui

(A suivre à la page 5)

Un qui cherche

L'occasion de faire plaisir à sa femme.

- Bien simple, mon vieux.
- C'est-à-dire, Bien Public.
- Ça coûte combien?
- \$2.00 par année et avec cela 12 billets sur "l'Éden".



CONSTRUCTION D'UN POUVOIR ÉLECTRIQUE À ST-ETIENNE DES GRÈS

Le printemps dernier la compagnie "Shawinigan Water & Power" achetait à "La Gabelle" le terrain de M. M. Boisvert dans le but de construire là un pouvoir électrique, elle vient de mettre ce projet à exécution. Une forte équipe d'hommes en commence aujourd'hui même les travaux préparatoires: construction des bureaux, placement du "compresseur", creusage, etc.

Nous nous réjouissons, car la dépense de plusieurs millions que se propose de faire la compagnie pour cet entreprise est une bonne aubaine pour la paroisse... et en avant le progrès!

Chronique Historique

XXXI!

Nous sommes descendants des Normands.—Ce qu'ils étaient.—Événements principaux en Normandie, à l'époque ou commença l'émigration Normande en Canada.—Vie intime d'une famille Normande.—Sous quelles circonstances Jean Nicolet vint au Canada.—Les Compagnies: organisation commerciales et non colonisatrices.

IV

SUITE

Continuons de suivre les événements qui se passaient en Normandie, à l'époque où les premiers mouvements colonisateurs se dessinent, et qui provoquèrent particulièrement, une émigration quelquet peu intense vers le Canada, lors de ce que l'on peut appeler la période des débuts de la fondation d'une colonie française en Amérique.

On sait que la traite des fourrures résumait toute l'ambition des diverses compagnies formées en vue de favoriser une émigration en Canada et la colonisation de ce pays; on sait aussi combien peu, les membres de ces diverses compagnies se préoccupèrent de cette question pourtant vitale; et que même une excessive ambition commerciale fit sacrifier les meilleurs intérêts du pays naissant, malgré les efforts et le dévouement de Champlain et de tant d'autres. Malgré tout, les dévoués et véritables fondateurs de la colonie naissante s'efforcèrent de neutraliser les mauvais effets de cette soif désordonnée des richesses chez les dispensateurs des faveurs royales. C'est l'opinion de tous les historiens, que le manque de sincérité chez tous ceux qui obtinrent des privilèges, nuisit considérablement au développement de la colonisation. Champlain continua donc de contrecarrer les mauvaises dispositions générales, tout en conciliant les intérêts des compagnies, desquelles il dépendait jusqu'à un certain point. Les intérêts commerciaux devaient marcher de pair avec le développement du pays et son peuplement; aussi lui fallut-il user de ménagement et de circonspection pour tout concilier.

Et c'est ainsi que nous avons l'explication du départ de Jean Nicolet, et de plusieurs autres pour la Nouvelle-France, arrachés aux douceurs de leurs foyers du pays de Normandie.

"N'est-ce pas dans cette veillée, ou dans une autre de ce genre continue notre narrateur, qu'a dû se décider la vocation de Jean Nicolet pour le Canada?"

La Compagnie au service de laquelle s'était engagé notre interpellé Jean Nicolet, en 1618, était composée d'un certain nombre de marchands de Rouen, auxquels s'adjoignirent plus tard, quelques négociants de Saint-Malo. Grâce aux soins officieux de Champlain, cette compagnie avait obtenu du Roi de France, le privilège exclusif de la traite des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent, à condition d'acquiescer toutes les charges de l'administration civile et ecclésiastique de la colonie; elle devait envoyer chaque année, un certain nombre de colons au Canada, pourvu à leurs besoins religieux et y entretenant quelques Missionnaires; elle payait le traitement du Vice-Roi en France, et celui de son Lieutenant, au Canada; elle devait aussi pourvoir à la sûreté et à la défense de la colonie. Cette compagnie, toute entière à ses intérêts matériels, ne montra jamais le moindre zèle, ni pour la conversion des sauvages, ni pour l'exécution du pieux dessein qu'avait conçu François Premier: "de fonder au Canada, une colonie chrétienne et sincèrement catholique."

"D'ailleurs, elle était nullement homogène au point de vue religieux. Plusieurs de ses membres étaient huguenots, et n'avaient dû consentir, qu'à contrecœur, à entretenir les Recollets en Canada. Ils ne manquaient jamais l'occasion de favoriser leurs amis; et si Champlain n'eût toujours été sur ses gardes, la colonie serait inévitablement devenue, et en peu de temps, un foyer de dissensions civiles et religieuses, comme il y en avait tant en France, à cette époque, notamment à La-Rochelle.

"Ces marchands de Rouen et de Saint-Malo comprenaient-ils, du moins leurs intérêts commerciaux? Ils se jalouaient entre eux, plusieurs factions s'étaient formées au sein de leur compagnie, et la défiance des uns des autres était si grande, qu'elles entretenaient chacune leurs commis au Canada, pour se surveiller. La compagnie de Rouen, ne faisant absolument rien pour le développement de la colonie, le Duc de Montmorency crut devoir en former une autre, celle des DeCaen, à laquelle il donna son nom et son patronage. C'était augmenter les divisions, et aggraver le mal au lieu de le guérir. La nouvelle compagnie était elle-même protestante; quel zèle pouvait-on attendre de sa part pour la protection des intérêts religieux de la colonie?—Les marchands de LaRochelle, réclamaient aussi leur part des profits de la traite; et l'on vit, une année, trois sociétés rivales, se disputer le commerce des fourrures dans la Vallée du Saint-Laurent.

A continuer Lavolette.

(Droits réservés)

LA BANQUEROUTE ALLEMANDE

Dans quelles conditions elle se produit, d'après M. Jacques Bainville.

(Service de la Rente, fait par Versailles-Vidricaire-Boulais-limitee)

Aujourd'hui, la stabilisation du mark est un mythe, écrit dans l'Action Française de Paris M. Jacques Bainville. On ne stabilise pas une monnaie tombée au-dessous du centième de sa valeur nominale.

D'ici peu, l'Allemagne sera pratiquement dépourvue de monnaie nationale. Certains particuliers allemands disposeront de signes monétaires doués de capacité d'achat; l'ensemble du peuple allemand reviendra au troc. La monnaie sera assainie par la disparition du papier, mais cet assainissement par le vide sera douloureux. Quelqu'un a dit récemment que ce cas était celui du retour à la monnaie-or sans or, expérience qui ne s'est jamais faite sur un

pays parvenu à un haut degré de développement industriel. La comparaison avec les assignats est imparfaite car, dans la France de 1796, il y avait encore de l'or et l'élément rural dominait. Dans ces conditions, il se peut que toute espèce de réparations conçues sous la forme régulière de fournitures remboursées à des industriels allemands par l'Etat allemand devienne impossible. Le Bulletin de la société d'études et d'informations économiques écrit à ce sujet, et son exposé est très clair: "Dans le processus de l'inflation, il arrive un moment où la dépréciation intérieure de la monnaie devient plus rapide que la baisse du change, phénomène que l'on peut observer en Russie et en Autriche. Dans ces conditions, les prix de revient intérieurs sont trop élevés pour permettre l'exportation des produits et la vie économique se trouve arrêtée."

D'après M. Bainville, l'Allemagne est seule responsable de son malheur. Si, au lieu d'imprimer du papier-monnaie à l'infini, elle s'était courageusement taxée comme a fait la France, elle se serait vite remise sur pied. Mais pour ne pas réparer ses torts, il lui fallait une banque-roule: elle a donc elle-même dé-

La Vie Paroissiale

L'IMMACULEE-CONCEPTION

Nov. le 4, Anonyme, enfant de Viateur Brault et de Yvonne Lefebvre.

NOTRE-DAME DES SEPT ALLEGRESSES

Nov. le 5, Marie-Rachel-Florence-Chaire, enfant de Alexandre Moreau et de Emiliana Brousseau.

Nov. le 7, Joseph-Paul Eugène-Jean-Jacques, enfant de Charles-Edouard Lavigne et de Rose-Eva Boisvert.

Mariage A été célébré le mariage de: Donat Rocheleau et Jeanne Gauthier

Sépulture A été inhumé: Nov. le 10, Odilon Rocheleau, époux de Marie Lamothé.

SAINT-PHILIPPE

Nov. le 5, Marie-Reine Bourbeau, enfant de Joseph Bourbeau et de Emeline Michel.

Nov. le 5, Joseph-Henri-Paul, enfant de Noël Gélinais et de Antoinette Veillette.

Nov. le 5, Marie-Thais-Berthilde, enfant de Ernest Biron et de Marie Blanche Lacroix.

Nov. le 5, Edouard-Paul-David, enfant de Joseph-Henri-Paul et de Marie Jeanne Flansbury.

Nov. le 7, Joseph-Edgar-Arthur-Rosario, enfant de Faïda Héroux et de Alice Lavergne.

Sépulture A été inhumée:

Nov. le 4, Joseph-Jean-Charles-Fernand, enfant de Charles Leclerc et de Eugénie Sandon.

Nov. le 5, Joseph-Marc-Diogné, enfant de Henri Fugère et de Marie Courteau.

Nov. le 8, Joseph-Amédée-Roger, enfant de Arthur Tardif et de Amanda Bolduc.

Nov. le 8, Marie-Marguerite-Magella, enfant de Ferdinand Lacombe et de Bella Matteau.

Sépultures Ont été inhumés: Nov. le 5, Anonyme Faucher, fils de Emery Faucher et de Flore Boucher.

Nov. le 6, Charles-Edouard Courteau, fils de Louis Courteau et de Anna Hébert.

Nov. le 4, Anonyme, enfant de Viateur Brault et de Yvonne Lefebvre.

Nov. le 5, Marie-Rachel-Florence-Chaire, enfant de Alexandre Moreau et de Emiliana Brousseau.

Nov. le 7, Joseph-Paul Eugène-Jean-Jacques, enfant de Charles-Edouard Lavigne et de Rose-Eva Boisvert.

Mariage A été célébré le mariage de: Donat Rocheleau et Jeanne Gauthier

Sépulture A été inhumé: Nov. le 10, Odilon Rocheleau, époux de Marie Lamothé.

Nov. le 4, Joseph-Jean-Charles-Fernand, enfant de Charles Leclerc et de Eugénie Sandon.

Nov. le 5, Joseph-Marc-Diogné, enfant de Henri Fugère et de Marie Courteau.

Nov. le 8, Joseph-Amédée-Roger, enfant de Arthur Tardif et de Amanda Bolduc.

Nov. le 8, Marie-Marguerite-Magella, enfant de Ferdinand Lacombe et de Bella Matteau.

Sépultures Ont été inhumés: Nov. le 5, Anonyme Faucher, fils de Emery Faucher et de Flore Boucher.

Nov. le 6, Charles-Edouard Courteau, fils de Louis Courteau et de Anna Hébert.

Nov. le 4, Anonyme, enfant de Viateur Brault et de Yvonne Lefebvre.

Nov. le 5, Marie-Rachel-Florence-Chaire, enfant de Alexandre Moreau et de Emiliana Brousseau.

Nov. le 7, Joseph-Paul Eugène-Jean-Jacques, enfant de Charles-Edouard Lavigne et de Rose-Eva Boisvert.

Mariage A été célébré le mariage de: Donat Rocheleau et Jeanne Gauthier

Sépulture A été inhumé: Nov. le 10, Odilon Rocheleau, époux de Marie Lamothé.

Nov. le 4, Joseph-Jean-Charles-Fernand, enfant de Charles Leclerc et de Eugénie Sandon.

Nov. le 5, Joseph-Marc-Diogné, enfant de Henri Fugère et de Marie Courteau.

Nov. le 8, Joseph-Amédée-Roger, enfant de Arthur Tardif et de Amanda Bolduc.

Nov. le 8, Marie-Marguerite-Magella, enfant de Ferdinand Lacombe et de Bella Matteau.

Sépultures Ont été inhumés: Nov. le 5, Anonyme Faucher, fils de Emery Faucher et de Flore Boucher.

Nov. le 6, Charles-Edouard Courteau, fils de Louis Courteau et de Anna Hébert.

Nov. le 4, Anonyme, enfant de Viateur Brault et de Yvonne Lefebvre.

Nov. le 5, Marie-Rachel-Florence-Chaire, enfant de Alexandre Moreau et de Emiliana Brousseau.

Nov. le 7, Joseph-Paul Eugène-Jean-Jacques, enfant de Charles-Edouard Lavigne et de Rose-Eva Boisvert.

Mariage A été célébré le mariage de: Donat Rocheleau et Jeanne Gauthier

Sépulture A été inhumé: Nov. le 10, Odilon Rocheleau, époux de Marie Lamothé.

Nov. le 4, Joseph-Jean-Charles-Fernand, enfant de Charles Leclerc et de Eugénie Sandon.

Nov. le 5, Joseph-Marc-Diogné, enfant de Henri Fugère et de Marie Courteau.

Nov. le 8, Joseph-Amédée-Roger, enfant de Arthur Tardif et de Amanda Bolduc.

Nov. le 8, Marie-Marguerite-Magella, enfant de Ferdinand Lacombe et de Bella Matteau.

SAINT-PHILIPPE

Nov. le 5, Marie-Reine Bourbeau, enfant de Joseph Bourbeau et de Emeline Michel.

Nov. le 5, Joseph-Henri-Paul, enfant de Noël Gélinais et de Antoinette Veillette.

Nov. le 5, Marie-Thais-Berthilde, enfant de Ernest Biron et de Marie Blanche Lacroix.

Nov. le 5, Edouard-Paul-David, enfant de Joseph-Henri-Paul et de Marie Jeanne Flansbury.

Nov. le 7, Joseph-Edgar-Arthur-Rosario, enfant de Faïda Héroux et de Alice Lavergne.

Sépulture A été inhumée:

Nov. le 4, Joseph-Jean-Charles-Fernand, enfant de Charles Leclerc et de Eugénie Sandon.

Nov. le 5, Joseph-Marc-Diogné, enfant de Henri Fugère et de Marie Courteau.

Nov. le 8, Joseph-Amédée-Roger, enfant de Arthur Tardif et de Amanda Bolduc.

Nov. le 8, Marie-Marguerite-Magella, enfant de Ferdinand Lacombe et de Bella Matteau.

Sépultures Ont été inhumés: Nov. le 5, Anonyme Faucher, fils de Emery Faucher et de Flore Boucher.

Nov. le 6, Charles-Edouard Courteau, fils de Louis Courteau et de Anna Hébert.

Nov. le 4, Anonyme, enfant de Viateur Brault et de Yvonne Lefebvre.

Nov. le 5, Marie-Rachel-Florence-Chaire, enfant de Alexandre Moreau et de Emiliana Brousseau.

Nov. le 7, Joseph-Paul Eugène-Jean-Jacques, enfant de Charles-Edouard Lavigne et de Rose-Eva Boisvert.

Mariage A été célébré le mariage de: Donat Rocheleau et Jeanne Gauthier

Sépulture A été inhumé: Nov. le 10, Odilon Rocheleau, époux de Marie Lamothé.

Nov. le 4, Joseph-Jean-Charles-Fernand, enfant de Charles Leclerc et de Eugénie Sandon.

Nov. le 5, Joseph-Marc-Diogné, enfant de Henri Fugère et de Marie Courteau.

Nov. le 8, Joseph-Amédée-Roger, enfant de Arthur Tardif et de Amanda Bolduc.

Nov. le 8, Marie-Marguerite-Magella, enfant de Ferdinand Lacombe et de Bella Matteau.

Sépultures Ont été inhumés: Nov. le 5, Anonyme Faucher, fils de Emery Faucher et de Flore Boucher.

Nov. le 6, Charles-Edouard Courteau, fils de Louis Courteau et de Anna Hébert.

Nov. le 4, Anonyme, enfant de Viateur Brault et de Yvonne Lefebvre.

Nov. le 5, Marie-Rachel-Florence-Chaire, enfant de Alexandre Moreau et de Emiliana Brousseau.

Nov. le 7, Joseph-Paul Eugène-Jean-Jacques, enfant de Charles-Edouard Lavigne et de Rose-Eva Boisvert.

Mariage A été célébré le mariage de: Donat Rocheleau et Jeanne Gauthier

Sépulture A été inhumé: Nov. le 10, Odilon Rocheleau, époux de Marie Lamothé.

Nov. le 4, Joseph-Jean-Charles-Fernand, enfant de Charles Leclerc et de Eugénie Sandon.

Nov. le 5, Joseph-Marc-Diogné, enfant de Henri Fugère et de Marie Courteau.

Nov. le 8, Joseph-Amédée-Roger, enfant de Arthur Tardif et de Amanda Bolduc.

Nov. le 8, Marie-Marguerite-Magella, enfant de Ferdinand Lacombe et de Bella Matteau.

Sépultures Ont été inhumés: Nov. le 5, Anonyme Faucher, fils de Emery Faucher et de Flore Boucher.

Nov. le 6, Charles-Edouard Courteau, fils de Louis Courteau et de Anna Hébert.

Nov. le 4, Anonyme, enfant de Viateur Brault et de Yvonne Lefebvre.

Nov. le 5, Marie-Rachel-Florence-Chaire, enfant de Alexandre Moreau et de Emiliana Brousseau.

Nov. le 7, Joseph-Paul Eugène-Jean-Jacques, enfant de Charles-Edouard Lavigne et de Rose-Eva Boisvert.

Mariage A été célébré le mariage de: Donat Rocheleau et Jeanne Gauthier

Sépulture A été inhumé: Nov. le 10, Odilon Rocheleau, époux de Marie Lamothé.

Nov. le 4, Joseph-Jean-Charles-Fernand, enfant de Charles Leclerc et de Eugénie Sandon.

Nov. le 5, Joseph-Marc-Diogné, enfant de Henri Fugère et de Marie Courteau.

Nov. le 8, Joseph-Amédée-Roger, enfant de Arthur Tardif et de Amanda Bolduc.

Nov. le 8, Marie-Marguerite-Magella, enfant de Ferdinand Lacombe et de Bella Matteau.

Sépultures Ont été inhumés: Nov. le 5, Anonyme Faucher, fils de Emery Faucher et de Flore Boucher.

Nov. le 6, Charles-Edouard Courteau, fils de Louis Courteau et de Anna Hébert.

Nov. le 4, Anonyme, enfant de Viateur Brault et de Yvonne Lefebvre.

Nov. le 5, Marie-Rachel-Florence-Chaire, enfant de Alexandre Moreau et de Emiliana Brousseau.

Nov. le 7, Joseph-Paul Eugène-Jean-Jacques, enfant de Charles-Edouard Lavigne et de Rose-Eva Boisvert.

Mariage A été célébré le mariage de: Donat Rocheleau et Jeanne Gauthier



LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE EN VIGUEUR

OCT. 1er

Trains pour Montréal

3.15 a.m. tous les jours
6.40 a.m. jours de semaine
11.50 a.m. jours de semaine
3.35 p.m. tous les jours
6.19 p.m. dimanche seulement
6.45 p.m. jours de semaine

Trains pour Québec

4.05 a.m. tous les jours
7.10 a.m. jours de semaine
11.55 a.m. tous les jours
1.08 p.m. jours de semaine
6.00 p.m. dimanche seulement
7.40 p.m. jours de semaine

Trains pour Shawinigan et Grand'Mère

6.45 a.m. jours de semaine
8.15 a.m. dimanche seulement
12.00 midi tous les jours
1.20 p.m. jours de semaine
7.50 p.m. tous les jours

Trains pour Grandes Piles

10.00 a.m. jours de semaine
4.20 p.m. jours de semaine

Le char d'ortoir pour Montréal qui est placé ici tous les soirs à 11 heures, reste toujours en vigueur; ce char se rend à la gare Windsor le lendemain matin. Pour vos réserves de char palais et pullman veuillez communiquer avec mon bureau nous vous donnerons une attention spéciale. Aussi lignes directes de télégraphe et de câble pour tous les points et tous les pays. Billets de paquebots, etc.

D. Chenevert, 178 Notre-Dame, Trois-Rivières

L. R. GAGNE, Avocat, Rue Notre-Dame, 145, Route Nationale, Cap de la Madeleine, Qué.

Téléphone 358w

LUCIEN COMEAU, AVOCAT, 148a, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières.

Bureau à Louiseville du vendredi soir au samedi soir chez M. Alfred Riñaquette, rue St-Laurent.

Notre Pain

est apprécié par la bonne ménagère aussi bien que par le chef des cuisines de grand hôtel.

Nous n'employons que la meilleure farine dans sa confection et notre pâte est préparée d'une façon particulière, le fruit de notre longue expérience.

La plus grande propreté règne à la boulangerie et notre pain vous est livré à domicile avec le plus grand soin.

MEDECINS

Tél. 1143j 179, rue Lavolette

DR A.-J. AUBIN

Médecine Interne, Maladies Chroniques, Diagnostic.

Téléphone 1460.

DR OMER E. DESJARDINS

Maladies des enfants

Maladies des pommous—Cœur—Reins—Foie—Estomac—Intestins.—Rhumatisme.

17, rue Lavolette, Les Trois-Rivières.

Tél. 469

Consultations: 11 à 12 a. m. 2.20 à 5 p. m. 7 à 8.30 p. m.

DOCTEUR ACHPISSE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris.

Chirurgie générale, Maladies des femmes, du nez, de la gorge et des oreilles.

22, rue des Forges (en face du Marché) Les Trois-Rivières

Tél. Bell 526

Dr Auguste Panneton

65a, Avenue Lavolette

Spécialiste pour maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge

Consultations: de 1.30 à 5 p. m. ou par rendez-vous.

DOCTEUR J. A. ROUSSEAU

Directeur du Dispensaire Antivénérien

Bureau Privé: 10 à 11 a. m. 2 à 4 p. m. mardi, jeudi, samedi 6 à 8.30 p. m.

Téléphone 119 28 rue Royale

Dr Reginald Lafontaine

Chirurgien-Dentiste

233 Rue Ste-Catherine Grand'Mère.

Bureau occupé autrefois par le Dr A. Voisard.

Conseils Pratiques

Envoyez donc au "Royal Valet Service" le manteau de peluche ou la robe de velours qui sont défraîchis; le nettoyage à la vapeur leur fera un bien immense.

Envoyez donc aussi au même endroit votre pardessus d'automne; nous pouvons le remettre à neuf. Nous faisons une spécialité de refaire et de réparer pardessus et habillements.

Abonnez-vous à notre Service de Valet qui vous donne droit au pressing d'un complet par semaine.

Royal Valet Service

R. Hamel & Cie

74-rue Royale-74

Téléphone 615

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

CHAS BOURGEOIS, B. A. LL. M. Avocat, 26, rue St-Joseph, Tél. 233

JOSEPH BARNARD, Avocat, 5 rue Hart, Tél. 640

Résidence: 108 rue Des Forges, Tel. 1299-J

ROBICHON & METHOT

Avocats, Bureau: Edifice Banque d'Hoche-laga, Trois-Rivières.

Téléphone Bell 1000

DUPLESSIS & LANGLOIS, Avocats, 4, St-Joseph, Trois-Rivières.

P.N. Martel, C.R. Fernand Quesnel Paul Martel

MARTEL, MARTEL & QUESNEL, Avocats, 16, Bonaventure, Trois-Rivières. Tél. 61

Jacques Bureau, C. R. Tél. 930

Philippe Bigué C. R. C. Postal 310

Wilfrid Gariépy C.R. Edifice Power

Georges Gouin B.A. Trois-Rivières.

BUREAU, BIGUE, GARIEPY & GOUIN, Avocats, 4, Des Forges, Les Trois-Rivières

L. R. GAGNE, Avocat, Rue Notre-Dame, 145, Route Nationale, Cap de la

En quittant la direction de son Parti le Chef Progressiste laisse un manifeste politique fortement pensé

(Suite de la page 3)

donnerait quelque chance aux administrateurs d'attacher les deux bouts. Le temps est favorable à cela, attendu qu'un nouveau conseil d'administration et un nouvel administrateur général entrent en fonction.

Il est arrivé depuis quelques années des faits démontrant que notre régime bancaire n'est pas parfait. Il devrait y avoir une inspection gouvernementale efficace des banques et l'on devrait étudier à fond la question de savoir si, oui ou non, il n'y a pas lieu de faire, dans ce régime bancaire, des changements utiles à la masse.

A la prochaine session fédérale, l'on devrait étudier le mode de la représentation proportionnelle, pour l'appliquer aux grandes villes, et le vote transférable, dans les collèges à un seul député, afin qu'on sache exactement quelle est la volonté du peuple, aux urnes électorales, dans la mesure du possible.

Une réforme dont l'influence serait excellente sur la vie publique serait que l'on donnât le plus de publicité possible aux sources des fonds électoraux.

Les Progressistes devraient aider et appuyer en tout point les mouvements devant aboutir à la formation d'un parti national vraiment canadien, propre à nous unir tous sous un idéal commun de justice, d'équité et de liberté.

A la dernière session, le parti progressiste, avec l'aide d'un grand nombre de libéraux, obtint le tarif de l'entente "Crow's Nest Pass" pour le transport ferroviaire des céréales, contre l'opposition active et tenace du parti de M. Meighen et d'un élément réactionnaire du parti libéral; réductions qui équivalaient à une économie de \$30,000,000, cette année, pour les agriculteurs canadiens de l'Ouest. Il y eut alors, parmi les députés progressistes et libéraux, un bon nombre de gens convaincus que leurs parties devraient en venir à une entente pour travailler d'accord aux Communes, pour unir leurs forces, afin de faire prévaloir une politique qu'ils considéraient être au mieux des intérêts véritables du pays. Cette question occasionna bien des débats parmi les députés. Des progressistes des provinces représentées par des députés progressistes, aux Communes, me dirent que les chefs devaient aller au fond de la question, afin de voir quelle possibilité il y avait d'aboutir à un pareil accord. C'est ce qui se fit, non pas de ma propre initiative, ni de celle de M. King, je puis le dire; mais la discussion et l'étude de tout cela n'allèrent pas si loin qu'une déclaration publique sur ce sujet eussent servi l'intérêt public. Jamais ni moi ni d'autres progressistes, à ce que je sais, nous ne considérâmes la question de nous fusionner avec quelque parti que ce fût, aux Communes. Ce que l'on débattit, ce fut le point de savoir si oui ou non, en vue de l'expérience acquise pendant la session, on pourrait en arriver à établir un mode de coopération honorable. Cela aurait rendu le Parlement capable de traiter avec efficacité de sujets de politique publique considérés nécessaires et essentiels pour le progrès du pays en général.

L'étude en public du projet de coopération plus intime, sur les bases indiquées, rencontra, d'un côté, l'opposition vive d'un élément libéral réactionnaire au nombre, mais puissant, qui semble être aujourd'hui le protecteur attiré, pour l'heure, du bien-être

des puissances d'argent, et, d'autre part, l'opposition non moins vive de plusieurs partisans de la cause progressiste, qui, pour des motifs honnêtes, mais erronés, pensent plus à l'intérêt de leur groupe ou de leur classe qu'au bien général de la masse.

Peu importe d'où vient le bien général du moment, du moment que des principes d'équité et de justice régissent la politique et l'administration publique. Quant à moi, j'admets que je suis coupable de m'être préoccupé plus des intérêts véritables du pays, tels que je les comprends, que du sort de n'importe quel parti ou de n'importe quel groupe d'hommes.

Les partis politiques et les organisations de parti ne sont pas en soi malhonnêtes, s'ils cherchent un but légitime par des moyens honnêtes. Ils sont en vérité nécessaires pour ces fins. Leur danger pour l'Etat, c'est quand des hommes donnent une adhésion aveugle au parti ou à son organisation, de quelque nom qu'ils s'appellent.

A l'heure présente, les électeurs du Canada se soucient peu du succès de tel ou tel parti. L'esprit de parti, la fidélité au parti n'ont jamais été à un étage si bas, depuis soixante ans, qu'ils le sont présentement. Ce que les Canadiens veulent, c'est une politique saine, une administration du pays honnête, efficace et économique, et ils se soucient peu de savoir d'où cela leur viendra, du moment qu'ils l'obtiennent.

Certaines directives politiques essentielles s'imposent donc au parti progressiste.

D'aucuns diront: nous allons tenir la balance du pouvoir et obliger les hommes du gouvernement à faire ce que nous leur commanderons. Cela peut se pratiquer pendant une ou deux sessions, mais guère plus longtemps. Tout gouvernement, au Canada, a de grandes difficultés à affronter, et une situation qui, au bout de quelques années, aboutirait à un pareil régime, déterminerait un appel aux électeurs, dans une élection où pareil élément d'incertitude disparaîtrait, en face d'un parti relevant aux affaires avec une majorité absolue qui lui permettrait de diriger le pays à son goût.

En ce cas, la situation du parti progressiste, circonscrite d'un côté par ceux qui disent si obstinément qu'il doit être un parti de classe et de l'autre par ceux qui affirment qu'il ne doit coopérer avec aucun autre parti à la direction des affaires de la nation, serait telle que les progressistes honnêtes qui mettent au-dessus de tout l'intérêt bien entendu de leur pays, ont le devoir de réfléchir dès au jour d'hui.

Si l'on me permet de le dire, j'estime que, pour le présent, du moins, les députés progressistes aux Communes devraient s'en tenir à leur attitude de la dernière session, luttant pour les principes larges d'une politique nécessaire au bien-être du pays, profitant de toutes les occasions qui se présentent de les faire aboutir à des résultats pratiques, chaque fois que cela se peut, et refusant de dévier de cette ligne de conduite, au cours de la besogne parlementaire, à cause de petites choses de peu de conséquences. Quant à moi, je continuerai de lutter en soldat dans les rangs, pour une politique et des principes qui, je crois, sont essentiels à un harmonieux développement du Canada, au bien-être, au bonheur et à la prospérité de nos concitoyens.

Au moment de terminer ma lettre, je vous demande de vous souvenir que le mouvement progressiste ne s'incarne pas dans un groupe quelconque d'hommes qui, pour l'heure, peuvent former un parti au parlement. C'est un esprit né au cœur des hommes, non seulement des agriculteurs, mais aussi bien chez les autres, qui cherchent et désirent la justice, l'équité et l'économie dans l'administration de la chose publique, au moyen de politique et de mesures sages, dont la fin ultime est le bien du pays entier, non pas l'avantage particulier de telle ou telle classe ou de telle ou telle partie du pays. Cet esprit croîtra, j'en suis certain, et portera des fruits, il pénétrera davanage la vie publique.

DE L'ARBRE AU JOURNAL

Un fabricant de papier, en Allemagne, a voulu faire une expérience: il désirait savoir combien il fallait de temps pour transformer un tronç d'arbre en un journal. A 7 hres du matin, il fit abattre trois arbres, derrière sa fabrique, l'écorce sitôt enlevée, on les transporta dans le local où ils devaient être métamorphosés en pulpe de bois. Par une suite de préparations fort actives, ou réussit à obtenir le premier rouleau de papier séché, à 9 hres 29. En automobile, on l'expédia aussitôt à une imprimerie située à quatre kilomètres. Là, il passa bientôt sur la rotative, et à 11 heures précises, les camélots commençaient à crier dans les rues le journal ainsi fabriqué, avant que les oiseaux qui, le matin, chantaient dans les branches de l'arbre, n'aient vu arriver le soleil au zénith.

MONT-CARMEL

Le 7 novembre ont eu lieu dans l'église paroissiale les funérailles de Mme Joseph Richard née Victorine Gagnon décédée à l'âge de 71 ans.

L'église pour la circonstance avait revêtu ses plus beaux ornements de deuil de très beaux cantiques furent rendus avec elle le premier par M. Lorenzo Doucet, le second par Mlle Blanche Doucet. Une magnifique croix et couronne de fleurs naturel ornaient la tombe. La défunte laisse pour pleurer sa perte son époux et six enfants. La foule nombreuse qui assistait à ses funérailles demontre assez en quel estime était tenu la défunte dans la paroisse.

ST-GERARD DES LAURENTIDES

Le 22 oct. après-midi a eu lieu dans notre église l'érection de notre "Chemain de la Croix". C'est le Rév. Père Tharcisius qui a présidé la cérémonie: il y eut d'abord cantique puis sermon et bénédiction du Chemain de la Croix.

A la messe du matin le Rév. Père nous avait donné un beau sermon sur le Tiers Ordre.

2 novembre. Immédiatement après le service de 9 hres. Nous nous sommes rendus à notre cimetière où il y eut bénédiction d'une croix. On chanta: "Chrétiens chantons à haute voix Vive Jésus vive sa Croix." puis il y eut une courte instruction: "un commentaire des 7 dernières paroles de Jésus en Croix, bénédiction de la Croix et Adoration, pendant l'adoration on chanta l'hymne "Vexilla Regis".

Ces jours derniers M. le Curé, et MM. D. Beaulieu, J. Legris, T. Juneau, N. Beaulieu, D. Juneau, ont planté plusieurs arbres d'ornementation sur le terrain de l'église, et sur les emplacements privés. Ces arbres sont des peupliers de la Caroline et des pins rouges. Il y eut environ 150 plantations.

Il est du devoir des députés progressistes de mettre d'avant et au-dessus de tout, de faire prévaloir par des moyens honorables et tout le temps le bien du pays. Ce bien, ils ne l'obtiendront pas par une vision bornée, par des détails circonscrits dans d'étroites limites. Il faut avoir une vision large, et notre politique doit être nationale. Si nous sommes à fond pour la justice, la vérité et le droit, nous exercerons peu importe sous quelle forme et de quelle façon, une influence puissante sur le bien et sur l'avenir du peuple canadien.

LE TRES REV. PERE P. ROBERT

SUPERIEUR GENERAL DES CLERCS DE SAINT-VIATEUR

La notice qui suit fut rédigée par l'un des fils spirituels du défunt et montre quelle perte vient de faire, non seulement l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, mais tout le monde de l'enseignement chrétien.

Le vénéré supérieur que les Clercs de St-Viateur viennent de perdre si subitement à Outremont, au moment où il allait retourner en Europe après une visite de ses établissements d'Amérique, était un homme d'un rare mérite personnel et qui laisse des œuvres durables.

Il se signala d'abord comme maître de la jeunesse. Ce fut durant 15 quatorze années (1889-1900) qu'il dirigea l'école d'enseignement secondaire que les Clercs de St-Viateur avaient alors à Paris. Sa forte culture littéraire et sa connaissance des langues anciens et modernes le mettaient en mesure de rendre de grands services aux jeunes gens dont il avait la charge. Il s'employa à leur instruction et à leur formation avec le zèle d'un véritable apôtre.

Il fut ensuite placé par ses supérieurs à la tête d'une des provinces françaises de l'Institut. Là il montra, sur un terrain plus étendu des talents administratifs de premier ordre. En 1903 particulièrement il se tira avec bonheur des incroyables difficultés que la persécution créa aux congrégations religieuses et rendit même des services à toute sa communauté en procurant l'établissement de la direction générale en Belgique.

Nommé en 1909 vicaire général de l'Institut, il participa pendant dix ans, à tous les actes de l'administration générale. Deux fois il reçut la mission de visiter les provinces d'Amérique: en 1910 d'abord puis en 1913. Durant la guerre il parvint à maintenir, à force de sollicitude, la plupart des œuvres confiées aux Clercs de St-Viateur en Belgique et que l'appel aux armes avait privées de leur personnel. Ce travail, il dut l'accomplir malgré les tracasseries de l'occupation allemande en Belgique.

Enfin, élu en 1919 supérieur général à la mort du vénérable Père Lajoie, il mit toute son âme à servir sa congrégation. Une attaque de paralysie qui faillit le conduire au tombeau trois mois après son élection ne l'empêcha pas de se livrer, à peine remis et resté très infirme, à une activité vraiment prodigieuse. Il pourvut à la refonte des statuts de sa congrégation exigée par le droit canonique et eut la joie de voir Rome approuver cette refonte. Il écrivit encore à ses religieux diverses lettres-circulaires sur la spiritualité qui révèle une profonde connaissance de la vie spirituelle. Enfin il publia, en août dernier, une vie du P. Querbes, fondateur de l'Institut, à laquelle il travailla depuis vingt ans. Cette monographie, d'un haut mérite littéraire et d'un égal mérite historique restera pour ses religieux comme son testament et le suprême témoignage de sa sollicitude paternelle. Ils retrouveront le souci constant qu'il eut de les retenir dans leurs origines et de leur donner ce culte du fondateur et cet attachement au passé qui font la force des institutions solidement assises.

Le vénéré supérieur est mort à l'œuvre, à l'issue d'un voyage qu'il avait entrepris dans un état de santé précaire, poussé moins par la nécessité que par le besoin d'un dévouement quasi héroïque à son Institut.

La province canadienne gardera ses restes. Avec les fruits de son dernier sacrifice, ce ne pourra être qu'une bénédiction de plus pour l'œuvre de ses fils au Canada et pour toutes les œuvres semblables de prière et de dévouement dont notre pays peut s'enorgueillir.

G. La Marche, C. S.

LA REVUE "LA LYRE"

Le deuxième numéro de "La Lyre" qui vient de paraître est de beaucoup supérieur au premier. D'abord la revue a 36 pages, au lieu de 32, remplies de nouvelles sur les concerts, sur les artistes de chez-nous sur le théâtre amateur, sur tout ce qui se passe en Europe et en Amérique au point de vue musical. Elle consacre deux pages entières au théâtre en France et au Canada, sur la saison de la comédie-

française Elle donne de superbes photographies de la belle **Géraldine Farrar**, de **Mischa Elman**, de l'extraordinaire organiste de Notre-Dame de Paris, **Marcel Dupré**, de notre grand ténor **Paul Dufaure**, de **J. J. Goulet** et d'un de nos collaborateurs **Henri Miro**, dont elle publie deux beaux morceaux de musique: "La Rose du Boulevard" qui est appelé à devenir l'une des romances les plus populaires et "Douce Pensée" qui est une délicieuse barcarolle. Mais il y a aussi de **M. Léo Le Sieur** "Dona Rita" une chanson

espagnole qui va faire fureur et enfin une exquise gavotte de **Mlle Léonie Claude**, qui fera les délices de tous. Elle renferme aussi de très beaux articles sur "La Musique au Foyer", "Le Jazz", "Les Soirs à donner aux pianos" et l'instrumentation Signé **Henri Miro**. Sa page de couverture est quelque chose de vraiment artistique qui complète un numéro exceptionnellement intéressant qui doit être vu pour être jugé à sa juste valeur. On s'abonne à 3 Craig Est, Montréal. En vente partout à 20c le numéro.



Les Meilleurs Prix

Pendant plus de quinze années nous avons donné ici des valeurs telles qu'aucun marchand de fourrures, gros ou détail, n'a pu égarer parce que nous confectionnons nous-mêmes nos fourrures; nous surveillons attentivement nos achats et nous obtenons des prix sur la fourrure brute qui nous permettent de vendre nos manteaux à des prix raisonnables.

Les valeurs que nous annonçons plus bas vous donnent une idée du prix réellement bas auquel nous marquons nos fourrures.

---25---

Superbes manteaux en Seal français. Très joli modèle avec collet et pagode en martre d'Alaska. Une valeur de \$209 pour

\$149.50

Manteaux

En Seal français (Chapal) de qualité supérieure; modèles confectionnés avec soin. Prix variant de

\$99. à \$155.

- 1000 -

Peaux de Mouton de Perse de première qualité; un choix complet à des prix variant de

\$3. à \$12.

---12---

Manteaux de Mouton de Perse de première qualité; tous ces modèles sont garnis d'Alaska et sont très élégants. Nos prix varient entre

\$295. et \$395.

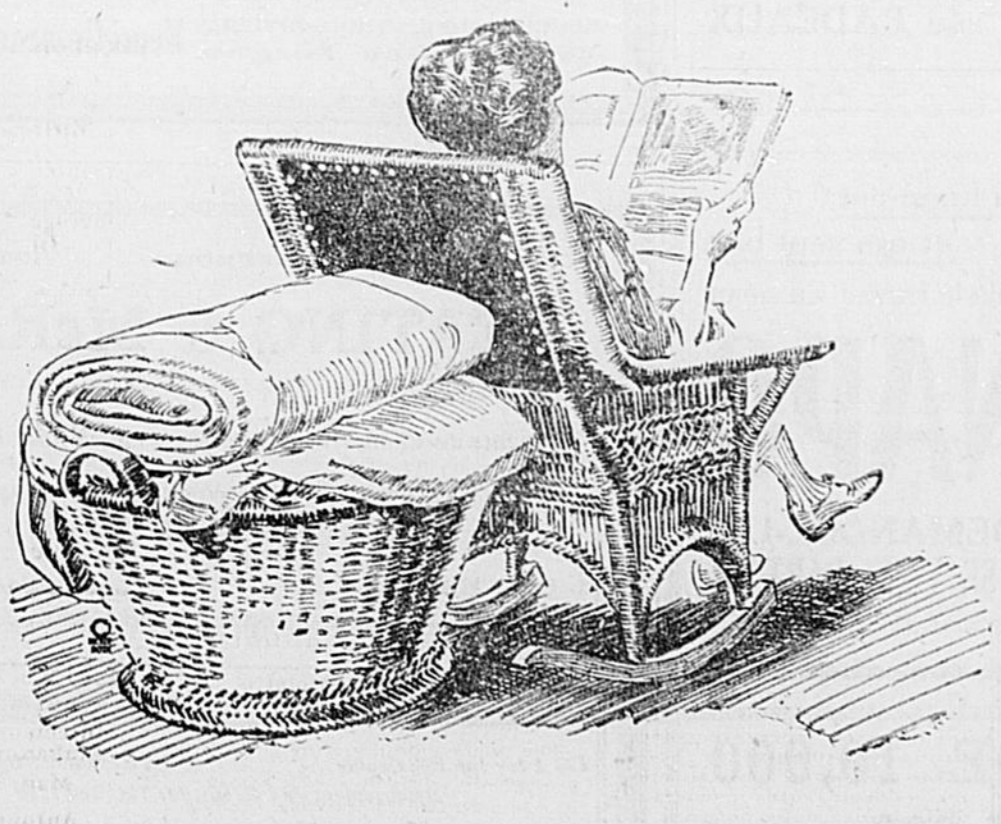
Nous payons les plus hauts prix sur fourrure brute.

Ovide Rocheleau

Téléphone 711w

30, Rue Hart,

Les Trois-Rivières.



COMMENT PRENDRE PART AU TIRAGE

50 sous ou 3 mois d'abonnement donnent droit à 2 billets
\$1.00 ou 6 mois d'abonnement donne droit à 5 billets
\$2.00 ou 12 mois d'abonnement donnent droit à 12 billets

LE BILLET VAUT 25 SOUS.

RETENEZ VOS BILLETS DÈS AUJOURD'HUI.

VOUS

reconnaissez-

vous,

Mesdames?

DIRES: QUELLE SITUATION PRÉFÉREZ-VOUS?

La laveuse par excellence, "EDEN", fera votre travail "toute seule", peu importe ce que vous ayez à lui donner. Elle lavera tout, depuis les plus fines lingeeries jusqu'aux lourdes couvertures de laine.



C'est la LAVEUSE offerte par "LE BIEN PUBLIC"

ESSAYEZ DE LA GAGNER

UN ABONNEMENT

Au "BIEN PUBLIC" vous donnera jusqu'à 12 chances.



Nonnelles De Grand'Mère

FUNERAILLES DE DAME JOSEPH JALBERT

(De notre correspondant) Nous avons le regret d'annoncer la mort de Madame Joseph Jalbert, née Delima Boisvert, décédée le samedi, 4 novembre dernier à l'âge de 75 ans et 7 mois des suites d'une pneumonie à la résidence de son fils M. Edem Jalbert, rue St-Louis. La défunte est née aux Trois-Rivières en 1847. Elle laisse pour le pleurer son époux qui demeure lui aussi chez son garçon et qui est âgé de 79 ans et quatre enfants vivant, dont: Bibiane, épouse de M. Horace Dessureault, de cette ville Zéphyr Jalbert du Cap de la Madeleine, Ernest et Edem Jalbert de Grand'Mère.

Les funérailles ont eu lieu en l'église St-Paul de Grand'Mère, mardi, le 7 novembre dernier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de cette ville et de l'étranger. Les porteurs furent: ses trois fils Ernest, Edem et Zéphyr Jalbert, son gendre M. Horace Dessureault, M. Dufresne entrepreneur de pompes funèbres avait la charge des funérailles.

Le service fut chanté par l'abbé Alph-Mongrain, vicaire de cette paroisse. De nombreuses offrandes de messes, prières et sympathies furent envoyées à la famille.

Parmi les parents de cette ville et de l'étranger présents aux funérailles nous avons remarqué: M. Joseph Jalbert, époux de la défunte, M. et Mme Jalbert, M. et Mme Ernest Jalbert, M. Zéphyr Jalbert, M. et Mme Horace Dessureault, M. et Mme Armand Jalbert, M. et Mme Eddy Chamberland, Mme Antoine Beaumont, MM. Philippe et Hervé Ayyotte, M. et Mme Edmond Petterson, M. Tommy Young, Mme Vve Rousseau, Mme Théophile Bergeron et un grand nombre d'autres. A la famille en deuil nous offrons nos sincères sympathies.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Gilbert Hérad, chauffeur d'automobile au service de la Corporation de notre ville qui a trouvé ces jours derniers une mort horrible des suites d'un grave accident dont nous avons déjà relaté le fait. M. Hérad était universellement connu de tous nos concitoyens et jouissait de l'estime générale, c'était un citoyen modèle. Le défunt laisse pour le pleurer une épouse attristée et cinq enfants en bas âge.

Son service et ses funérailles auront lieu samedi matin à l'Isle du Pas. La dépouille mortelle a laissé notre ville par le C. P. R. jeudi après-midi accompagnée de la famille du défunt, de la famille de M. Rémi Hérad et d'un groupe de parents et d'amis qui assisteront aux funérailles paroissiales du défunt à l'Isle du Pas samedi prochain. A la famille en deuil nous offrons nos plus sincères sympathies.

Les funérailles de l'autre victime de ce fatal accident M. William Dubé auront lieu en l'église paroissiale de Grand'Mère samedi prochain. A l'occasion de la mort de ces deux dévoués serveurs le drapeau flotte à mi-mât sur l'Hôtel de Ville et le personnel de notre hôtel de Ville et les Membres du Conseil font tout en leur possible pour que les funérailles soient des plus imposantes.

Nous apprenons de source autorisée, que la magnifique troupe de vaches appartenant à la Compagnie Laurentide de cette ville est sérieusement menacée par une grave épidémie de "charbon symptomique". On nous apprend que quatre vaches ont déjà succombé à la maladie et que d'autres succomberont sous peu si on ne parvient à enrayer le mal. M. le docteur Vétérinaire L. G. Lajoie qui a le cas sous ses soins a appelé en consultation le Docteur F. Lajoie, vétérinaire des Trois-Rivières et le Dr. R. E. Conklin, de la Ferme Macdonald qui tous travaillent activement à combattre ce fléau.

Mlle Alice Lajoie, des Trois-Rivières est en visite chez son frère le Docteur L. G. Lajoie vétérinaire. M. et Mme Bruno Trottier de cette ville sont les heureux parents d'un garçon baptisé dernièrement sous les noms de Joseph Jean-Fernand. Parrain et marraine: M. et Mme Georges Trottier.

Madame J. O. Pronovost, de Garneau Jct. est revenue d'une promenade d'une quinzaine de jours chez des parents et amis à Hawkesbury, Montréal, Louiseville et Ste-Ursule. Notre équipe de pompiers volontaires, sous la conduite de son chef est allé donner une exhibition en même temps qu'une pratique en face de l'Eglise et du Couvent de St-Jean-Baptiste ces jours derniers. Cette exercice avait pour but d'essayer le nouveau système d'aqueduc de cette paroisse en même temps qu'à montrer à nos voisins l'utilité d'un bon service de protection contre le feu.

Une belle fête aux hêtres sera donnée immédiatement après l'Assemblée des Chevaliers de Colomb, à leurs salles, le 14 novembre prochain. Cette fête promet d'être un succès et attirera un grand nombre de membres. —On nous annonce pour le 20 novembre prochain, dans la salle de l'Hôtel de Ville une grande Conférence Publique sur le "Barrage Gouin, de La Loutre" par M. Olivier Lefebvre, Ingénieur en Chef de la Commission des Eaux Courantes, de Québec. Cette conférence sera accompagnée de vues cinématographiques et fixés et sera gratuite. Cette conférence sera sous le patronage des Chevaliers de Colomb de cette ville.

—On nous annonce également pour le 12 décembre prochain dans la salle de l'Hôtel de Ville une conférence par le Rév. Père Louis Lalonde, Jésuite ayant pour titre "Que faire de nos garçons et filles". Cette conférence sera également sous le patronage des Chevaliers de Colomb. —Mesdames Etienne Lefebvre et Paul Lachance sont revenues d'Ottawa où elles ont visité leurs enfants qui fréquentent des Ecoles de la Capitale. —M. le notaire J. H. Desroches est revenu de La Tuque où il a procédé à l'installation des Officiers du Conseil La Tuque des Chevaliers de Colomb. —M. Walmar Cleary a fait, dernièrement une courte promenade à Montréal —Madame Aimé Ally est allée aux Trois-Rivières ces jours derniers.

M. et Mme Hormisdas LeBlanc et leur fille Laurette sont de retour d'une courte promenade à Louiseville. —MM. Emile et André Roy sont allés aux Trois-Rivières ces jours derniers. —M. le notaire J. H. Desroches est allé à Montréal ces jours derniers. —M. J. S. Lacerte, de Montréal, autrefois de cette ville était de passage ici la semaine dernière. —M. W. J. Tremblay, de Québec, était en visite ici la semaine dernière l'hôte de M. et Mme Goe. Catto.

Nous apprenons avec regrets la mort de Madame Joseph Bourque survenue le 6 novembre dernier. La défunte, née: Alvinia Roy était âgée de 57 ans et 10 mois et était née à Ste-Grétrade de Nicolet, elle habitait notre ville avec son époux et sa famille depuis nombre d'années. La défunte laisse pour le pleurer, son époux et deux enfants dont: Marie-Louise, épouse de M. Henri Bernier, de Montréal et Mlle Marguerite de cette ville. Le service et les funérailles auront lieu en l'église paroissiale de Grand'Mère, jeudi le 8 novembre dernier à 9 heures a. m. au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de cette ville. Le service fut chanté par le Rév. Louis R. Lafèche chanoine assisté des abbés Mongrain et Boucher, comme diacre et sous-diacre. A l'orgue les principaux solistes furent: MM. J. P. Lalonde, N. P. Léo Dugal et Camille Beauséjour. Les porteurs furent MM. J. A. Nicot, Hydimy Roy, Amédée Roy, Dosithe Leduc, J. A. Robert et Arthur Lefebvre, tous membres de la Cour de Grand'Mère de l'Ordre des Chevaliers confères de l'époux de la défunte. Pendant la messe, à l'église la quête fut faite par MM. Dosithe Leduc et Arthur Lefebvre. Une importante délégation de Membres des Chevaliers de Colomb de cette ville et une suite très nombreuse de parents et d'amis de Grand'Mère et de l'étranger suivaient le cortège. Entr'autres parents et amis présents aux funérailles, nous avons remarqué: M. Téléphone Bourque, M. William Bourque, Mme J. M. Laliberté et Mme Alphonse Olivier, de Plessisville, M. Alfred Bourque de Ste-Sophie de Lévrard, Madame Léonce Neault, de Victoriaville, M. et Mme Joseph Matteau, Mme Henri Bernier, Mlle Rolande Guay et Mlle Marie Bernier, de Montréal, M. et Mme Faïda Roy, M. Charles-Edouard Roy, Mlle Gertrude Roy, Mme Wilfrid Robichaud, Mme Arthur Provencier, Mme Gédéon Ricard et Mme Léopold Lord, des Trois-Rivières, Mme Granois Bellefeuille, de Van Brusseles et M. et Mme E. Bourque de Shawinigan Falls, etc.

Parmi les nombreux donateurs de bouquets spirituels, offrandes de messes, de prières, etc. nous avons remarqué: Un superbe couronne de fleurs offerte par les familles Matteau et Guay, de Montréal. Messes, prières, etc par: Famille Henri Bernier, de Montréal, Mlle Aimée Leblanc Trois-Rivières, M. Roger Boucher de Grand'Mère, M. William Bourque Plessisville, la famille Patrick Kelly de Kelly's Mill famille François Bellefeuille, Van Brusseles, les dames Canado de Grand'Mère, famille Gédéon Ricard des Trois-Rivières, Famille Faïda Roy, des Trois-Rivières, les Chevaliers de Colomb, de Grand'Mère, Famille Louis Brunelle, famille Albert Lafond de Grand'Mère, le personnel de la Banque Nationale, à Grand'Mère, Mlle Yvonne Lacerte, Trois-Rivières, famille Donat Brunelle, famille J. A. Leblanc, famille Hector Matteau, Mlle Marguerite Robitaille, Mlle Léontine Chamberland, famille Alfred Horman de Grand'Mère, famille Ernest Bernier, de Montréal, famille Alphonse Olivier, famille J. N. Laliberté, famille Téléphone Bourque, de Plessisville, famille Ernest Champoux, de Victoriaville, famille W. Robichaud, des Trois-Rivières, famille Eusèbe Bourque de Shawinigan Falls, Mlle Corinne Lefebvre des Trois-Rivières, famille Joseph Matteau et Alfred Guay, de Montréal, Mlles Gabrielle et Gertrude Roy, des Trois-Rivières, famille Léonce Nault, de Victoriaville et la famille Alfred Bourque, de Ste-Sophie de Lévrard, etc. A ces nombreux témoignages de sympathies nous joignons nos plus sincères condoléances.

FUNERAILLES DE DAME JOSEPH CHAINE Jeudi 9 novembre dernier a été chanté en l'église St-Paul de Grand'Mère le service de feu dame Joseph Chaîne, épouse décédée le 7 novembre des suites d'une courte maladie et munie de tous les secours de notre sainte religion. La défunte est morte à l'âge de 35 ans et 2 mois, née Marie-Blanche Mailloux, elle était la fille de Mme Vve Pierre Mailloux, de cette ville et était née à Montréal. Elle était mariée à M. Chaîne depuis un peu plus de deux ans, elle ne laisse aucun enfant, seul son époux lui survit, sa mère ses frères et ses sœurs. La défunte membre de la Confrérie

du Tiers-Ordre de St-François eut les honneurs d'être portée en tertiarie. Les porteurs furent: ses frères Paul et Ernest Mailloux, de Grand'Mère ses beaux-frères Ludger, Philippe et Alfred Chaine, de Grand'Mère, et son cousin M. Alfred Mailloux, de cette ville. Les dames qui accompagnaient les porteurs furent: Mesdames Cléophas Déziel, Arthur Bellemare, Gédéon Leblanc, et P. Courteau, Madame M. Hogue portait la croix.

Le service fut chanté par l'abbé Alph-Mongrain vicaire de cette paroisse. Parmi les personnes présentes aux funérailles, nous avons remarqué: Mlle Juliette Mailloux, Madame Paul Mailloux, M. et Mme Edmond Mailloux, M. et Mme Arsène Chaîne, M. et Mme Joseph Matteau, Mlles Germaine et Yvonne Chaine, M. Wilfrid Chaine M. et Mme Joseph Boisclair, Madam Damase Bélanger et Mlle Antoinette Bélanger de St-Boniface, M. et Mme Fidèle Rivard, M. et Mme Ed. Boisvert Mme A. St-Hilaire, M. Alex. Paquet, etc. etc. M. Joseph Chaine, époux de la défunte suivait la corbillard avec un groupe de parents.

Parmi les nombreuses offrandes de messes, prières, témoignages sympathiques, nous avons remarqué les Electriciens de la Cie Laurentide, confères de l'époux de la défunte, les familles Eug. Nicole, de Montréal, P. Mailloux et Jos. Matteau, de cette ville. Nos sincères sympathies à la famille.

FUNERAILLES DE M. GILBERT HERARD

Les funérailles de notre estimé concitoyen M. Gilbert Hérad, tué accidentellement par un convoi du C. N. R. le 8 novembre dernier, ont eu lieu en l'église paroissiale de l'Isle du Pas. Co Berthier, paroisse natale du défunt, samedi le 11 novembre dernier à 10 heures a. m. au milieu d'un grand concours de parents et d'amis tant que cette paroisse que de Grand'Mère et de l'étranger. Une délégation composée de MM. J. L. Champlain, J. H. Nobert, Léo Dugal, Arthur Lefebvre, J. W. Chiasson, Adam Lapolice, membres du Conseil de Grand'Mère de l'Ordre des Chevaliers de Colomb assistait aux funérailles. M. l'échevin J. O. Pelletier représentait la Corporation de Grand'Mère aux funérailles de M. Hérad. M. Gilbert Hérad est décédé à l'âge de 32 ans et quelques mois, il laisse pour le pleurer une épouse inconsolable et six enfants en bas âge dont 4 filles et 2 garçons. Le défunt est né à l'Isle du Pas, du mariage de M. Rémi Hérad sr. et de dame Olive Juneau, il habitait Grand'Mère depuis 8 ans, il ne comptait que des amis en notre ville. C'était un citoyen intègre et honnête, il est regretté de tous. M. Hérad était à l'emploi de la Corporation de Grand'Mère depuis bientôt un an comme chauffeur d'automobile, il a fait pendant trois ans, en société de son frère M. Rémi Hérad, jr. le commerce de grains et de foin. Les porteurs furent MM. J. L. Champlain, J. H. Nobert, Léo Dugal, Arthur Lefebvre, J. W. Chiasson, Adam Lapolice, tous de cette ville et confères du défunt qui faisait partie du Conseil de Grand'Mère de l'Ordre des Chev. de Colomb. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Bordeleau, prêtre-curé de l'Isle du Pas. Le service fut chanté par M. l'abbé Bonin, curé de St-Barthélemy assisté des abbés Pette et Brulé, comme diacre et sous-diacre. Dans le chœur nous remarquons le Rév. Père Leprohon, chapelain du Collège de Berthier, qui officiait pour le défunt fit son Cours Commercial. Des messes furent dites pendant le service aux autels latéraux, par MM. les abbés Lippé, curé de St-Ignace de Loyola et Bordeleau curé de l'Isle du Pas. Les Membres du chœur de l'Orgue de l'Isle du Pas aidé d'un groupe de chanteurs de Grand'Mère, de Berthier, de St-Barthélemy, de St-Ignace de Loyola, et de St-Cuthbert, ont eu avec succès les frais du chant. Notre concitoyen M. Léo Dugal chanta avec un véritable succès "Les Adieux de Schubert" M. Dugal qui possède une voix forte et superbe nous a fait honneur à l'étranger. Dans le cortège nous avons remarqué le père du défunt M. Rémi Hérad, sr. et ses deux frères et l'Isle du Pas, MM. Joseph et Xavier Hérad, son autre frère M. Rémi Hérad jr. de Grand'Mère, M. et Mme V. Sylvestre de St-Barthélemy, M. Albert Cournoyer, de Boston, M. Archez Gauthier de Montréal, MM. Brulé de St-Barthélemy, Messieurs Sylvestre de St-Barnabé, Ignace Courchesne, de Berthier, et un grand nombre d'autres parents dont les noms nous échappent. Un grand nombre d'offrandes de fleurs, de messes de prières et de témoignages de sympathies furent envoyés à la famille du défunt. Nous offrons à la famille nos plus sincères sympathies.

FUNERAILLES DE M. WILLIAM DUBÉ Samedi le 11 novembre dernier, à 9h35 a. m. ont eu lieu en l'église paroissiale de Grand'Mère les funérailles de M. William Dubé, un citoyen modèle de cette ville décédé le 8 novembre dernier des suites d'un grave accident M. Dubé était au service de la Corporation de notre ville depuis plusieurs années et au moment de sa mort il occupait la charge de Surintendant du Département de la Voirie. C'était un concitoyen jouissant de l'estime générale de tous ses concitoyens parmi lesquels il sera certainement regretté.

Le défunt était âgé de 43 ans et 3 mois. Il était né à Lowell, Mass. le 30 juillet 1879 du mariage de Alfred Dubé et de Sophie Beaulieu. Son père lui survit et demeure à la résidence du défunt. Le défunt laisse pour le pleurer son épouse née: Odelide Lafrenière, deux garçons, MM. James et Edmond et une fille Mlle Marie-Louise Dubé, et trois sœurs dont Evelina, en religion la Révérende Sœur Marie-Thomas, de la Congrégation des Sœurs de Ste-Anne de Lachine, actuellement en mission à Central Falls, Elise, mariée à M. Dionis Deschênes, du Lac à la Tortue et Nellie mariée à M. Ludovic Rose, de Stony Point N. Y.

Les porteurs furent six membres de notre police municipale dont M. M. Dubé, A. Mathon, C. Lamarche, Ant Benoit, N. Durocher et A. Gélinas, M. Blanchette chef de police précédait le corps en grande tenue. Trois membres de notre conseil et trois membres du personnel de l'hôtel de ville accompagnaient les porteurs en grande tenue ce furent MM. Wilfrid Grouin, J. A. Desbiens et Albé Matteau, échevins et MM. Camille Beauséjour, Léo Lavallée et Alfred Villemure. Les funérailles étaient sous la charge de M. Wilfred Lemay, entrepreneur de pompes funèbres de cette ville; M. Philias Vincent conduisait le corbillard. Le défunt était membre du Tiers-Ordre de St-François. Un groupe important de membres de Chevaliers de Colomb de cette ville, société dont le défunt faisait partie précédait le corps. Nous avons aussi remarqué parmi les principaux citoyens de notre ville: MM. J. P. Lalonde, maire de la ville, M. Henri Ordiz, gérant de la cité, M. J. H. Desroches, N. P. député de district de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, les Docteurs J. C. A. Ricard, J. O. H. Ricard, J. A. Colin, et J. A. Dupont, une députation importante des electriciens de la Compagnie Laurentide, et une grande nombre de parents et d'amis. Durant la messe la quête fut faite par MM. Wilfrid Grouin et J. A. Desbiens échevins de la cité. Une foule considérable comme on en vit rarement dans pareille circonstance remplissait la nef et les arcades de l'église. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Alph Mongrain et le service fut chanté par le Rév. Henri Garceau, procureur au séminaire des Trois-Rivières, assisté comme diacre et sous-diacre des abbés A. Lajoie, curé de Shawinigan et Alph Mongrain, de cette ville, dans le chœur de l'église nous remarquons les abbés L. R. Lafèche, chanoine curé de cette ville Téles, Giroux, du séminaire des Trois-Rivières, et Eugène Denoncourt curé de St-Georges de Champlain. A l'orgue les principaux solistes furent M. J. P. Lalonde N. P. Ferdinand Hogue, Joseph Guimond. Parmi les nombreux parents de cette ville et de l'étranger présents aux funérailles nous avons remarqué: Mme W. Dubé, épouse du défunt et ses trois enfants: James, Edmond et Marie-Louise, les trois sœurs du défunt dont: la révérende sœur Marie-Théonas, accompagnée de la rév. Sœurs Marie-Jean de Landi, toutes deux de Central Falls M. Desbiens Deschênes et son époux du Lac à la Tortue, Mme Duce, Mme Lafrenière et son époux, du lac de Ste-Elie de Caxton, belle-mère du défunt, M. et Mme Nap. Lafrenière de Ste-Elie, M. et Mme Pierre Lafrenière M. et Mme Paul Lafrenière, M. et Mme Thomas Grenier, et M. et Mme Hormisdas Diamond, de Ste-Elie de Caxton, M. Rémi Francis et Wilfrid Dubé, de Grand'Mère, M. Thomas Marcouiller de Shawinigan Falls, M. L. G. Lajoie vétérinaire, de Grand'Mère, M. Urgele, LeBeau, M. Arthur Regnière, de Shawinigan Falls, M. et Mme Louis Lavergne, M. et Mme Alcide Lavergne de Ste-Flore, M. et Mme Alf. Lavergne, de Grand'Mère M. et Mme Arthur Jacques, de Grand'Mère et un grand nombre dont les noms nous échappent. Une magnifique couronne de fleurs fut donnée par M. Marceau Desvau, electricien, de Montréal ami du défunt. Des offrandes de messes furent données par les membres du Conseil de la Cité de Grand'Mère; les Artisans Canadiens-Français, les Employés du Bureau de la Corporation de la ville de Grand'Mère, les Chevaliers de Colomb, la famille du Dr J. C. A. Ricard la famille du Dr J. A. Colin, la famille P. Jacques. Parmi les nombreux donateurs de bouquets spirituels témoignages de sympathies etc, nous relevons les noms de Mme Henry Fortin, de Shawinigan Falls, les dames Ursulines du Pensionnat des Trois-Rivières, Les Dames Ursulines de Grand'Mère, les dames Ursulines de l'Ecole Normale des Trois-Rivières, les Rétoriciens du Séminaire des Trois-Rivières, le Club de Baseball "Le Forestier" du séminaire des Trois-Rivières. Le personnel de l'Ecole Normale des Trois-Rivières, Mlles Rolande et Rachel Lemay de Grand-Mère; la famille O. Ladond de Grand-Mère, Mme Frank Mathon des Trois-Rivières, Mlle Antoinette Doughty de Grand'Mère, famille Thomas Belle-nare, de la Baie Shawinigan, Falls, famille Geo. Julien Grand'Mère, M. et Mme Landias Pratte de Grand'Mère, famille Joseph Charette, de Grand-Mère, famille Oscar Demers, de Grand'Mère, famille Téléphone Savoye ainsi que M. et Mme F. Hogue, de Grand'Mère, les élèves-institutrices de Grand'Mère à l'école Normale des

Trois-Rivières, M. et Mme Géraud Boulanger, de St-Tite, M. et Mme Henry Fortin, dde Shawinigan Falls, famille Eustache Fortin, de Shawinigan Falls, les élèves de Grand'Mère au séminaire des Trois-Rivières, la famille Ph. Queltette, de Grand'Mère, famille Antonio Bérard, Baie Shawinigan, Falls, famille Ernest Duplessis de la Pointe du Lac, M. et Mme Thos. Boisvert, de Grand'Mère, Mme Hilda Brisson, de Grand'Mère, Mlle Yvette et Fernande LeBlanc de Grand'Mère, etc., etc. A ces nombreux témoignages de sympathies nous offrons nos plus sincères condoléances.

(A suivre à la page 8)

Quand vous rencontrez un aveugle

Vous sentez une grande pitié monter en vous et vous ne pouvez pas vous empêcher de songer à l'étendue de son malheur. En effet, rien de plus pénible pour l'homme que de ne plus voir.

Il y a ici matière à réflexion pour nous tous; car combien parmi nous négligent leur vue?

Une tension trop forte sur cet appareil délicat qu'est notre vue peut amener de graves inconvénients; des verres bien ajustés aideront et conserveront vos yeux dans toute leur jeunesse.

J. G. BÉLANGER Opticien-Optométriste 487, Rue St-Maurice, Téléphone 685 BUREAU LE SOIR Résidence 282 St-Paul, Téléphone 272w Trois-Rivières.

Pour vos EPICERIES Placez votre commande ici chaque semaine afin d'obtenir la meilleure valeur.

Nous tenons en magasin des épiceries de choix et notre service de livraison vous apporte sans délai votre commande donnée par téléphone.

N'oubliez pas que nous avons les BIERES ET PORTERS des meilleures marques.

Appelez 122 U. CARIGNAN 22 rue BADEAUX

Du linge net et qui sent bon Voilà le travail du savon

NAPO

DEMANDEZ-LE. IL SE VEND PARTOUT.

NOUS AVONS BESOIN DE 10,000 à 15,000 Peaux de Mouton

Nous sommes sur le marché pour cette grosse quantité et tous ceux qui sont intéressés devraient communiquer avec nous au plus tôt. Nous achèterons aussi les peaux de boeufs, de veaux, de chevreuils ainsi que différentes peaux de fourrure.

33-35, rue St-Georges. LES TROIS-RIVIERES.

COLONIAL HIDE CO. JOS. RIVEST, Gérant.

NOUS AVONS BESOIN DE 10,000 à 15,000 Peaux de Mouton

Nous sommes sur le marché pour cette grosse quantité et tous ceux qui sont intéressés devraient communiquer avec nous au plus tôt. Nous achèterons aussi les peaux de boeufs, de veaux, de chevreuils ainsi que différentes peaux de fourrure.

33-35, rue St-Georges. LES TROIS-RIVIERES.

COLONIAL HIDE CO. JOS. RIVEST, Gérant.

Le défunt était âgé de 43 ans et 3 mois. Il était né à Lowell, Mass. le 30 juillet 1879 du mariage de Alfred Dubé et de Sophie Beaulieu. Son père lui survit et demeure à la résidence du défunt.

Le défunt laisse pour le pleurer son épouse née: Odelide Lafrenière, deux garçons, MM. James et Edmond et une fille Mlle Marie-Louise Dubé, et trois sœurs dont Evelina, en religion la Révérende Sœur Marie-Thomas, de la Congrégation des Sœurs de Ste-Anne de Lachine, actuellement en mission à Central Falls, Elise, mariée à M. Dionis Deschênes, du Lac à la Tortue et Nellie mariée à M. Ludovic Rose, de Stony Point N. Y.

Les porteurs furent six membres de notre police municipale dont M. M. Dubé, A. Mathon, C. Lamarche, Ant Benoit, N. Durocher et A. Gélinas, M. Blanchette chef de police précédait le corps en grande tenue.

Trois membres de notre conseil et trois membres du personnel de l'hôtel de ville accompagnaient les porteurs en grande tenue ce furent MM. Wilfrid Grouin, J. A. Desbiens et Albé Matteau, échevins et MM. Camille Beauséjour, Léo Lavallée et Alfred Villemure.

Les funérailles étaient sous la charge de M. Wilfred Lemay, entrepreneur de pompes funèbres de cette ville; M. Philias Vincent conduisait le corbillard. Le défunt était membre du Tiers-Ordre de St-François. Un groupe important de membres de Chevaliers de Colomb de cette ville, société dont le défunt faisait partie précédait le corps. Nous avons aussi remarqué parmi les principaux citoyens de notre ville: MM. J. P. Lalonde, maire de la ville, M. Henri Ordiz, gérant de la cité, M. J. H. Desroches, N. P. député de district de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, les Docteurs J. C. A. Ricard, J. O. H. Ricard, J. A. Colin, et J. A. Dupont, une députation importante des electriciens de la Compagnie Laurentide, et une grande nombre de parents et d'amis.

Durant la messe la quête fut faite par MM. Wilfrid Grouin et J. A. Desbiens échevins de la cité. Une foule considérable comme on en vit rarement dans pareille circonstance remplissait la nef et les arcades de l'église. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Alph Mongrain et le service fut chanté par le Rév. Henri Garceau, procureur au séminaire des Trois-Rivières, assisté comme diacre et sous-diacre des abbés A. Lajoie, curé de Shawinigan et Alph Mongrain, de cette ville, dans le chœur de l'église nous remarquons les abbés L. R. Lafèche, chanoine curé de cette ville Téles, Giroux, du séminaire des Trois-Rivières, et Eugène Denoncourt curé de St-Georges de Champlain. A l'orgue les principaux solistes furent M. J. P. Lalonde N. P. Ferdinand Hogue, Joseph Guimond. Parmi les nombreux parents de cette ville et de l'étranger présents aux funérailles nous avons remarqué: Mme W. Dubé, épouse du défunt et ses trois enfants: James, Edmond et Marie-Louise, les trois sœurs du défunt dont: la révérende sœur Marie-Théonas, accompagnée de la rév. Sœurs Marie-Jean de Landi, toutes deux de Central Falls M. Desbiens Deschênes et son époux du Lac à la Tortue, Mme Duce, Mme Lafrenière et son époux, du lac de Ste-Elie de Caxton, belle-mère du défunt, M. et Mme Nap. Lafrenière de Ste-Elie, M. et Mme Pierre Lafrenière M. et Mme Paul Lafrenière, M. et Mme Thomas Grenier, et M. et Mme Hormisdas Diamond, de Ste-Elie de Caxton, M. Rémi Francis et Wilfrid Dubé, de Grand'Mère, M. Thomas Marcouiller de Shawinigan Falls, M. L. G. Lajoie vétérinaire, de Grand'Mère, M. Urgele, LeBeau, M. Arthur Regnière, de Shawinigan Falls, M. et Mme Louis Lavergne, M. et Mme Alcide Lavergne de Ste-Flore, M. et Mme Alf. Lavergne, de Grand'Mère M. et Mme Arthur Jacques, de Grand'Mère et un grand nombre dont les noms nous échappent.

Une magnifique couronne de fleurs fut donnée par M. Marceau Desvau, electricien, de Montréal ami du défunt. Des offrandes de messes furent données par les membres du Conseil de la Cité de Grand'Mère; les Artisans Canadiens-Français, les Employés du Bureau de la Corporation de la ville de Grand'Mère, les Chevaliers de Colomb, la famille du Dr J. C. A. Ricard la famille du Dr J. A. Colin, la famille P. Jacques. Parmi les nombreux donateurs de bouquets spirituels témoignages de sympathies etc, nous relevons les noms de Mme Henry Fortin, de Shawinigan Falls, les dames Ursulines du Pensionnat des Trois-Rivières, Les Dames Ursulines de Grand'Mère, les dames Ursulines de l'Ecole Normale des Trois-Rivières, les Rétoriciens du Séminaire des Trois-Rivières, le Club de Baseball "Le Forestier" du séminaire des Trois-Rivières. Le personnel de l'Ecole Normale des Trois-Rivières, Mlles Rolande et Rachel Lemay de Grand-Mère; la famille O. Ladond de Grand-Mère, Mme Frank Mathon des Trois-Rivières, Mlle Antoinette Doughty de Grand'Mère, famille Thomas Belle-nare, de la Baie Shawinigan, Falls, famille Geo. Julien Grand'Mère, M. et Mme Landias Pratte de Grand'Mère, famille Joseph Charette, de Grand-Mère, famille Oscar Demers, de Grand'Mère, famille Téléphone Savoye ainsi que M. et Mme F. Hogue, de Grand'Mère, les élèves-institutrices de Grand'Mère à l'école Normale des

Trois-Rivières, M. et Mme Géraud Boulanger, de St-Tite, M. et Mme Henry Fortin, dde Shawinigan Falls, famille Eustache Fortin, de Shawinigan Falls, les élèves de Grand'Mère au séminaire des Trois-Rivières, la famille Ph. Queltette, de Grand'Mère, famille Antonio Bérard, Baie Shawinigan, Falls, famille Ernest Duplessis de la Pointe du Lac, M. et Mme Thos. Boisvert, de Grand'Mère, Mme Hilda Brisson, de Grand'Mère, Mlle Yvette et Fernande LeBlanc de Grand'Mère, etc., etc. A ces nombreux témoignages de sympathies nous offrons nos plus sincères condoléances.

(A suivre à la page 8)

Quand vous rencontrez un aveugle

Vous sentez une grande pitié monter en vous et vous ne pouvez pas vous empêcher de songer à l'étendue de son malheur. En effet, rien de plus pénible pour l'homme que de ne plus voir.

Il y a ici matière à réflexion pour nous tous; car combien parmi nous négligent leur vue?

Une tension trop forte sur cet appareil délicat qu'est notre vue peut amener de graves inconvénients; des verres bien ajustés aideront et conserveront vos yeux dans toute leur jeunesse.

J. G. BÉLANGER Opticien-Optométriste 487, Rue St-Maurice, Téléphone 685 BUREAU LE SOIR Résidence 282 St-Paul, Téléphone 272w Trois-Rivières.

Pour vos EPICERIES Placez votre commande ici chaque semaine afin d'obtenir la meilleure valeur.

Nous tenons en magasin des épiceries de choix et notre service de livraison vous apporte sans délai votre commande donnée par téléphone.

N'oubliez pas que nous avons les BIERES ET PORTERS des meilleures marques.

Appelez 122 U. CARIGNAN 22 rue BADEAUX

Du linge net et qui sent bon Voilà le travail du savon

NAPO

DEMANDEZ-LE. IL SE VEND PARTOUT.

NOUS AVONS BESOIN DE 10,000 à 15,000 Peaux de Mouton

Nous sommes sur le marché pour cette grosse quantité et tous ceux qui sont intéressés devraient communiquer avec nous au plus tôt. Nous achèterons aussi les peaux de boeufs, de veaux, de chevreuils ainsi que différentes peaux de fourrure.

33-35, rue St-Georges. LES TROIS-RIVIERES.

COLONIAL HIDE CO. JOS. RIVEST, Gérant.

NOUS AVONS BESOIN DE 10,000 à 15,000 Peaux de Mouton

Nous sommes sur le marché pour cette grosse quantité et tous ceux qui sont intéressés devraient communiquer avec nous au plus tôt. Nous achèterons aussi les peaux de boeufs, de veaux, de chevreuils ainsi que différentes peaux de fourrure.

33-35, rue St-Georges. LES TROIS-RIVIERES.

COLONIAL HIDE CO. JOS. RIVEST, Gérant.

NOUS AVONS BESOIN DE 10,000 à 15,000 Peaux de Mouton

Nous sommes sur le marché pour cette grosse quantité et tous ceux qui sont intéressés devraient communiquer avec nous au plus tôt. Nous achèterons aussi les peaux de boeufs, de veaux, de chevreuils ainsi que différentes peaux de fourrure.

33-35, rue St-Georges. LES TROIS-RIVIERES.

COLONIAL HIDE CO. JOS. RIVEST, Gérant.

Le défunt était âgé de 43 ans et 3 mois. Il était né à Lowell, Mass. le 30 juillet 1879 du mariage de Alfred Dubé et de Sophie Beaulieu. Son père lui survit et demeure à la résidence du défunt.

Le défunt laisse pour le pleurer son épouse née: Odelide Lafrenière, deux garçons, MM. James et Edmond et une fille Mlle Marie-Louise Dubé, et trois sœurs dont Evelina, en religion la Révérende Sœur Marie-Thomas, de la Congrégation des Sœurs de Ste-Anne de Lachine, actuellement en mission à Central Falls, Elise, mariée à M. Dionis Deschênes, du Lac à la Tortue et Nellie mariée à M. Ludovic Rose, de Stony Point N. Y.

Les porteurs furent six membres de notre police municipale dont M. M. Dubé, A. Mathon, C. Lamarche, Ant Benoit, N. Durocher et A. Gélinas, M. Blanchette chef de police précédait le corps en grande tenue.

Trois membres de notre conseil et trois membres du personnel de l'hôtel de ville accompagnaient les porteurs en grande tenue ce furent MM. Wilfrid Grouin, J. A. Desbiens et Albé Matteau, échevins et MM. Camille Beauséjour, Léo Lavallée et Alfred Villemure.

Les funérailles étaient sous la charge de M. Wilfred Lemay, entrepreneur de pompes funèbres de cette ville; M. Philias Vincent conduisait le corbillard. Le défunt était membre du Tiers-Ordre de St-François. Un groupe important de membres de Chevaliers de Colomb de cette ville, société dont le défunt faisait partie précédait le corps. Nous avons aussi remarqué parmi les principaux citoyens de notre ville: MM. J. P. Lalonde, maire de la ville, M. Henri Ordiz, gérant de la cité, M. J. H. Desroches, N. P. député de district de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, les Docteurs J. C. A. Ricard, J. O. H. Ricard, J. A. Colin, et J. A. Dupont, une députation importante des electriciens de la Compagnie Laurentide, et une grande nombre de parents et d'amis.

Durant la messe la quête fut faite par MM. Wilfrid Grouin et J. A. Desbiens échevins de la cité. Une foule considérable comme on en vit rarement dans pareille circonstance remplissait la nef et les arcades de l'église. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Alph Mongrain et le service fut chanté par le Rév. Henri Garceau, procureur au séminaire des Trois-Rivières, assisté comme diacre et sous-diacre des abbés A. Lajo



DE TOUT UN PEU

Pièce à dire

LA CROIX DE BOIS

Gardiennes des chemins qui vont par les villages, Vieille Croix dont les bras s'ouvrent dans les feuillages...

La Croix, deux ou trois fois depuis, fut renversée. Sa silhouette absente attirait la pensée Pour un nouveau gibet on abattit encore...

Le Dieu qui la distingue à travers la nuée, Ne l'a pas vue aux mains des fils diminués...

(Poèmes mystiques et champêtres) Paul Harel.

incomparable. Quelque chose d'éblouissant, de divin, flottait sur son visage.

—"Ton amour m'attire, dit-il, je suis le Sultan des fleurs; toutes les merveilles de la création m'appartiennent.

La jeune musulmane le regardait avec ravissement.

—"Seigneur, dit-elle, se prosternant à ses pieds, emmenez-moi dans votre patrie, je veux être votre esclave.

—"Je n'ai point d'esclave, répondit-il avec une douceur infinie, mais je veux bien te placer dans mes jardins.

Quitte le palais de ton père, abandonne ta patrie pour jamais. Va, ne crains rien, traverse la mer, rends-toi à la ville d'Assise et fais-toi conduire au monastère de Saint-Damien. Frappe à la porte en disant: "Je viens servir le Maître des fleurs, et tu seras admise."

—"Seigneur, oh Seigneur, dit la jeune infidèle, vos paroles me pénètrent d'un bonheur si grand. Mais pour quoi vos mains qui rayonnent, portent-elles ces traces de cruelles blessures?"

—"C'est que je t'ai aimée jusqu'à la mort."

La glorieuse apparition s'évanouit, et sans savoir comment, la fille du calife se trouva transportée hors des murs des jardins.

Son ignorance absolue de la vie, sa merveilleuse beauté l'exposait à bien des dangers. Elle ne connaissait de la terre que les jardins embaumés où s'était écoulée son enfance; mais un chrétien qu'elle rencontra lui offrit ses services et se fit son guide.

Il lui fit échanger ses beaux voiles lamés et tissés d'argent contre un modeste costume de pélerine, puis la conduisit à un port de mer, où un vaisseau français attendait ceux des croisés qui voulaient retourner en Europe.

Pour la fleur d'Orient, avide de soleil, la longue traversée s'écoula sans ennui. C'est que le souvenir de la glorieuse vision illuminait son obscure cabine, c'est que rien n'interrompait le chant d'amour qui s'élevait de son cœur vers le Roi des fleurs.

Arrivée en France, la princesse déclara qu'il lui fallait se rendre à Assise. Un chevalier français se fit son guide et la conduisit jusqu'au monastère des Clarisses.

"Je viens servir le Maître des fleurs," dit la belle étrangère en frappant à la porte.

La porte aussitôt s'ouvrit et la fille du calife pénétra dans le cloître.

Grande fut la surprise des religieuses en l'apercevant, grande fut aussi leur joie en écoutant sa pure et merveilleuse histoire.

Habitée aux splendeurs féeriques du palais de son père, la princesse regardait autour d'elle avec un étonnement profond. L'habit pauvre et grossier des religieuses, le rudimentaire mobilier, les murs frustes et nus contrastaient si étrangement avec ce qu'elle avait rêvé.

"Je demande et je prie qu'on me conduise sans retard aux jardins du Sultan des fleurs, dit-elle aux religieuses. Celles-ci sourirent et la supérieure répondit:

"Ma fille, le Seigneur vous a parlé au figuré; vous n'avez point compris le langage de ses fleurs. Les fleurs qu'il vous envoie cultivées, ce sont les vertus: la pureté, l'humilité, la charité, la très sainte et très haute pauvreté. Laissez-nous vous instruire, laissez-nous vous préparer au saint baptême. Celui qui vous a attirée de la terre lointaine ne vous a point trompée. Il vous a vraiment aimée jusqu'à la mort. Laissez-nous vous dire ce qu'il a souffert pour vous, Seigneur de gloire, Lui l'infinie Beauté."

Et, à la jeune musulmane, la sainte religieuse fit le récit des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ. Le récit auquel nous donnons le

LA JEUNESSE QUI S'ENNUIE

Ma chère cousine, concevez-vous qu'il existe sur terres des femmes, des jeunes filles, munies de leurs yeux d'un corveteur, d'une paire de bras et de jambes, d'une bouche et de deux oreilles, et qui s'ennuient.

Elles parviennent à s'ennuyer. Elle accomplissent ce prodige de passer comme des aveugles, des sourdes, des muettes, des infirmes, devant le plus magnifique et le plus divertissant des spectacles: la vie.

Autour d'elles, on aime, on travaille, on souffre, on est heureux, et elles s'ennuient!

Les chefs-d'œuvre éclosent, les fleurs s'épanouissent, le monde s'anime, la nature s'emplit d'allégresse, la science s'enorgueillit de trouvailles, les hommes s'agitent dans un océan de passions, l'orage gronde ou le ciel s'apaise, des enfants entrent ouverts au soleil leur petite âme émerveillée, — et ces maladroites s'ennuient!

N'est-ce point miraculeux? Alors qu'on voudrait vivre quatre vies à la fois, pour les remplir toutes et les trouver trop courtes encore; alors que chaque jour s'écoule, laissant le regret de n'avoir pas serré dans ses bras les amis qui vous sont chers, de

nom tendre et douloureux de Passion nous l'écoutons peut-être sans être touchés, mais comment dire ce qu'il produisit dans le cœur déjà enivré de la jeune fille? La parole n'exprime point ces attendrissements, ces douces adorations qui ébranlent l'âme jusqu'en ses abîmes.

En apprenant à quel prix avec quel amour elle avait été rachetée, la fille du calife se ne récria pas, ne s'exclama pas, elle pleura.

Et de ses beaux yeux les larmes continuèrent de couler pressées, incessantes, inépuisables. Le monde entier disparaît pour elle; elle n'eut plus aucun regard pour les fleurs, pour ces grâces de la terre qui l'avaient mise en communication avec l'éternelle et invisible Beauté. Son âme tout entière s'attachait aux pléiades du Christ et elle pleura.

Un jour en entrant dans sa cellule, on la trouva inanimée aux pieds de son crucifix.

Je vais mourir, dit la fille du calife. Un sourire d'espoir s'ouvrait sur ses lèvres, mais sur ses joues d'une pâleur de neige, les armes continuaient de couler silencieusement.

Pour la fleur d'Orient, avide de soleil, la longue traversée s'écoula sans ennui. C'est que le souvenir de la glorieuse vision illuminait son obscure cabine, c'est que rien n'interrompait le chant d'amour qui s'élevait de son cœur vers le Roi des fleurs.

Arrivée en France, la princesse déclara qu'il lui fallait se rendre à Assise. Un chevalier français se fit son guide et la conduisit jusqu'au monastère des Clarisses.

"Je viens servir le Maître des fleurs," dit la belle étrangère en frappant à la porte.

La porte aussitôt s'ouvrit et la fille du calife pénétra dans le cloître.

Grande fut la surprise des religieuses en l'apercevant, grande fut aussi leur joie en écoutant sa pure et merveilleuse histoire.

Habitée aux splendeurs féeriques du palais de son père, la princesse regardait autour d'elle avec un étonnement profond. L'habit pauvre et grossier des religieuses, le rudimentaire mobilier, les murs frustes et nus contrastaient si étrangement avec ce qu'elle avait rêvé.

"Je demande et je prie qu'on me conduise sans retard aux jardins du Sultan des fleurs, dit-elle aux religieuses. Celles-ci sourirent et la supérieure répondit:

"Ma fille, le Seigneur vous a parlé au figuré; vous n'avez point compris le langage de ses fleurs. Les fleurs qu'il vous envoie cultivées, ce sont les vertus: la pureté, l'humilité, la charité, la très sainte et très haute pauvreté. Laissez-nous vous instruire, laissez-nous vous préparer au saint baptême. Celui qui vous a attirée de la terre lointaine ne vous a point trompée. Il vous a vraiment aimée jusqu'à la mort. Laissez-nous vous dire ce qu'il a souffert pour vous, Seigneur de gloire, Lui l'infinie Beauté."

Et, à la jeune musulmane, la sainte religieuse fit le récit des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ. Le récit auquel nous donnons le

n'avoir pas vu le tableau, l'exposition, le pays, la merveille, enfin, qui hante votre imagination et dont vous voudriez rassasier votre cœur ardent, des créatures, saines d'esprit et de corps, s'ennuient!

Elles circulent au travers de l'émouvant, du dramatique et du joyeux comédie humaine sans y rien comprendre, pareilles à ces voyageurs qui demeurent solitaires en tous pays, n'arrivant à saisir ni son idiome, ni sa gaieté, ni ses tristesses. On enseigne tant de choses vaines aux jeunes filles, et on ne leur apprend pas à adorer ce pourquoi elles sont faites: la vie! — la vie dans toutes ses manifestations de joie et de douleurs, de rires, et de larmes de travail, de plaisir. On les guide dans des attitudes, on les paralyse dans un monde de bienséance, on les emprisonne dans de stériles conventions, on leur applique des œillères solides tout autour de la tête, on s'évertue à tuer chez elles les mouvements spontanés de leur âme, le rire qui s'échappe de leur bouche, la passion de leurs intrépides jugements. On rabote à l'alignement tous ces adorables symptômes de vie et de jeunesse, sans se douter qu'on commet une manière de crime, qu'on mûrit et dessèche pour l'Ennui des cœurs sans doute pleins de sève et de flamme!

Avez-vous, parfois, rencontré dans un salon, une salle de spectacle, de réunion quelconque, la jeune personne qui partait s'ennuyer, justement parce qu'elle n'a pas accoutumée à s'intéresser à rien qui en valût la peine?

Près d'elle, la conversation neurt faute d'aliment; le rire ne trouve pas d'écho, l'amitié refuge, l'air devient glacé, les contacts électriques sont interrompus. Entend-elle un artiste, c'est à peine si elle l'approuve; écoute-t-elle des vers ou de la musique, ils ne la touchent pas.

Sa sensibilité ne s'émeut jamais, sa pitié, pas davantage, le pittoresque des gens et des choses lui échappe, l'intérêt passionnant du travail sous toutes ses formes, de l'art sous tous ses aspects et des idées qui soulèvent notre bouillante machine ronde; tout, jusqu'à la grâce des enfants, la laisse indifférente.

Elle s'ennuie à périr; mais elle vous ennuie bien davantage.

Est-ce de sa faute? Pas tout à fait. On ne l'a pas élevée dans l'amour de la vie, on ne lui a pas délivré les secrets; et comme les distractions factices dont on lui a donné le goût ne suffisent pas à remplir une existence, elle s'ennuie éperdument, et s'ennuie d'autant plus qu'un instinct mystérieux l'avertit qu'elle fait fausse route.

Jamais il ne devrait être permis à un être pourvu de quelque sens commun de prononcer ce blasphème: "Je m'ennuie," car seules s'ennuient les désœuvrées qui n'ont pas de but et ne savent mettre dans leur vie ni l'amitié, ni le dévouement, ni la chaleur, ni le travail qui l'animent et lui donne un sens.

L'admirable femme qui m'éleva, et dont je conserve pieusement la mémoire, avait coutume de répéter ce conseil qui renferme tout un programme: "Paye de ta personne!"

Quand la timidité de l'enfance paralysait les faibles moyens dont la nature m'avait pourvue, elle disait:

"Une jeune fille qui a du cœur n'est pas timide; elle songe d'abord au plaisir des autres, et cela lui donne le courage d'être aimable, de causer, de 'payer de sa personne'."

Combien de fois l'ai-je entendu, ce bout de phrase qui, encore aujourd'hui tinte par le souvenir dans mes oreilles et me sert de guide!

Si, par hasard, devant elle, on faisait cette remarque qu'un voisin de table vous avait mal divertis sans se troubler, elle répliquait:

"Tu n'as vu qu'à l'amuser. Avait-on le malheur de constater que le salon de Mme X. était mortellement froid?"

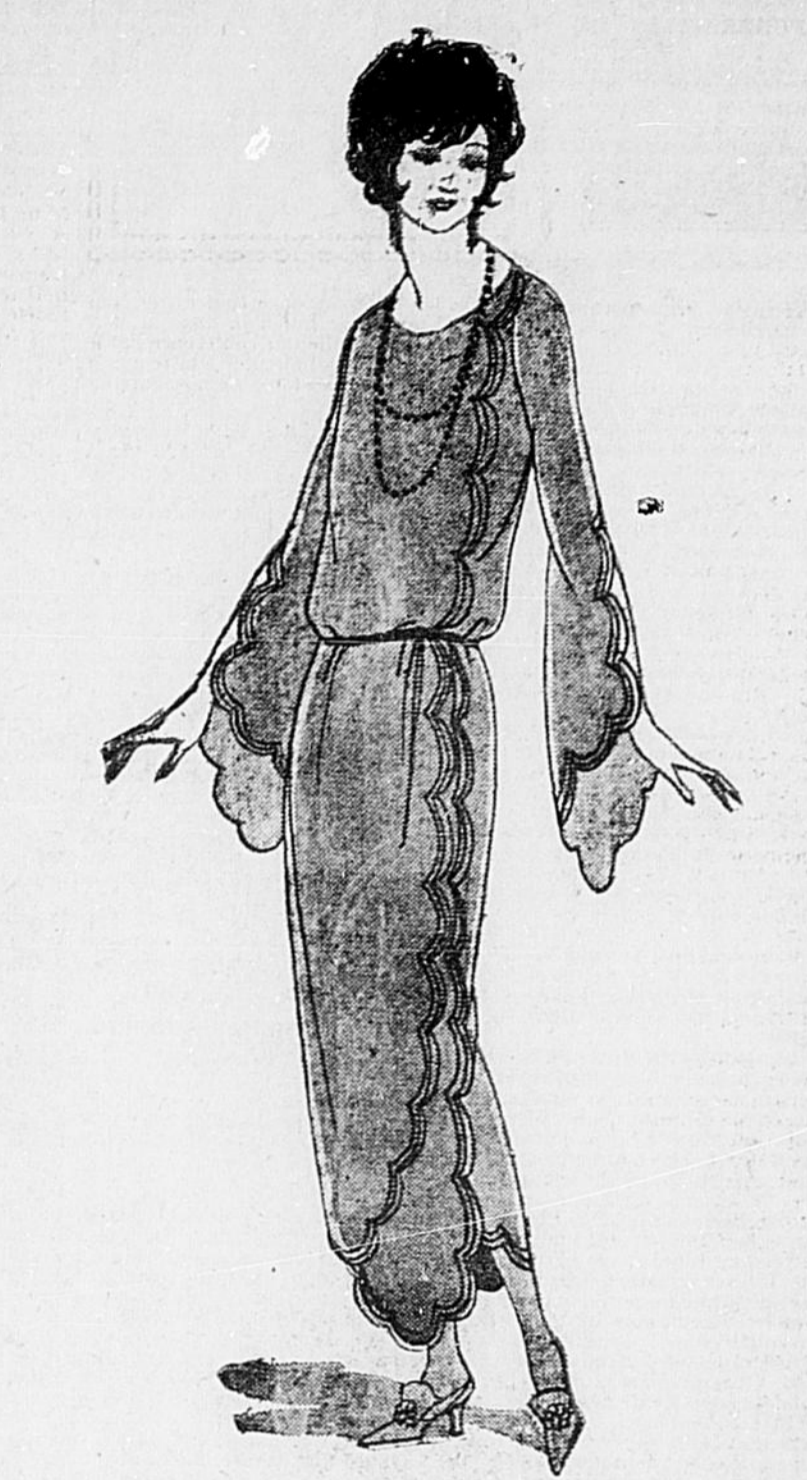
Que ne l'as-tu réchauffé! disait-elle avec une logique imperturbable.

Avait-on s'être ennuyé chez quel- que amie?

N'étais-tu donc pas là? répondait-elle malicieusement.

Partout et constamment, il fallait "payer de sa personne." Elle exigeait "un joujou ou chantant tant bien que mal son 'morceau' pour complaire aux vieilles dames, ou rompre la monotonie d'une soirée. Elle n'admettait point que l'on ne s'occupât pas des petits enfants, "de ces pauvres chères qui peut-être ne s'amuseront pas," et il fallait s'ingénier à les divertir; elle demandait la lecture à haute voix pour les grands-mères aux yeux fatigués, et une foule de commissions utiles pour

Au Royaume De La Mode



les amis. Il fallait que l'on dépensât de la bonté active pour les malheureux et qu'on donnât ses soins ou le réconfort d'une visite aux malades ou aux reclus. Elle n'était point satisfaite si on ne lui contait en détail et de son mieux, les menus incidents du jour, si on n'égarait point de sa conversation chaque repas. Elle appelait cela: "Payer de sa personne," ou bien, encore: "Faire les frais de son charme." Et c'était, pour cette femme charmante, le commencement et la fin de toute sagesse, et à peu près les seuls principes sur lesquels elle basait l'éducation. Et cela peut vous paraître puéril, cousine, au premier aspect, mais, si vous réfléchissez un instant, vous comprendrez que cette philosophie simpliste n'était cependant point vaine.

Elle apprenait à tirer son plaisir de soi et non à l'attendre des autres; elle forçait à répandre la chaleur de son âme, à projeter au dehors — et quelque peine que l'on en éprouvât — le meilleur de son esprit à faire de la vie et à "donner" en un mot plutôt qu'à recevoir et c'est là un des meilleurs remèdes contre l'Ennui.

Remarque bien les gens atteints de l'affreuse maladie de l'Ennui. Ils sont tous reconnaissables à ce signe particulier qu'ils ne payent jamais de leur personne; ils attendent qu'on les amuse et qu'on les aime, qu'on s'occupe de eux éternellement; ils sont des foyers éteints d'où l'étincelle ne peut jaillir.

On peut rêver quelque chose de plus terrible qu'un Enfer où l'on souffre disait Victor Hugo; c'est un Enfer où l'on s'ennuierait.

Accoutumez vous jeunes amies à "payer de leur personne." Ce sera toujours cela de pris sur l'Ennemi, — je veux dire l'Ennui.

Yvonne Sarcey.

Par Jean de POITIERS

La plupart du temps nos décisions résultent de l'impression d'un moment. C'est comme un regret que nous laissons notre raison intervenir par après pour analyser les effets possibles de nos déterminations.

La myopie restreint l'étendue du champ visuel. On est trop près de l'objet regardé.

De même, la susceptibilité raccourcit notre horizon, et nous empêche de détourner notre attention d'une imperfection déviniée chez celui que nous observons de trop près.

Le chemin de la prudence à l'austérité est aussi long que celui de l'amour propre à l'orgueil.

La Couronne de Larmes

(Légende) par Laure Conan

Fatime, fille du puissant calife Mostanser, aimait les fleurs. Elle les aimait aimées, vivantes sur leurs tiges elle les aimait surtout brillantes de rosée et, aux premiers rayons de l'aurore, enveloppée de ses longs voiles blancs, elle descendait dans les jardins solitaires du harem.

Dans ces jardins fermés à tout regard profane, les heures s'écoulaient pour elle rapides, enchantées.

La vue des fleurs la plongeait dans une sorte d'extase. Mais avec ce sentiment divin de la beauté, la jeune princesse n'avait sur toutes choses que des notions sur vagues, très enfantines, et ce terrible Allah, qu'elle priait cinq fois par jour le front dans la poussière, elle ne le croyait point le créateur des fleurs.

Elle pensait qu'il existait quelque part un être bienfaisant, puissant, adorable, qui ornait et parait la terre. A lui, elle se croyait redevable de la lumière du jour, de la douceur étoilée des nuits, du souffle des brises embaumées, du bruissement des eaux vives.

Et cet être invisible et charmant, elle l'appelait le Sultan des fleurs.

"Qu'il doit être beau qu'il doit être puissant, se disait la jeune fille, puisque dans de simples petites graines il a mis tant de vie, tant de beauté, tant de parfums. Que je voudrais voir ses jardins, que je voudrais le voir lui-même. Mais qui me conduira vers lui, qui me dira seulement où il réside, où réside sa cour?"

Ces vœux et tendres aspirations qu'il s'élevaient en son cœur, s'élevaient toutes vers cet être céleste qui, d'une main si magnifique, repandait partout la beauté; son souffle et sa vie s'élançaient vers lui.

Une profonde tristesse finit par l'envahir, souvent elle pleurait sans savoir pourquoi.

Un jour, avec une religieuse émotion elle cueillit des roses humides de rosée, et, sous la sombre ramure, dans le silence et le mystère, elle les offrit, en pleurant de tendresse, au Créateur des fleurs.

"Je voudrais les jeter à vos pieds, disait-elle, je voudrais vivre dans vos jardins et cultiver vos fleurs. Je voudrais être votre esclave."

Le soir de ce jour-là comme elle se promenait à la chaste clarté des étoiles elle aperçut tout à coup un homme environné d'une lumière céleste s'avançant vers elle avec une majesté

avec eux un de ces adieux presque touchants comme on fait lorsqu'on a eu le plaisir de se bien régaler ensemble. Puis il les laissa partir, et, dès qu'ils eurent fait quelques pas dans la direction opposée, il arriva en courant vers la voiture où l'attendait son maître, cria au cocher: "En route pour la gare du Grand Tronc," et s'assit à côté d'André.

—"Qu'avez-vous appris? demanda fiévreusement celui-ci.

—"Voici, Monsieur. Les ayant vus entrer dans ce bar, j'ai attendu quelques minutes et j'y suis entré à mon tour. Il m'a dit tout à coup un homme en face duquel j'étais assis, et regardant bien en face son auditeur empoigné, il lui demandait à brûle-pourpoint:

—"Et vous, Monsieur, qu'avez-vous fait? Rien qu'à vous voir, je devine que vous n'êtes pas un homme banal, et que vous avez eu aussi une existence mouvementée."

Behrens, malgré son sang-froid, pâlisait. Il répondit, d'une voix mal assurée et d'un ton agacé:

—"C'est ce qui vous trompe. J'ai mené une vie très tranquille."

Tardivel se mettait à rire, d'un rire icé qui lui avait valu de grands succès dans son rôle de Floridor aux Bouffes Rochechouart.

Ce rire calmait toutes les appréhensions de Thomas Behrens qui, répétant ensuite à sa femme, en français, les histoires de Tardivel, concluait toujours:

—"Cet homme est indiscret, bavard, et un drôle, mais il est si bête!"

Et Tardivel enchanté de cette appréciation sur sa personne, venait en faire part à André Robin comme d'un utile succès.

Le long famine du voyage en bateau la facilité avec laquelle les passagers se réunirent, avaient permis ces agré-

bles diversions.

Mais le moment était venu où il faudrait jouer plus serré, car, après une nuit et une journée de repos à Québec, une autre nuit de voyage sur le fleuve, on arrivait enfin à Montréal.

Marius Restignac dans ses vêtements rapiécés, attendant cette fois, les Behrens au débarcadère.

—"Tardivel, dit André, ne les lâchez pas. Moi-même je vous suis à distance."

Ce fut angoissante et difficile poursuite.

Le ménage et Restignac étaient partis à pied après avoir jeté autour d'eux un regard de défiance. Pour les rassurer, Tardivel fit mine de s'occuper à charger les bagages de son maître dans une voiture, puis, dès que la femme et les deux hommes eurent disparu au tournant d'une rue, il laissa André seul et reprit le trottoir.

Le jeune architecte ordonna au cocher en montrant Tardivel:

—"Vous suivrez cet individu, toujours à cinquante mètres en arrière. Cette consigne, fidèlement exécutée, parvint à un résultat inespéré."

André vit tout à coup Tardivel s'arrêter, puis repartir, et se précipiter dans un bar de la rue Ste-Catherine.

Il attendit longtemps, ayant, pour plus de précaution, baissé les stores de la voiture, et surveillant d'un regard anxieux la porte assez lointaine ou bar.

Au bout de vingt minutes, il en vit sortir ensemble les Behrens, Restignac et Tardivel. Ce dernier, après avoir cordialement serré la main des deux hommes et de la femme, échangea

à prendre.

RETOUR INTENDU

Cette sécurité manqua d'être funeste à André Robin et à la cause qu'il servait.

En arrivant à New-York, il se contenta de dire au cocher de la voiture où il montait avec Tardivel:

—"Suivez cette autre voiture."

Mais persuadé que le ménage Behrens allait directement reprendre le train pour Washington, il ajouta sans réfléchir:

—"Elle va sans doute à la gare de New-Jersey."

Le cocher, ayant retenu surtout cette dernière partie de l'ordre, prit le plus court chemin pour atteindre la rive de l'Hudson. Au bout de quelques minutes de trajet, Tardivel, qui, heureusement, veillait, s'écria:

Nous les avons perdus, Monsieur; ils ne sont plus devant nous.

—"Bah! dit tranquillement André, nous les retrouverons toujours à la gare."

A la gare ils ne les retrouvèrent pas. Le train pour Washington allait partir et les Behrens n'y avaient point pris place.

—"Quelle imprudence j'ai commise disait André désolé, et comment maintenant nous tirer de là? J'ai perdu par ma faute, une partie du bénéfice de ce voyage."

Tardivel était anxieux. Cependant il consola son maître.

—"Tout n'est pas perdu, dit-il, j'avais pris le numéro de la voiture. Ils étaient arrivés à New-York à 8 heures du soir. Prenant une partie de la nuit, ils coururent tous les dépôts de voitures de la ville pour retrouver le cocher qui avait conduit le ménage Behrens. Ils découvrirent assez facilement l'endroit où il remisait, un faubourg de Brooklyn très loin du centre. Mais ce cocher ne devait pas rentrer à son dépôt avant 3 ou 4 heures du matin. D'ici là il leur fallait attendre, ce qu'ils firent couragement.

—"Le voilà, le voilà!" s'exclama enfin Tardivel, je le reconnais.

Et s'adressant à l'automédon à moitié endormi sur son siège:

FEUILLETON DU "BIEN PUBLIC" BERNARD DE FLÉE PAR PIERRE GOURDON

Tardivel racontait son histoire. Avec une volubilité incroyable il narrait une série d'événements inventés à plaisir, mais qu'à son ton de sincérité il était impossible de ne pas croire réels, se mettait en scène, disait ses soi-disant chagrins, ses déboires prétendus, ses imaginaires triomphes. Puis, tout à coup, il s'arrêtait, et regardant bien en face son auditeur empoigné, il lui demandait à brûle-pourpoint: —"Et vous, Monsieur, qu'avez-vous fait? Rien qu'à vous voir, je devine que vous n'êtes pas un homme banal, et que vous avez eu aussi une existence mouvementée."

GRAND'MERE

Suite de la page 6

FUNERAILLES DE M. ALCIDE BOURASSA

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Alcide Bourassa...

Le service fut chanté par M. le chanoine L. R. Lafèche...

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Mongrain...

M. Wilbrod Lemay entrepreneur de pompes funèbres...

Les porteurs furent: MM. Ovide et Henri, frères du défunt...

La quête fut faite par M. M. T. A. Gagnon et Landias Pratte...

Un verdict de "mort accidentelle" a été rendu par le jury...

Le premier témoin entendu fut l'ingénieur-mécanicien de la locomotive...

Le deuxième témoin fut M. Victor Pelletier, chauffeur de la dite locomotive...

Le troisième témoin à l'enquête fut M. Darbyson qui se trouvait sur le derrière de l'aut mobile...

Le quatrième témoin à l'enquête fut M. Alphonse Comtois de Shwinigan Falls...

Le Dr J. A. Colin est en excursion de chasse pour un couple de semaines le long du Transcontinental.

M. et Mme Alphonse Marcoux.

lieu de l'accident quand la collision eut lieu. M. Comtois déclare ne pas avoir entendu ni cri ni sonner la cloche de la locomotive.

Un cinquième témoin, entendu, M. Adam Lampron, employé de la Corporation de la Cité de Grand'Mère...

Le docteur Arthur Ferron qui a fait l'examen des cadavres est le dernier témoin entendu...

M. Auguste Désilets, avocat de Grand'Mère, représentait la famille Hérad à l'enquête...

Une délégation de Chevaliers de Colomb de notre ville composée de MM. J. L. Champigny, Léon Dugal, Arthur Lefebvre, J. H. Nobert, J. W. Chiasson et Adam Lapolice se sont rendus à l'île du Pas, samedi dernier...

Un triste bilan en tant que mortalités a marqué la fin de la semaine dernière. Nous avons eu à enregistrer sept mortalités durant cette semaine...

Madame Pierre Beaulieu est revenue d'une promenade de quelques semaines chez sa fille Mme Hector Lamothé à La Tuque.

M. et Mme Geo. Szedeker sont partis ces jours derniers pour une vacance de quelques mois à St-Petersbourg, Floride.

Madame J. Clermont est en promenade à Lowell, Mass. pour un couple de semaines.

M. L. O. Pelletier et sa dame sont revenus d'une courte promenade à Montréal.

M. Léon St-Pierre a passé la fin de semaine chez des parents et amis à Chauréville Mill.

M. J. A. Favreau Gérant de la Banque de Montréal à Val-d'Or, autrefois, gérant de la Banque des Marchands en cette ville était en visite chez des amis la semaine dernière.

A cette occasion un groupe d'amis se réunissait à la résidence de M. L. J. Dostaler N. P. et donnèrent un magnifique parti d'huitres en l'honneur de la visite de notre ancien concitoyen.

M. E. M. Laren est allé à Québec ces jours derniers.

Miles Maud et Ethel McLaren, de Québec, étaient en visite chez leurs parents la semaine dernière.

Il paraît décidé que le hockey ne sera pas du tout en honneur en notre ville l'hiver prochain. Nous aurons probablement cependant une ligue de la Cité. Grand'Mère oublie-t-elle les gloires d'autrefois où la presque totalité des équipes amateurs de la Province, et même de l'Ontario et des Etats-Unis venaient chercher la défaite sous nos murs.

Le Dr J. A. Colin est en excursion de chasse pour un couple de semaines le long du Transcontinental.

M. et Mme Alphonse Marcoux.

UNE CITATION

On sait que M. Poincaré qui est un puriste, ne se permet jamais un mot risqué.

Cependant il est des heures—surtout dans le métier de chef de gouvernement—où les nerfs exacerbés ont besoin de se détendre.

On raconte qu'au retour d'une inauguration d'un monument en province, M. Poincaré, qui regagnait Paris en chemin de fer, avec quelques-uns de ses ministres, aurait eu avec l'un d'eux une discussion assez vive, cependant qu'amicale, poursuivie sur le ton de la taquinerie, Enervé, M. Poincaré, pour la première fois depuis qu'il est dans la politique, assure-t-on, aurait laissé échapper un mot, qui n'a en rien terni la gloire de Cambrombre.

Stupeur dans le wagon ministériel. Un long silence et, soudain M. Chéron se leva et dit:

—M. le président du Conseil a sans doute voulu faire une citation.

Et les rires d'éclater et la bonne harmonie de renaitre entre les membres du cabinet.

PUBLICATION ENTRAINANT DOMMAGES-INTERETS

Le juge Pouliot, de Québec, a condamné MM. Poirier et Bessette, éditeurs du "Samedi" de Montréal, à payer à M. Louis Boulanger, de Warwick, une somme de \$50 comme dommages exemplaires et les frais d'une action de deuxième classe.

Le demandeur disait que les défendeurs avaient commis un libelle en publiant dans leur journal, sur son compte, certaines choses d'un caractère diffamatoire. Les défendeurs plaident à l'action en déclarant que leur journal était humoristique et qu'on n'y publiait rien qui fût de nature à blesser la réputation des gens.

Le juge a fait remarquer qu'un journal, sous le couvert d'un demi-anonymat, que ce journal soit humoristique ou non, ne peut publier quoi que ce soit d'une nature diffamatoire, et susceptible de nuire à la réputation d'une personne.

BERLIN APPLAUDIT CETTE AMERICAINE

Mademoiselle Eleanore-W. Sawyer, prima donna américaine, a obtenu récemment un succès considérable dans la Tosca, à l'Opéra de Berlin. C'est la première américaine applaudie dans la capitale allemande depuis la guerre.

M. Gaston Lesieur, Mlle Lucienne Beaudet et Mlle Chandonnet de Deschailions étaient en visite chez M. et Mme Alz. Dallaire.

La grande soirée dramatique et musicale organisée par les élèves des Frères de l'Instruction de cette ville aura lieu dans la grande salle du Collège le 24 novembre prochain; et promet d'être un succès. On jouera cette soirée au bénéfice de la fanfare de cette institution qui passe pour une merveille en musique dans tout notre District. Nous espérons que tous nos concitoyens se feront un devoir d'assister à cette soirée et aider ainsi au soutien de ce superbe corps musical qui fait l'orgueil de notre Académie Commerciale et de notre ville.

M. H. M. St-Cyr est parti en excursion de chasse au canard le long du fleuve.

UN SEISME SECOURU LE CHILI

Le phénomène s'est produit samedi matin—On compte 1,000 pertes de vie—Un raz de marée dévastateur.

LE DESASTRE COUVRE 12,000 MILLES DE LITTORAL.

Santiago, Chili, 13.—Un terrible tremblement de terre a secouru le Chili samedi. Il a été accompagné d'un raz de marée et les deux forces combinées ont causé beaucoup de dommages dont on ne peut évaluer l'étendue par suite des interruptions télégraphiques qui ont été interrompues.

Les provinces d'Antofagasta, Atacama et Coquimbo ont le plus souffert de la catastrophe. Et en autant que l'on peut maintenant certifier, Copiapo, dans la province d'Atacama, est la ville qui a la plus longue liste de pertes de vie. On sait de plus que cette ville compte actuellement une centaine de blessés.

On a craint un moment que la ville d'Antofagasta ne soit détruite, mais les dommages n'ont été causés que par le raz de marée qui a chassé les citoyens de leurs maisons. On n'a encore reçu aucun rapport de pertes de vie dans cette ville.

Chanral, dans la province d'Atacama, a été virtuellement abandonnée par ses habitants. Plusieurs édifices importants ont été détruits par la marée et le tremblement de terre. La plus grande partie de cette ville a été détruite.

Dans la province de Coquimbo, des centaines de maisons ont été détruites et les habitants ont dû se diriger vers les montagnes. Dans le port de cette ville, les eaux étaient en furie et une forte section de la ville a été lavée par la vague.

On signale aussi dans le sud du Chili, de fortes secousses sismiques mais très peu de dommages.

Un autre tremblement de terre a été signalé vers 3 heures 45, samedi après-midi. Il a duré dix secondes.

Les ports et toutes les villes du littoral ont été inondées et le désastre s'est étendu sur une longueur de 16 degrés le long de la côte, soit plus de 1,200 milles. Tous les navires qui se trouvaient à l'ancre ou dans les ports ont été jetés à la côte et des quantités de quais ont été détruits. Les navires de la marine du Chili, qui se trouvaient dans le port de Talcahuano, à environ 300 milles au sud de Valparaiso, ont eu le temps de jurer leurs câbles et de se diriger vers la haute mer.

Le président Alessandri a ordonné à tous les ministres de venir au secours des sinistrés des régions ravagées, régions qui se trouvent entre Coquimbo et Copiapo. Le ministre de la marine a dépêché des navires le long du littoral pour venir en aide.

LES PERTES DE VIE

Santiago, Chili, 13.—Maintenant que les communications sont partiellement rétablies, on reçoit quelques rapports établissant les pertes de vie à au moins 1,000. Plusieurs milliers de citoyens, des familles entières sont en détresse, privées de nourriture et d'abri.

En outre des nombreuses pertes de vie et des dommages causés à Copiapo et à Coquimbo, on rapporte que 500 personnes ont été tuées à Valparaiso et dans la région environnante. La ville de Valparaiso a été complètement détruite et les survivants sont dans la position la plus épouvantable. On sait aussi que des villages situés au sud de Copiapo ont été détruits, mais les moyens de communication sont coupés. On a déjà reconnu les cadavres de 24 personnes à Coquimbo, où la liste des morts est de plus de 100. A Chanral plusieurs personnes ont été tuées par la chute des murs.

Le tremblement de terre qui a ravagé les provinces d'Antofagasta, Atacama et Coquimbo a été accompagné d'un raz de marée. Tout indique que le Pacifique a été secouru par un phénomène sismique d'une immense étendue. Il n'y a pas de doute qu'une énorme fissure s'est produite dans le lit de l'océan, car on a vu les eaux se retirer, puis revenir en un raz de marée destructeur.

LE RAZ DE MAREE

Valparaiso, Chili, 13.—Un fait curieux du tremblement de terre est le raz de marée qui est survenu deux heures après le tremblement de terre, indiquant ainsi un trouble considérable dans l'océan Pacifique. Tout d'abord les eaux se sont retirées de la côte pour revenir ensuite plus fortes. Ce phénomène s'est répété cinq fois à Antofagasta où l'équilibre de la mer a été rétabli. La même chose s'est produite à plusieurs autres endroits.

Le vice-amiral Martin, des Etats-Unis, directeur du service météorologique de la marine, a fait remarquer qu'il était intéressant de constater que le tremblement est précisément survenu à la jonction de Mercure et de Jupiter, cependant que Neptune et le soleil se rapprochaient. La jonction de Mercure et de Jupiter est survenue samedi matin.

A COQUIMBO

Coquimbo, Chili, 13.—Notre port a été réveillé, vendredi soir, par de violents chocs. En quelques minutes, toute la population était dans la rue, terrifiée et fuyante, se dirigeant vers les montagnes. La panique a été augmentée quand l'électricité a manqué.

Coincidence assez bizarre, quand le tremblement de terre avait lieu, le ciel était illuminé d'éclairs; le feu a été allumé naturellement. Après la première secousse, les eaux se retirèrent du port mais pour revenir plus fortes après, dans une vague considérable s'étendant de Coquimbo à La Zerna, sept milles au nord-est, inonda la ville et la côte.

Cette vague a considérablement ajouté à la terreur de la population.

CENT VICTIMES

Cent personnes ont été noyées ici par le raz de marée qui a accompagné le tremblement de terre. Les habitants ont été pris de panique et ont fui vers les montagnes. Cette irruption de la mer a été accompagnée de tonnerre.

Deux vapeurs ont été saisies à sec sur la grève lorsque les eaux se retirèrent. Le môle et les entrepôts du chemin de fer ont été détruits. De grandes quantités de marchandises ont été éparpillées dans les rues et le long de la grève.

A COPIAPO

Antofagasta, Chili, 13.—Au-dessus de cent personnes ont été tuées et un

L'INAUGURATION DE L'HOTEL MONT-ROYAL

A une assemblée spéciale du sous-comité des directeurs de l'hôtel Mont-Royal, il a été décidé que l'ouverture officielle de cet hôtel se ferait le 20 décembre. Il est projeté d'ouvrir l'hôtel à la visite du public dans l'après-midi du 19, et l'ouverture officielle, le lendemain, se fera par un dîner, auquel seront invités nos principaux hommes publics. Des discours et un bal suivront.

grand nombre blessés par la secousse sismique qui renversa plusieurs maisons de bonne heure, aujourd'hui, à Copiaco, capitale de la province d'Atacama.

EN EUROPE

Paris, 13.—Les stations sismographiques de Bruxelles et de Florence ont enregistré, samedi, de violentes oscillations à 4 h. 46 et à 5 h. 46. Les calculs faits par la station de Bruxelles ont indiqué que la secousse sismique s'est fait sentir aux environs du mont Tiflicca, dans les Andes. Les aiguilles sismographiques à Florence ont oscillé pour plus de quatre heures, décrivant des angles aigus et des élipses qui rappelaient les oscillations enregistrées au temps des tremblements de terre de Valparaiso et de Buenaventura, en 1906. Après avoir enregistré les secousses sismiques hier, les sismographiques de l'Observatoire de Boulogne furent rendus inutilisables.

TUÉE PAR UN AUTO

Trois-Rivières, 11.—Un verdict de mort accidentelle a été rendu par le jury du coroner en rapport avec la mort de Mance Mongrain, âgée de 9 ans, tuée par une automobile, au Cap de la Madeleine.

Service de Protection des Forêts

Québec, 7.—Le rapport de M. G. C. Piché, chef du service forestier, que contient le rapport général du ministère des terres et forêts, est des plus intéressants à cause des remarques et des renseignements qu'il contient.

Ce rapport nous apprend d'abord que les dépenses du service de protection ont été beaucoup plus élevées cette année que de coutume à cause de la sécheresse de l'été 1921 et du printemps de 1922 qui ont nécessité une surveillance plus étroite et plus suivie. Les dépenses du service forment un total de \$318,505 jusqu'au 30 juin dernier.

La protection des forêts, pendant l'année qui vient de s'écouler, était assurée par:

1. Les quatre associations de protection de forêt suivantes: The Ottawa River Forest Protective Association.

The St-Maurice Forest Protective Association.

The Laurentian Forest Protective Association.

The Southern St-Lawrence Forest Protective Association, divisions Est et Ouest.

2. Les licenciés qui ne sont pas membres de ces associations;

3. Les organisations spéciales du gouvernement dans les régions de l'Abitibi, du lac Saint-Jean, du Saguenay et de la Côte Nord du St-Laurent, chacune de ces organisations travaillant sous la direction d'un inspecteur;

4. La Commission des chemins de fer;

5. La Commission des utilités publiques.

Ces diverses organisations travaillent sous la direction du gouvernement provincial. Celui-ci accorde des subsides aux associations; celles-ci, d'autre part, sont obligées de faire chaque mois un rapport du travail qu'elles ont effectué, et de soumettre toutes leurs réclamations en rapport avec la lutte contre les incendies. Le gouvernement paie la moitié de ses réclamations, lorsqu'elles sont justifiées. L'autre moitié est acquittée par les associations elles-mêmes.

Le gouvernement paie la moitié de toutes les dépenses qui ont été réellement encourues pour l'extinction des feux qui se sont déclarés sur les concessions des licenciés qui ne font pas partie des associations. L'autre moitié est à la charge du licencié. Tous les gardes-feux sont choisis et payés par ceux qui les emploient. Ils sont, cependant, nommés et agréés par le gouvernement. Ils reçoivent, lors de leur nomination, un livret d'instruction (instructions aux gardes-feux), avec une copie des lois provinciales relatives à la protection des forêts contre le feu. Chaque carnet possède quelques blancs feuillets sur lesquels le garde-feu notera ses observations et ses suggestions pour l'amélioration du présent système. Chaque garde-feu reçoit, en outre, des formules (pour rapport) qu'il doit remplir mensuellement, et un certain

QUELQUES OCCASIONS

INTERESSANTES

Au Magasin Fugère

Nous Offrons plus bas des occasions réellement étonnantes et nous sommes certains que notre clientèle saura apprécier les efforts que nous faisons dans le but de lui procurer des aubaines toujours de plus en plus intéressantes.

ECHARPES A PRIX RÉDUITS

Echarpes en soie ainsi qu'en tricot de soie; valeurs étonnantes comme suit:

Table with 2 columns: Valant (Value) and Réduits (Reduced). Rows include \$3.50, \$3.50, and \$4.75.

Un lot spécial d'écharpes en laine comprenant des échantillons de la maison W.-R. Brook que nous offrons à des prix réduits de 50%

Laine marque "FUGERE" fabriquée spécialement pour nous; un choix de 27 nuances différentes. Valeur régulière de 25c pour 15c

BAS ET GANTS POUR DAMES

Très beaux gants en chevreau glacé (Glacé Kid) dans toutes les pointures; valeur régulière de \$2. la paire. Pour cette vente \$1.25

Jolis gants en chamoulette dans le noir, le brun et le drab. Une valeur régulière de 75c la paire pour 49c

Gants en chevreau (Kid), marque "Balcer" faits aux Trois-Rivières; genre nouveau avec manchette. Valeur régulière de \$3.50 pour \$2.59

Bas de la dernière nouveauté, rayés dans toutes les couleurs. Une valeur régulière de \$1.50 pour \$1.09

Nous offrons sur notre assortiment de bas marque "Hole-proof", un escompte de 10%

Marchandise à la verge

Belle qualité de homespun dans un choix de toutes les nouvelles couleurs. Valeur régulière de \$2.25 la vg. pour \$1.75

Flanelle pour robe dans un choix de 11 nuances comprenant le noir. Une valeur spéciale au prix de, la vg., \$1.39

Belle soie Duchesse dans un choix de plus de 20 couleurs et nuances y compris le noir. Valeur régulière de \$2.25 la vg. pour \$1.69

Un beau choix de marquisette blanche et écru; valeur de 50c la vg. pour 29c

Pour vos Rideaux

Jolie marquisette de couleur pour rideaux et draperies; un choix de 7 patrons différents. Prix régulier la vg. 75c pour 49c

Nous offrons une aubaine spéciale dans la fourrure; 20 parures de cou dans une belle qualité; valeurs régulières de \$10. et \$15. pour \$7.50

Tous nos coupons provenant de toutes sortes de marchandises vous sont offerts à des prix défiant toute compétition. Les premiers arrivés les premiers servis!

Notre magasin ouvrira ses portes à 8 heures du matin Vendredi et Samedi. DE GRANDES SURPRISES ATTENDENT LES 10 PREMIERS ARRIVÉS.

POUR VOUS MESSIEURS

Une quantité de gants en laine pour messieurs; gants bien faits et très chauds. Valeur régulière de \$1. pour 79c

Chemise marque "Arrow" se vendant régulièrement de \$3. à \$5. Une aubaine à 1.69

Un lot de cravates en soie et en tricot dans un magnifique choix de couleurs. Un spécial à 79c

Corps et caleçons pour messieurs; belle qualité tout laine. Toutes les grandeurs. Un spécial à 89c

ADOLPHE FUGERE

138 - RUE NOTRE-DAME - 138 LES TROIS-RIVIERES.

Advertisement for The Quebec & Ontario Mortgage Bond Corporation, Limited. Includes text: 'LE BONHEUR DANS VOTRE PROPRE MAISON' and 'THE QUEBEC & ONTARIO MORTGAGE BOND CORPORATION, Limited. B. C. Paxton, Sec-Trés. 42, rue St-Pierre Tél. 456 Les Trois Rivières.'